CALQ

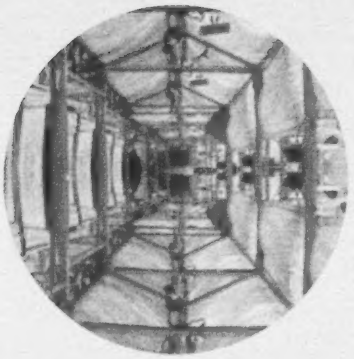

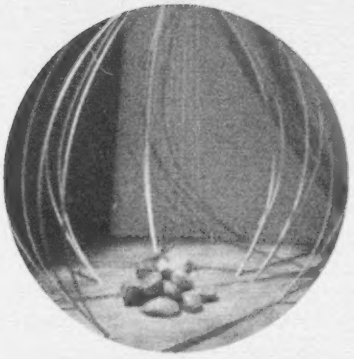

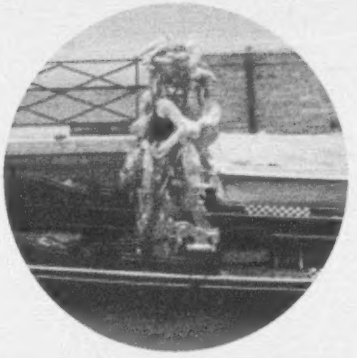

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 013 • 014

Conseil des arts et des lettres
Québec

PARTENAIRE DE LA PRÉSENCE DE CRÉATEURS QUÉBÉCOIS DANS 65 PAYS

Photos des pages couvertures

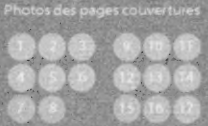

1, 9, 11, 12, 16
Hans Bortuzzo (Montréal)
Interprètes : Anabel Gagnon et Anne-Caroline Boidin
Obsolescence programmée (détails)
Arts numériques
Photos : Hans Bortuzzo

2.
Miki Gingras et Patrick Dionne (Montréal)
Architecture nomade (détail)
Photographie
Photo : Courtoisie des artistes

3.
Dany Laferrière (Montréal)
Photo : Caroline Laberge - BAnQ

4.
Lydia Mestokosho-Paradis (Côte-Nord)
Ka uapitak (détail)
Œuvre installative, frêne, corde, granit
Photo : Jessy Bernier, Perspectives

5, 14, 17
Théâtre Motus (Montérégie)
Baobab (détails)
Prix du C.A.L.Q. - Meilleure tournée au Canada et aux États-Unis
Photos : Robert Etcheverry

6.
Raphaëlle de Groot (Montréal)
Performance à la Biennale de Venise

7.
Vincent Vallières (Estrie)
Photo : Jocelyn Riendeau

8, 10.
Josée Bourgoin et Julie Houde-Audet (Bas-Saint-Laurent)
Des forêts et des femmes (détails)
Installation sculpturale et photographies
Photos : Julie Houde-Audet

13.
Diane Landry (Capitale-Nationale)
Brise-glace (détail)
Performance émouvante
Photo : Isabel Rancier

15.
Jacques Newashish (Mauricie)
Mawetc Manto (détail)
Bois, textile, pierre
Photo : Jessy Bernier, Perspectives

Québec, septembre 2014

Madame Hélène David
Ministre de la Culture et des Communications et
Ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française
225, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1R 5G5

Madame la Ministre,

Au nom des membres du conseil d'administration, c'est avec plaisir que je vous transmets le rapport annuel de gestion du Conseil des arts et des lettres du Québec ainsi que les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2014.

Ce document a été produit conformément aux dispositions de la loi de notre société et est présenté selon le *Plan stratégique 2012-2016*.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

La présidente,

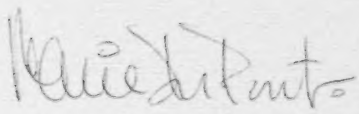

Marie DuPont

TABLE DES MATIÈRES

6 MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
8 MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
10 DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS
11 RAPPORT DE VALIDATION DE LA VÉRIFICATION INTERNE
12 PRÉSENTATION DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC
14 ORGANIGRAMME
16 FAITS SAILLANTS 2013-2014
18 PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016 - TABLEAU SYNOPTIQUE
20 SOMMAIRE DES RÉSULTATS 2013-2014
21 RÉSULTATS LIÉS AU PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016
21 Enjeu 1 : La création, levier du développement culturel
30 Enjeu 2 : Le virage numérique
32 Enjeu 3 : L'intervention culturelle concertée
36 ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014
36 Rapport de la direction
37 Rapport de l'auditeur indépendant
39 État des résultats et de l'excédent cumulé
40 État de la situation financière
41 État de la variation de la dette nette
42 État des flux de trésorerie
43 Notes complémentaires
43 Statut constitutif et nature des activités
43 Principales méthodes comptables
45 Autres revenus
46 Frais d'administration
46 Régime d'emprunt
46 Créditeurs et charges à payer
47 Avantages sociaux futurs
48 Dettes
49 Contributions reportées
49 Immobilisations corporelles
50 Gestion des risques liés aux instruments financiers
51 Opérations entre apparentés
51 Fonds en fidéicommis
56 EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES
56 Présentation des résultats relatifs à la Déclaration de services aux citoyens
57 Utilisation des ressources
57 Ressources humaines
60 Ressources budgétaires et financières
61 Ressources informationnelles
64 Règles pour les bonis au rendement
64 Mesures de réduction des dépenses
65 Allégement réglementaire et administratif
66 Développement durable et changements climatiques
72 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration
72 Gouvernance des sociétés d'État
72 Renseignements concernant le fonctionnement des comités
76 Renseignements concernant les membres du conseil d'administration
80 Renseignements concernant la rémunération
81 Protection des renseignements personnels
82 Plan d'action gouvernemental 2008-2013 *La diversité : une valeur ajoutée*
83 Politique de financement des services publics
83 Recommandations du Vérificateur général du Québec

ANNEXES

84 Annexe 1 – Tableaux complémentaires
98 Annexe 2 – Déclaration de services aux citoyens 2013-2014
101 Annexe 3 – Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs
106 Rapport 2013-2014 en matière d'éthique et de déontologie

APPENDICES

Appendice 1 – Subventions et bourses accordées aux organismes et aux artistes professionnels en 2013-2014
Appendice 2 – Composition des comités consultatifs, des jurys et des comités de sélection en 2013-2014

Les appendices sont regroupés au sein du document *Appendices au Rapport annuel de gestion 2013-2014 du Conseil des arts et des lettres du Québec* et sont disponibles sur le site web du CALQ aux pages suivantes :
www.calq.gouv.qc.ca/calq/$/bourses_subv.htm
www.calq.gouv.qc.ca/calq/$/comites_jurys.htm

TABLEAUX

17 Tableau 1 : Revenus et dépenses du Conseil des arts et des lettres du Québec
24 Tableau 2 : Nombre de prix et montants accordés par le CALQ
25 Tableau 3 : Contribution du CALQ et de ses partenaires locaux par région administrative
26 Tableau 4 : Engagements *Mécénat Placements Culture*
27 Tableau 5 : Soutien à la coproduction internationale
28 Tableau 6 : Soutien à la circulation au Québec
30 Tableau 7 : Nombre de pays visités par les artistes et les organismes
31 Tableau 8 : Nombre de projets soutenus par discipline artistique dans le cadre de la mesure *Plateformes et réseaux numériques*
34 Tableau 9 : Soutien aux associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services selon la discipline artistique
56 Tableau 10 : Taux de respect des délais de traitement des demandes déposées dans l'ensemble des programmes du CALQ en 2013-2014
57 Tableau 11 : Effectif en poste au 31 mars (en nombre d'employés)
57 Tableau 12 : Effectif utilisé au 31 mars (en équivalant temps complet ETC)
58 Tableau 13 : Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel selon le champ d'activité
59 Tableau 14 : Évolution des dépenses de formation
59 Tableau 15 : Jours de formation selon les catégories d'emploi
59 Tableau 16 : Nombre d'employés ayant pris leur retraite par catégorie d'emploi
59 Tableau 17 : Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier
60 Tableau 18 : Pourcentage de la dépense sur le budget total
60 Tableau 19 : Dépenses de fonctionnement du CALQ et du programme *Mécénat Placements Culture*
61 Tableau 20 : Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles en 2013-2014
61 Tableau 21 : Liste et état d'avancement des principaux projets en ressources informationnelles
61 Tableau 22 : Liste et ressources affectées aux principaux projets en ressources informationnelles
62 Tableau 23 : Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web pour l'exercice financier 2013-2014 - Site Web informationnel du CALQ
63 Tableau 24 : Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web pour l'exercice financier 2013-2014 – Développement de la prestation électronique de services (projet PES)
64 Tableau 25 : Bonis au rendement accordés en 2013-2014 pour la période d'évaluation du rendement du 1er avril 2012 au 31 mars 2013
65 Tableau 26 : Mesures de réduction de dépenses pour l'exercice financier 2013-2014
80 Tableau 27 : Assiduité des membres aux séances du conseil d'administration et de ses comités en 2013-2014
81 Tableau 28 : Liste des cinq dirigeants les mieux rémunérés en 2013 - 2014

TABLEAUX DE L'ANNEXE 1

84 Tableau 29 : Répartition de l'aide financière du CALQ selon la discipline artistique en 2013-2014
85 Tableau 30 : Répartition du soutien financier aux artistes et aux organismes selon la région administrative en 2013-2014
86 Tableau 31 : Répartition de l'aide financière aux artistes et aux écrivains selon la discipline artistique en 2013-2014
86 Tableau 32 : Bourses accordées aux artistes et aux écrivains selon la région administrative en 2013-2014
87 Tableau 33 : Bourses accordées aux artistes et aux écrivains selon le type de soutien en 2013-2014
87 Tableau 34 : Répartition de l'aide financière aux organismes selon la discipline artistique en 2013-2014
88 Tableau 35 : Répartition de l'aide financière aux organismes selon la région administrative en 2013-2014
88 Tableau 36 : Répartition de l'aide financière aux organismes selon la nature du soutien en 2013-2014

Répartition du soutien financier par discipline artistique selon le programme ou le volet en 2013-2014
89 Tableau 37 : Arts du cirque
89 Tableau 38 : Arts multidisciplinaires
90 Tableau 39 : Arts numériques
90 Tableau 40 : Arts visuels
91 Tableau 41 : Cinéma et vidéo
91 Tableau 42 : Danse
92 Tableau 43 : Littérature et conte
92 Tableau 44 : Métiers d'art
93 Tableau 45 : Musique et chanson
93 Tableau 46 : Recherche architecturale
94 Tableau 47 : Théâtre
94 Tableau 48 : Autres secteurs d'activités
95 Tableau 49 : Soutien accordé en 2013-2014 pour des activités internationales

Résultats du programme *Mécénat Placements Culture*
96 Tableau 50 : Répartition du soutien financier engagé dans le cadre du programme *Mécénat Placements Culture* en 2013-2014 selon la discipline artistique
97 Tableau 51 : Répartition du soutien financier engagé dans le cadre du programme *Mécénat Placements Culture* en 2013-2014 selon la région administrative

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'exercice 2013-2014 aura été ponctué de nombreux changements. Tout d'abord, le renouvellement de la composition du conseil d'administration amorcé en février 2013 s'est poursuivi. Outre l'installation du nouveau président-directeur général, Stéphan La Roche, le conseil d'administration a été presque entièrement renouvelé en un peu plus d'un an. Ces nouvelles têtes ont été rapidement mises à contribution.

Avec la mise en œuvre des chantiers de réflexion pour adapter notre offre de service aux mutations culturelles en cours et une réorganisation administrative favorisant davantage l'efficacité et la flexibilité, la table est mise pour permettre l'atteinte de nos objectifs stratégiques : soutenir la création d'œuvres originales en tenant compte de la diversité des expressions; favoriser le rayonnement et la promotion des productions artistiques et littéraires; appuyer le développement de nouveaux modèles de création, de diffusion et de gestion liés au virage numérique – incluant le déploiement de nos services en ligne – et entretenir la synergie avec les milieux artistique et littéraire. Cette démarche d'optimisation de nos programmes s'inscrit d'ailleurs dans les orientations souhaitées par le gouvernement.

À New York, en mai 2013, j'ai eu l'occasion de présenter les grandes lignes de notre plan stratégique et de faire valoir la qualité du modèle du CALQ en matière de développement culturel lors de la *Conference on new ideas and strategies in the management of art and culture for the 21st century*, à l'invitation de l'École des Hautes Études commerciales de Montréal. Le CALQ a contribué, depuis 20 ans, à faire du Québec un phare artistique enviable et un pôle culturel mondialement reconnu. Nous pouvons tous en être fiers!

Au terme de l'exercice correspondant à la seconde année de notre plan stratégique, je me réjouis donc de la performance du CALQ qui a non seulement atteint les cibles annuelles, mais aussi certaines cibles quadriennales. De plus, le CALQ a maintenu l'équilibre budgétaire visé et a répondu aux cibles fixées par le gouvernement en matière de développement durable.

Les comités du conseil d'administration ont mené leurs travaux avec enthousiasme et célérité, dans le respect de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et des attentes signifiées par le gouvernement. Je souligne notamment le travail du Comité de gouvernance et d'éthique qui a adopté un nouveau code d'éthique du personnel et celui du Comité des ressources humaines qui a adopté la Politique-cadre des ressources humaines, la Politique de reconnaissance et de valorisation et la Politique de suppléance temporaire du PDG en plus de réviser la Politique de formation et de perfectionnement des employés.

En terminant, je veux remercier la soixantaine de représentants des milieux qui participent activement aux cinq commissions consultatives dont celle de la diversité culturelle mise en place cette année et présidée par Kim Thúy Ly Thanh. Quant aux autres commissions, elles sont habilement guidées par Sylvain Massé (arts de la scène et diffusion), Sylvie Cotton (arts visuels, métiers d'art, recherche architecturale, arts numériques, cinéma et vidéo), Michel Biron (littérature) et Alan Côté (régions).

Je tiens également à rendre hommage et souligner l'apport des administrateurs qui ont quitté le conseil d'administration au terme de leur mandat : Charles-Mathieu Brunelle, Luc Courchesne et Louise Lemieux-Bérubé. Je veux remercier l'équipe de direction et l'ensemble du personnel pour son efficacité, sa diligence et son grand professionnalisme.

Je souhaite évidemment la bienvenue aux nouveaux membres : Sylvie Cotton, Annie Gauthier, Clément Laberge, Marc Lalonde et Kim Thúy Ly Thanh tout en me réjouissant du renouvèlement du mandat d'Alan Côté. J'exprime ma plus vive reconnaissance à mes collègues du conseil d'administration pour l'engagement, la générosité et le dynamisme avec lesquels ils ont mis leur expertise à contribution afin de maintenir la réputation d'excellence et d'intégrité du CALQ. Tous ensembles, nous avons accompli un travail considérable. Et nous constatons avec bonheur qu'au terme de 20 ans d'exercices, le CALQ joue un rôle essentiel dans la création artistique et la promotion de la culture québécoise.

Pour son 20e anniversaire, je souhaite au CALQ de poursuivre avec le même dynamisme sa mission afin de permettre aux artistes, aux écrivains et aux organismes de créer, de produire et de diffuser leurs œuvres dans les meilleures conditions et aux plus larges publics possibles. Je suis convaincue que ses interventions continueront d'être à la fois structurantes et responsables, qu'elles stimuleront la vitalité culturelle dans chaque région et favoriseront l'excellence et la diversité des expressions artistiques afin de contribuer à porter haut et loin l'image d'un Québec créatif, dynamique et ouvert.

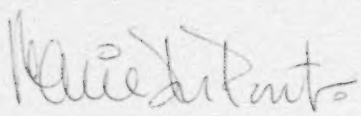

Marie DuPont

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je suis extrêmement fier du travail accompli au cours de cet exercice marqué par la réorganisation de notre structure administrative, la mise en œuvre de chantiers de réflexion, le renforcement des activités promotionnelles, la révision du programme *Mécénat Placements Culture*, le renouvellement d'un grand nombre d'ententes régionales et internationales et la première phase de mise en ligne de notre prestation électronique de services.

Misant sur le décloisonnement, la complémentarité et la coopération, la nouvelle structure organisationnelle du CALQ permet d'épauler le développement des disciplines artistiques, tout en épousant l'évolution de ses champs d'intervention que sont la création – qui demeure au cœur de la vision stratégique – la production et la diffusion. Cette structure facilitera l'adaptation de nos programmes et services à un univers culturel en mutation et aux enjeux territoriaux, économiques et sociétaux (révolution numérique, changements démographiques, mondialisation, transdisciplinarité) qui influencent les démarches de création, les processus de production et les modes de diffusion.

La consultation du personnel et des membres des cinq commissions consultatives ont lancé les quatre chantiers de réflexion portant sur le renouvellement générationnel, le rayonnement des arts et des lettres, l'interdisciplinarité et la pluridisciplinarité ainsi que sur la diversité culturelle. Quatre comités d'orientation sont mis en place pour nous conseiller sur le processus de consultation auprès de l'ensemble des milieux qui se déroulera au cours de l'exercice 2014-2015.

Symbolisées par une nouvelle image institutionnelle colorée et dynamique, les actions visant à renforcer le rôle du CALQ envers la promotion des arts et des lettres se sont notamment affirmées par l'adoption d'une Politique des prix et reconnaissances publiques. Ainsi six bourses de carrière et 23 prix ont été attribués à travers le Québec dans différentes disciplines artistiques pour souligner l'excellence d'une œuvre ou du travail de créateurs et d'organismes.

Un autre partenariat visant à amplifier le rayonnement des artistes et de leurs œuvres s'est incarné grâce à une entente entre le CALQ et Télé-Québec qui a permis un appel à projets pour des œuvres numériques originales qui s'ajouteront aux contenus de la nouvelle plateforme Web du diffuseur d'État, *La Fabrique culturelle*.

Le renouvellement ou le prolongement d'ententes avec des partenaires de 12 régions a renforcé le soutien à la vitalité régionale. Certaines d'entre elles, comme celle de Montréal, comportent de nouvelles mesures favorisant l'essor des communautés autochtones et de la diversité culturelle.

Du côté international, les 15 ans de collaboration entre le CALQ et le Fondo Nacional para la Cultura y las Artes du Mexique furent soulignés par une exposition exceptionnelle regroupant les œuvres de sept créateurs illustrant la richesse de l'expérience de création en résidences à l'étranger vécue par près d'une centaine d'artistes québécois et mexicains. Le CALQ a continué d'appuyer divers partenaires qui ont orchestré la présence de créateurs à de prestigieux événements, comme la Biennale de Venise, le Festival OFF d'Avignon, South by Southwest, ou encore Instants Vidéos à Marseille. Il a aussi signé de nouvelles ententes avec l'Allemagne pour offrir de nouveaux lieux de création et d'inspiration aux artistes québécois.

Le dynamisme culturel du Québec résonne de plus en plus sur la scène internationale et intéresse de nombreux pays dont la Chine où j'ai eu l'honneur de représenter le ministre de la Culture et des Communications lors du China International Performing Arts Fair de Guangzhou.

Pour stimuler davantage la culture philanthropique au Québec, le programme *Mécénat Placements Culture* a été bonifié et assoupli. Au premier volet qui encourage la capitalisation, deux autres ont été ajoutés pour répondre aux besoins de financement à court terme et pour promouvoir la diffusion hors Québec. Le programme amélioré a été présenté aux fondations communautaires partenaires, aux conseils de la culture et aux organismes de plusieurs régions, notamment lors d'un webinaire auquel 293 participants de 15 régions ont assisté.

Baptisée *Mon dossier CALQ*, la première phase de notre prestation électronique de services a vu le jour. Les équipes du CALQ se sont investies avec détermination dans ce projet complexe dont la réalisation permettra aux utilisateurs de consulter en tout temps et de façon sécuritaire le statut de leur demande et de recevoir leur réponse sans délais.

L'adaptation à ces changements et la réalisation de toutes ses actions reposent sur la volonté, le dynamisme et le travail de ressources humaines aussi dévouées que passionnées. Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble du personnel et l'équipe de direction qui a accueilli trois nouveaux membres cette année : Louis-Yves Nolin (directeur des ressources humaines, de l'administration et du mécénat), Céline Lavallée (directrice du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale) et Christian O'Leary (directeur des communications et de la promotion des arts et des lettres). Je tiens aussi à souligner la contribution exceptionnelle de notre précédente directrice générale de l'administration, Ginette Richard, pour 19 années d'un appui sans faille à la mission et au développement de notre organisation.

Au moment où le CALQ s'apprête à fêter son 20e anniversaire, je me sens privilégié de diriger une organisation forte de son expérience, portée par ses rêves, guidée par sa vision, et plus que jamais à l'œuvre pour soutenir et promouvoir le talent, l'imaginaire et les réalisations de tous les créateurs québécois.

Stéphan La Roche

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

Québec, juillet 2014

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité de l'information, des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Le Rapport annuel de gestion 2013-2014 du Conseil des arts et des lettres du Québec donne une fidèle description de la mission, des mandats, des valeurs et des orientations stratégiques de celui-ci. Ce rapport présente les résultats par rapport aux engagements pris par le CALQ à son plan stratégique, à son plan annuel de gestion, à sa Déclaration de services aux citoyens et à son plan d'action de développement durable. Ce rapport précise aussi les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats obtenus.

Je déclare que les données et renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion, de même que les contrôles qui leurs sont afférents, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2014.

Stéphan La Roche
Président-directeur général

RAPPORT DE VALIDATION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Monsieur Stéphan La Roche
Président-directeur général
Conseil des arts et des lettres du Québec

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2013-2014 du Conseil des arts et des lettres du Québec. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de l'information incombe à la direction du Conseil des arts et des lettres du Québec. La nôtre consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous appuyant sur le travail accompli au cours de notre examen.

Notre examen s'est appuyé sur les cadres de référence généralement utilisés en vérification interne. Nos travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les informations contenues dans le Rapport annuel de gestion 2013-2014 du Conseil des arts et des lettres du Québec ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérentes.

La responsable de la vérification interne,

Anne DeBlois

Anne DeBlois, CPA, CA
Québec, juillet 2014

PRÉSENTATION

MISSION

Dans une perspective de développement culturel, le CALQ a pour mission de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création artistique et littéraire, l'expérimentation, la production et la diffusion dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires, des arts médiatiques, ainsi que de la recherche architecturale. Il soutient également le rayonnement des artistes, des écrivains, des organismes artistiques et de leurs œuvres au Québec, ailleurs au Canada et à l'étranger.

PRINCIPES ET VALEURS

Le CALQ souscrit à des principes et des valeurs qui sont partagés par la communauté artistique et littéraire et qui inspirent ses orientations :

- Respect de l'autonomie et de la liberté de création des artistes et des écrivains
- Respect de l'indépendance artistique et administrative des organismes artistiques
- Reconnaissance du mérite artistique par les pairs
- Concertation avec les milieux artistique et littéraire
- Rigueur et transparence des modes d'attribution de l'aide financière

ORIENTATIONS

1. Soutenir la création d'œuvres originales, en tenant compte de la diversité des expressions.
2. Favoriser le rayonnement et la promotion des productions artistiques et littéraires au Québec, ailleurs au Canada et à l'international.
3. Appuyer le développement de nouveaux modèles de création, de diffusion et de gestion liés au virage numérique.
4. Développer les orientations du CALQ en synergie avec les milieux artistique et littéraire.

CLIENTÈLES

- Les artistes, écrivains professionnels et organismes québécois sans but lucratif actifs dans les domaines relevant de la mission du CALQ.
- Les professionnels des arts visuels, de l'architecture et des arts médiatiques tels que les commissaires indépendants.
- Dans le cadre du programme *Mécénat Placements Culture* : les organismes admissibles aux programmes du CALQ, du ministère de la Culture et des Communications, de la Société de développement des entreprises culturelles et de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

La *Loi 10 modifiant la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec*, sanctionnée le 12 juin 2009, a eu pour effet d'assujettir le CALQ à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et d'introduire dans sa loi constitutive de nouvelles règles de gouvernance.

Le conseil d'administration

- Il est composé de 15 membres incluant la présidente du conseil d'administration et le président-directeur général.
- Huit membres, dont la présidente du conseil d'administration, se qualifient comme indépendants.
- Onze membres sont issus des domaines culturels dans lesquels le CALQ exerce ses attributions.
- Deux membres sont issus d'autres domaines d'activités.
- Six membres proviennent de diverses régions du Québec, autres que celles de Montréal et de la Capitale-Nationale (Gaspésie, Lanaudière, Montérégie, Saguenay–Lac-Saint-Jean).
- Le conseil d'administration est composé à parité de femmes et d'hommes.

Les comités

Quatre comités soutiennent le conseil d'administration dans ses travaux :

- Comité de gouvernance et d'éthique
- Comité de vérification
- Comité des ressources humaines
- Comité des programmes

Les commissions consultatives

Cinq commissions consultatives ayant pour rôle de recommander des changements aux programmes sont composées de membres du conseil d'administration et de personnalités du milieu culturel :

- Commission des arts visuels, des métiers d'art, de la recherche architecturale, des arts numériques, du cinéma et de la vidéo*
- Commission de la littérature
- Commission des arts de la scène et de la diffusion
- Commission de la diversité culturelle**
- Commission des régions

* La commission des arts visuels, des métiers d'art, de la recherche architecturale, des arts numériques, du cinéma et de la vidéo constitue la nouvelle appellation de la commission des arts visuels, des arts médiatiques et des métiers d'art.

** La commission jeunesse est abolie par résolution du C.A. le 6 mai 2013 mais le CALQ s'assure de la présence de membres jeunesse au sein de chaque commission. La commission de la diversité culturelle est créée par résolution du C.A. le 17 juin 2013.

STRUCTURE ADMINISTRATIVE AU 31 MARS 2014

- Présidence-direction générale (PDG)
- Secrétariat général et direction de la planification et des affaires institutionnelles (SPAI)
- Direction du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale (DACAR)
- Direction du soutien aux organismes de création et de production (DOCP)
- Direction du soutien à la diffusion et au rayonnement international (DDRI)
- Direction des ressources humaines, de l'administration et du mécénat (DRHAM)
- Direction des technologies de l'information et de l'innovation (DTII)
- Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres (DCPAL)

L'équipe de direction du CALQ, de gauche à droite :
Christian O'Leary, directeur de la DCPAL, Marie Daveluy, directrice de la SPAI, Louis-Yves Nolin, directeur de la DRHAM, Alain Filion, directeur de la DOCP, Stéphan La Roche, pdg, Réjean Perron, directeur de la DDRI, Céline Lavallée, directrice de la DACAR, Sylvie Poirier, directrice de la DTII.

ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2014

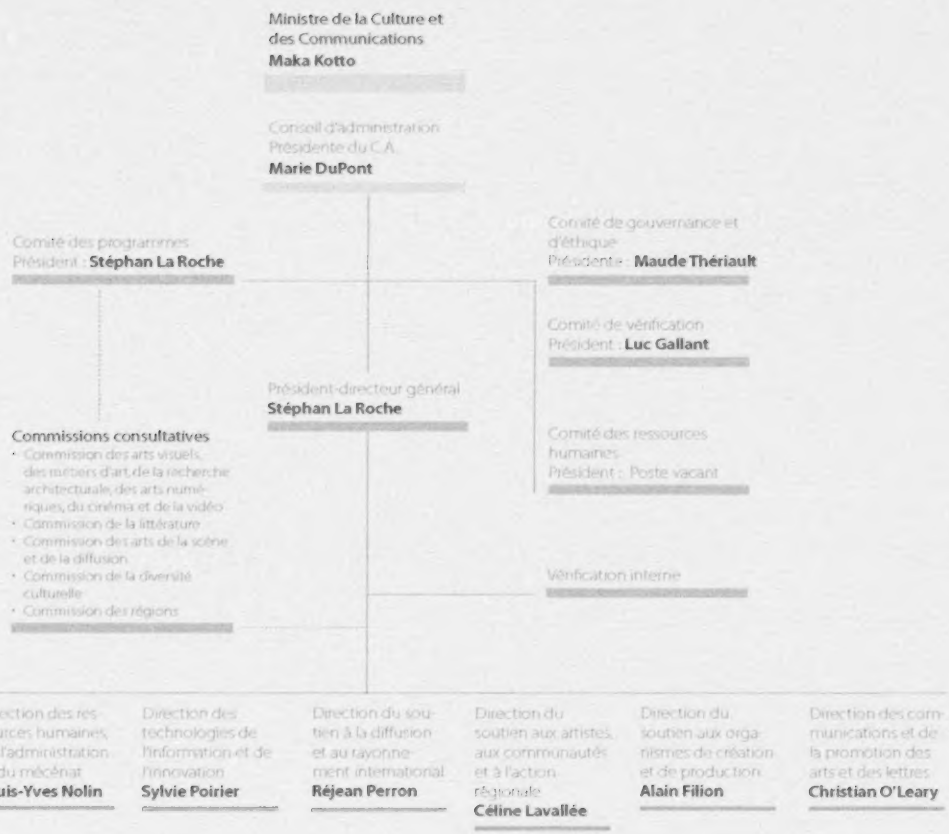

ORGANIGRAMME DYNAMIQUE

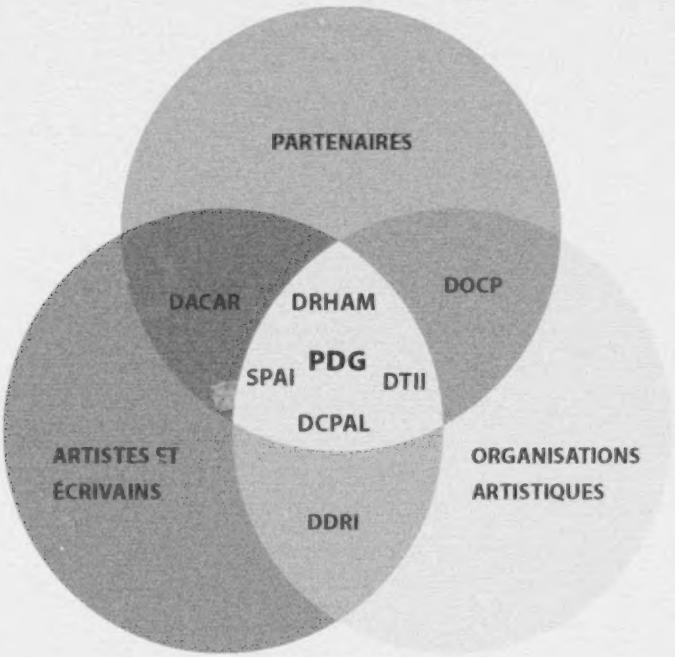

MANDAT, PRODUITS ET SERVICES

- Offrir aux écrivains, aux artistes professionnels et aux architectes des bourses destinées à soutenir la recherche et la création, le perfectionnement, les résidences au Québec et à l'étranger, les déplacements, la promotion, la commande d'œuvre, les spectacles littéraires ou de contes.
- Attribuer des bourses de carrière aux créateurs ayant plus de vingt ans de pratique et ayant marqué de façon notable leur discipline.
- Contribuer à la reconnaissance des créateurs par la remise de prix à la création et à l'excellence artistiques.
- Offrir aux organismes artistiques sans but lucratif et aux commissaires indépendants des programmes de subventions pour soutenir leur fonctionnement, leurs projets de production, de coproductions, de promotion, de développement de marchés ou de diffusion, de circulation d'œuvres au Québec et hors Québec, d'accueil d'œuvres étrangères et d'organisation d'événements nationaux et internationaux.
- Soutenir des associations professionnelles d'artistes, des regroupements nationaux d'organismes et des organismes de services œuvrant dans le domaine des arts et des lettres.
- Attribuer des bourses et des subventions s'appuyant sur le mode de l'évaluation au mérite par des jurys, des comités consultatifs et des comités de sélection formés de pairs des milieux artistiques et culturels.
- Par son programme *Mécénat Placements Culture* : encourager la capitalisation à moyen et à long terme des organismes culturels par l'entremise de campagnes de collectes de fonds privés, répondre à leurs besoins de financement à court terme et assurer la diffusion d'activités artistiques à l'étranger.
- Proposer des mesures d'accompagnement supplémentaires aux organismes en difficulté.

FAITS SAILLANTS 2013-2014

ORGANISATION ET CONCERTATION

- Mise en place de 3 nouvelles directions administratives axées sur l'évolution des champs d'intervention (création, production, diffusion).
- Lancement de 4 chantiers de réflexion
  - Le renouvellement générationnel
  - Le rayonnement des arts et des lettres
  - L'interdisciplinarité et la pluridisciplinarité
  - La diversité culturelle
- Renouvellement et prolongation de 12 ententes régionales.
- Bonification du programme *Mécénat Placements Culture* qui compte 3 volets – capitalisation à moyen et long terme, financement à court terme, diffusion d'activités artistiques à l'étranger.
- Lancement d'un concours de création d'œuvres Web originales pour diffusion sur *La Fabrique culturelle* de Télé-Québec.
- Création de la commission consultative sur la diversité culturelle.
- Renouvellement de l'entente d'échange d'ateliers-studios Saguenay/Montréal.
- Signature d'un accord de coopération culturelle avec la nation Crie de la Baie-James.
- 700 000 $ sur 3 ans en appui au développement de la diversité des expressions culturelles, des autochtones et du métissage des pratiques artistiques à Montréal.

CHIFFRES-CLÉS

- 684 organismes professionnels soutenus
- 1 377 subventions accordées
- 1 375 artistes et écrivains professionnels appuyés
- 1 576 bourses attribuées
- 5 M$ attribués à 47 organismes ayant amassé près de 12 M$ en dons privés dans le cadre du programme *Mécénat Placements Culture*
- 29 prix et reconnaissances publiques décernés
- 85,9 M$ accordés en aide financière dans l'ensemble du Québec

RAYONNEMENT INTERNATIONAL

- Présence de créateurs québécois soutenue dans 65 pays.
- 34 producteurs en provenance de 10 pays investissent dans des projets québécois et injectent 1,9 M$ de nouveaux capitaux dans l'économie locale de 5 régions du Québec.
- Présence collective de créateurs dans plusieurs événements internationaux d'envergure tels que l'International Performing Arts for Youth (É.-U.), le Festival OFF d'Avignon (France), la Triennale d'arts médiatiques au National Art Museum of China (Chine).
- Philippe Hamelin (sculpture-installation) et Pierre Durette (peinture) remportent respectivement les médailles d'argent et de bronze à l'occasion des concours culturels disputés aux VII[es] Jeux de la Francophonie à Nice (France).
- Raphaëlle de Groot fait une performance remarquée à la Biennale de Venise (Italie).

PRIX ET RECONNAISSANCES PUBLIQUES

- Une première bourse de carrière en métiers d'art d'une valeur de 60 000 $ est attribuée au céramiste et muraliste Gilbert Poissant.
- La Bourse de carrière à l'intention des scénaristes et des réalisateurs de cinéma est renommée Bourse de carrière Michel-Brault en hommage au cinéaste disparu et est décernée au cinéaste, réalisateur, monteur et producteur Claude Gagnon.
- La bourse de 30 000 $ décernée à Leonard Cohen (Prix Denise-Pelletier 2012 du gouvernement du Québec), remise au CALQ à la demande de l'artiste, est attribuée à l'auteur-compositeur-interprète Vincent Vallières pour soutenir un projet de valorisation de la chanson québécoise dans les écoles secondaires.
- Une résidence de création à Paris est offerte à l'écrivain et membre de l'Académie française, Dany Laferrière.

TABLEAU 1

REVENUS ET DÉPENSES DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

	2013-2014	2012-2013
Disponibilité pour engagements	$	$
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	**90 008 572**	**89 967 354**
- Aide financière	83 414 776	83 326 528
- Administration	6 593 796	6 640 826
Intérêts	501 066	480 143
REVENUS TOTAUX	**90 509 638**	**90 447 497**
Retours de bourses ou de subventions des années antérieures[1]	2 492 038	3 054 000
Total Disponibilité pour engagements	**93 001 676**	**93 501 497**
Engagements		
AIDE FINANCIÈRE	**85 905 543**	**86 361 306**
- Bourses aux artistes et aux écrivains professionnels	10 440 836	10 487 886
- Subventions aux organismes	69 711 477	68 095 529
- Subventions d'appariement dans le cadre du programme *Mécénat Placements Culture*	5 156 507	7 067 481
- Comités et jurys	596 723	710 410
ADMINISTRATION	7 089 318	7 103 509
Total Engagements	**92 994 861**	**93 464 815**
(Déficit) / excédent d'exercice	6 815	36 682
Excédent cumulé au début	**54 098**	**17 416**
Excédent cumulé à la fin	**60 913**	**54 098**

1 Les retours de bourses ou de subventions accordées au cours des exercices antérieurs à 2013-2014 sont présentés en annulation des dépenses de l'exercice 2013-2014 aux états financiers.

PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016
TABLEAU SYNOPTIQUE

MISSION DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

Dans une perspective de développement culturel, le CALQ a pour mission de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création artistique et littéraire, l'expérimentation, la production et la diffusion dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires, des arts médiatiques ainsi que la recherche architecturale. Il soutient également le rayonnement des artistes, des écrivains, des organismes artistiques et de leurs œuvres au Québec, ailleurs au Canada et à l'étranger.

ENJEU 1

La création, levier du développement culturel

ORIENTATION 1

Soutenir la création d'œuvres originales en tenant compte de la diversité des expressions

AXE 1

Un soutien financier adapté et diversifié

OBJECTIF 1 : SOUTENIR LA CRÉATION ET LA PRODUCTION ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE PAR DES INVESTISSEMENTS CIBLÉS

Indicateur 1.1 – Nature et ampleur de l'aide accordée à la création-production
Cible 1.1.1 – 50 projets ciblés soutenus, au 31 mars 2016

OBJECTIF 2 : ENCOURAGER L'EXCELLENCE ARTISTIQUE, L'INNOVATION ET LE SUCCÈS DES MEILLEURES PRODUCTIONS QUÉBÉCOISES PAR DES MESURES DE RECONNAISSANCE

Indicateur 2.1 – Nombre et nature des mesures de reconnaissance accordées
Cible 2.1.1 – Quatre nouveaux prix, au 31 mars 2016

OBJECTIF 3 : CONSOLIDER LES PARTENARIATS FAVORISANT LA DIVERSIFICATION DES INVESTISSEMENTS ET LA VITALITÉ CULTURELLE DES TERRITOIRES

Indicateur 3.1 – Nombre et nature des initiatives prises en matière d'action territoriale concertée
Cible 3.1.1 – Au moins trois ententes renouvelées ou conclues avec des nations autochtones et des instances régionales, au 31 mars 2016

Indicateur 3.2 – Nombre et nature des actions réalisées dans le cadre du programme *Mécénat Placements Culture*
Cible 3.2.1 – Huit journées d'activités sur le mécénat dans différentes régions du Québec, au 31 mars 2016

Indicateur 3.3 – Nature du soutien à la coproduction internationale
Cible 3.3.1 – Appariement de 0,5 M$ de capitaux hors Québec dans la création d'œuvres originales québécoises, au 31 mars 2014.

ORIENTATION 2

Favoriser le rayonnement et la promotion des productions artistiques et littéraires au Québec, ailleurs au Canada et à l'international

AXE 2

Une présence artistique affirmée sur différentes plateformes et pôles majeurs de diffusion culturelle

OBJECTIF 4 : MISER SUR LA MOBILITÉ DES ARTISTES ET LA PRÉSENCE DE PRODUCTIONS QUÉBÉCOISES DANS LES PÔLES MAJEURS DE DIFFUSION

Indicateur 4.1 – Nature du soutien accordé à la circulation des artistes et des productions
Cible 4.1.1 – Au moins deux projets structurants en matière de circulation et de diffusion au Québec soutenus, au 31 mars 2016
Cible 4.1.2 – Soutien à la présence collective québécoise hors Québec dans le cadre de trois événements majeurs, par année

Indicateur 4.2 – Nombre de pays visités par les artistes et les organismes découlant d'un soutien du CALQ aux activités internationales.

ENJEU 2
Le virage numérique

ORIENTATION 3
Appuyer le développement de nouveaux modèles de création, de diffusion et de gestion liés au virage numérique

AXE 3
De nouvelles mesures de soutien et de nouveaux services pour les clientèles

OBJECTIF 5 : FAVORISER L'INTÉGRATION DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES PAR DES MESURES DE SOUTIEN DANS L'ENSEMBLE DES DISCIPLINES

Indicateur 5.1 – Nombre et nature des mesures mises en œuvre par le CALQ en vue d'adapter son soutien au virage numérique
Cible 5.1.1 – Une discipline officiellement nommée « arts numériques » en 2012-2013
Cible 5.1.2 – Un soutien à des projets de toutes disciplines, dans le cadre de la mesure *Plateformes et réseaux numériques*, au 31 mars 2016
Cible 5.1.3 – Deux projets d'ententes pour des résidences d'artistes spécialisées dans les arts numériques, au 31 mars 2016

OBJECTIF 6 : METTRE À PROFIT L'UTILISATION DE SERVICES EN LIGNE POUR LES CLIENTÈLES DU CALQ

Indicateur 6.1 – Développement de projets pilotes et d'outils relatifs à la prestation électronique de services (PES)
Cible 6.1.1 – Projets pilotes développés et outils opérationnels, au 31 mars 2016.

ENJEU 3
L'intervention culturelle concertée

ORIENTATION 4
Développer les orientations du CALQ en synergie avec les milieux artistique et littéraire

AXE 4
La concertation et la documentation des réalités du milieu

OBJECTIF 7 : CONCERTER ET PARTAGER L'INFORMATION SUR LES ENJEUX DES ARTS ET DES LETTRES AVEC LES MILIEUX CONCERNÉS

Indicateur 7.1 – Nombre d'activités de consultation et de concertation réalisées
Cible 7.1.1 – 10 activités, au 31 mars 2016

Indicateur 7.2 – Nature du soutien aux associations, aux regroupements nationaux et aux organismes de services du secteur des arts et des lettres.

OBJECTIF 8 : POURSUIVRE LES COLLABORATIONS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES, NOTAMMENT SUR LES CONDITIONS DE PRATIQUE DES CRÉATEURS

Indicateur 8.1 – État d'avancement des projets en cours
Cible 8.1.1 – Réaliser le cycle quinquennal d'enquêtes sur les professions artistiques en collaboration avec l'Observatoire de la culture et des communications et d'autres partenaires.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS 2013-2014

Objectif	Indicateur	Cible prévue au plan stratégique	Résultats 2013-2014	Résultats 2012-2013	Cible atteinte en %	Page
AXE 1						
Objectif 1	Indicateur 1.1	50	10	5	30	21
Objectif 2	Indicateur 2.1	4	0	3	75	22
Objectif 3	Indicateur 3.1	3	1	2	100	25
	Indicateur 3.2	8	1	6	88	26
	Indicateur 3.3	0,5 M$	612 885 $	374 649 $	100	26
AXE 2						
Objectif 4	Indicateur 4.1					
	Cible 4.1.1	2	0	1	50	27
	Cible 4.1.2	3 par année	6	5	100	28
	Indicateur 4.2	S.O.	65	68		30
AXE 3						
Objectif 5	Indicateur 5.1					
	Cible 5.1.1	1	2	1	100	30
	Cible 5.1.2	11	1	6	64	31
	Cible 5.1.3	2	0	2	100	32
Objectif 6	Indicateur 6.1	S.O.				32
AXE 4						
Objectif 7	Indicateur 7.1	10	3	4	70	32
	Indicateur 7.2	S.O.	31	31		34
Objectif 8	Indicateur 8.1	5	1	3	80	34

RÉSULTATS LIÉS AU PLAN STRATÉGIQUE
2012-2016

ENJEU 1 : La création, levier du développement culturel
ORIENTATION 1 : Soutenir la création d'œuvres originales, en tenant compte de la diversité des expressions
AXE 1 : Un soutien financier adapté et diversifié
OBJECTIF 1 : Soutenir la création et la production artistique et littéraire par des investissements ciblés

INDICATEUR 1.1 - Nature et ampleur de l'aide accordée à la création-production
CIBLE 1.1.1 - 50 projets ciblés soutenus, au 31 mars 2016

CIBLE QUADRIENNALE ATTEINTE À 30 %

RÉSULTATS

Le CALQ apporte un soutien financier structurant à la création artistique et littéraire au Québec à l'aide de différents programmes. C'est le cœur de sa mission. En matière de soutien aux artistes, les bourses de recherche et création en sont la pierre angulaire. Le soutien s'étend à la commande d'œuvre, aux spectacles littéraires ou de conte ainsi qu'aux séjours de création et de ressourcement en studios et ateliers-résidences dans plusieurs lieux culturels inspirants à travers le monde. Les nombreux prix et bourses de carrière, de même que l'aide financière accordée dans le cadre d'ententes avec des partenaires régionaux complètent le tableau. Pour l'exercice 2013-2014, le CALQ a consenti 9,2 M$ ou 89 % de l'enveloppe réservée aux artistes en soutien direct à la création-production.

En matière de soutien aux organismes, 61 % des sommes accordées ou 45 M$ sont consacrés à la création-production. En soutenant le fonctionnement des organismes de création et de production en arts de la scène et en arts multidisciplinaires, le CALQ permet l'offre de saisons artistiques riches et diversifiées dans l'ensemble du Québec. De plus, en complément et sur une base ponctuelle, il appuie la production de spectacles grâce à son programme de soutien aux projets de production. L'aide à la création et à la production se déploie aussi en arts visuels, en arts numériques ainsi qu'en cinéma et en vidéo. Par leurs activités et leurs services, les organismes professionnels de ces secteurs favorisent la recherche et la réalisation des différentes étapes de la production d'œuvres. Les subventions de fonctionnement accordées à certains organismes de services en plus de la mesure de soutien à la coproduction et le programme *Mécénat Placements Culture* représentent d'autres formes de soutien aux organismes.

Globalement, le CALQ consacre 65 % de son aide financière ou 54 M$ à la création-production d'œuvres québécoises réalisées par les créateurs, soit à titre individuel, en collectif ou encore au sein d'organismes artistiques.

Projets ciblés

Afin de favoriser la diversité des pratiques et la création dans toutes les régions du Québec, 10 bourses et subventions ont été attribuées pour des projets ciblés dans différentes disciplines.

Une bourse en chanson

Récipiendaire du Prix Denise-Pelletier du gouvernement du Québec en 2012, l'auteur-compositeur interprète Leonard Cohen a offert au CALQ le montant de 30 000 $ lié à ce prix dans le but de servir le rayonnement de la chanson auprès du jeune public. Un appui au projet de valorisation de la chanson québécoise dans les écoles secondaires porté par Vincent Vallières a été annoncé le 25 novembre 2013. Le projet devrait s'échelonner jusqu'en janvier 2015 et toucher des milliers d'élèves dans plusieurs régions du Québec.

Trois subventions au théâtre en région

Une première subvention a été attribuée au Théâtre Advienne que pourra afin qu'il puisse créer la pièce *Anne... la maison aux pignons verts* qui sera présentée, aux quatre coins de la région de Lanaudière, à l'aide de la Roulotte qui a fait les beaux jours du comédien Paul Buissonneau. Au total, 24 représentations sont au programme pour l'été 2014. La pièce sera ensuite offerte au public montréalais à l'automne (20 représentations). Une seconde subvention permettra au Théâtre Turcs Gobeurs d'Opium de produire et d'offrir 12 représentations à Sherbrooke de la pièce écrite et mise en scène par André Gélineau *Raconter le feu aux forêts*. Et finalement, une troisième subvention rendra possible la création de la pièce de théâtre à saveur scientifique *L'Insulaire et le Naufragé* par le Théâtre du Faux Coffre à Saguenay.

Quatre bourses en danse

Trois bourses nécessitant un important travail de recherche ont été attribuées à Alexandra Landé pour un projet de création en danse urbaine (*Complexe R*), à Dominique Porte pour la signature d'un nouveau langage gestuel pour jeune public inspiré des poèmes de Jacques Prévert (*Conte d'effets*) et à Alan Lake pour approfondir son discours chorégraphique en puisant à la source des notions de lieu, paysage et territoires (*Du Jardin-paysage au Corps-paysage*). Une quatrième bourse a été accordée à la chorégraphe Nancy Gloutnez qui poursuit un travail exploratoire sur la texture des sons en utilisant différents souliers sur différentes surfaces (*Poly-podo-rythmie*), dans le but de favoriser la pratique contemporaine de la gigue au Québec.

Deux bourses en lien avec la culture forestière

Deux projets découlant de l'entente triennale avec la région du Bas-Saint-Laurent ont été soutenus. Le premier projet consiste en la réalisation d'un court métrage documentaire sur la survie des petites cabanes à sucre signé par Nicolas Paquet et le second est un projet de création en arts visuels de Katherine Raymond en partenariat avec, entre autres, le Parc national du Lac-Témiscouata et les Jardins de Métis.

OBJECTIF 2 : Encourager l'excellence artistique, l'innovation et le succès des meilleures productions québécoises par des mesures de reconnaissance

INDICATEUR 2.1 – Nombre et nature des mesures de reconnaissance accordées

CIBLE 2.1.1 – Quatre nouveaux prix, au 31 mars 2016

CIBLE QUADRIENNALE ATTEINTE À 75 %

RÉSULTATS

Une nouvelle politique établissant les objectifs et les principes des prix attribués annuellement a été adoptée par le conseil d'administration en décembre 2013. Elle vient confirmer la volonté de favoriser la promotion des arts et des lettres selon trois catégories de prix :

- Les prix du CALQ dans une discipline artistique ou un champ d'intervention
- Les prix du CALQ en région (Créateur/créatrice de l'année ou Œuvre de l'année) – auparavant Prix à la création artistique en région
- Les autres prix artistiques

Au cours de l'exercice, 12 créateurs, 10 œuvres et un organisme ont ainsi été honorés dans 16 régions du Québec. Neuf artistes ont reçu le Prix du CALQ – Créateur ou créatrice de l'année alors que sept œuvres s'étant particulièrement illustrées ont été récompensées.

LES PRIX DU CALQ EN RÉGION

PRIX DU CALQ – CRÉATEUR OU CRÉATRICE DE L'ANNÉE (5 000 $ par prix)

- Louisa Nicol (arts visuels - dessin) / Abitibi-Témiscamingue
- Maureen Martineau (littérature) / Centre-du-Québec
- Marianne Papillon (arts visuels) / Îles-de-la-Madeleine
- Benoît Desjardins (théâtre) / Laurentides
- Guy Bailey (arts visuels - peinture) / Mauricie
- Nicolas Boulerice (musique) / Montérégie
- Carl Bouchard (arts visuels) / Saguenay–Lac-Saint-Jean

PRIX DU CALQ – ŒUVRE DE L'ANNÉE (5 000 $ par prix)

- L'installation-performance *Brise-Glace* – Diane Landry (arts visuels) / Capitale-Nationale
- *Point d'équilibre* – Mélissa Verreault (littérature) / Chaudière-Appalaches
- L'exposition *Mémoire d'aujourd'hui* – Richard Ferron (arts visuels) / Côte-Nord
- *Stabat Mater* – Marc O'Reilly (musique classique) / Estrie
- *Le livre clairière* – Mario Brassard (littérature) / Lanaudière
- L'installation cinétique *Imbrication* – Diane Morin (arts visuels) / Montréal
- *Serventes Sinfonico* – Patrice Servant (musique) / Outaouais

PRIX À LA CRÉATION ARTISTIQUE EN RÉGION (5 000 $ par prix)

- Jean-Philippe Roy (arts visuels - sculpture) / Bas-Saint-Laurent
- Guillaume Arsenault (chanson) / Gaspésie

LES PRIX DU CALQ DANS UNE DISCIPLINE ARTISTIQUE OU UN CHAMP D'INTERVENTION

Par ailleurs, le CALQ a décerné des prix d'excellence en danse, musique, théâtre, cinéma et littérature en collaboration avec ses partenaires.

DANSE (10 000 $)

- *Solitudes solo* – Daniel Léveillé, Prix du CALQ – Meilleure œuvre chorégraphique de la saison artistique 2012-2013 / Prix de la danse de Montréal

MUSIQUE (10 000 $)

- Maxime McKinley, Prix Opus du compositeur de l'année / Conseil québécois de la musique

THÉÂTRE (10 000 $)

- Guillaume Corbeil, Prix Michel-Tremblay pour le meilleur texte dramatique / Fondation du CEAD

CINÉMA (10 000 $)

- *Full Love* – Olivier Godin (5 000 $), Prix de la meilleure œuvre d'art et expérimentation / Rendez-vous du cinéma québécois
- Ariane Louis-Seize-Plouffe (5 000 $), Prix à l'écriture cinématographique / Société de développement des entreprises culturelles

LITTÉRATURE (2 000 $)

- *La fiancée américaine* – Éric Dupont, Prix des libraires dans la catégorie « Roman québécois » / Association des libraires du Québec

PRIX DU CALQ – MEILLEURE TOURNÉE AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS (10 000 $)

- *Baobab* – Théâtre Motus (productions jeune public)

LES BOURSES DE CARRIÈRE

Une première bourse de carrière en métiers d'art d'une valeur de 60 000 $ sur deux ans a été attribuée au céramiste et muraliste Gilbert Poissant. Le cinéaste, réalisateur, monteur et producteur Claude Gagnon, a pour sa part, mérité la Bourse de carrière en cinéma Michel-Brault (renommée en hommage au cinéaste disparu) d'une valeur de 100 000 $. Ce prix est remis annuellement.

UN HOMMAGE EXCEPTIONNEL

Le 12 décembre 2013, Dany Laferrière devient le premier auteur haïtien et québécois à être élu membre de l'Académie française, un honneur sans précédent pour la communauté artistique et littéraire québécoise. À l'occasion d'une cérémonie-hommage qui se déroule en février 2014 à la Grande Bibliothèque, le CALQ annonce, avec le concours de la Délégation générale du Québec à Paris, qu'il met à sa disposition une résidence de création dans la métropole française pour une période de six mois en 2015 afin de faciliter son travail d'écrivain et d'académicien.

TABLEAU 2

NOMBRE DE PRIX ET MONTANTS ACCORDÉS PAR LE CALQ

	2013-2014		2012-2013	
Prix et reconnaissances	Nb	$	Nb	$
Bourses de carrière	6	250 000	5	220 000
Prix dans une discipline artistique ou un champ d'intervention	6	42 000	6	42 000
Prix à la création artistique en région	2	10 000	16	80 000
Prix du CALQ – Œuvre de l'année	7	35 000	-	-
Prix du CALQ – Créateur ou créatrice de l'année	7	35 000	-	-
Prix du CALQ – Meilleure tournée au Canada et aux États-Unis ou à l'international (en alternance)	1	10 000	1	10 000
Total	**29**	**382 000**	**28**	**352 000**

OBJECTIF 3 : Consolider les partenariats favorisant la diversification des investissements et la vitalité culturelle des territoires

INDICATEUR 3.1 – Nombre et nature des initiatives prises en matière d'action territoriale concertée

CIBLE 3.1.1 – Au moins trois ententes renouvelées ou conclues avec des nations autochtones et des instances régionales, au 31 mars 2016

CIBLE QUADRIENNALE ATTEINTE À 100 %

RÉSULTATS

Le CALQ conclut des ententes de partenariat dans la plupart des régions du Québec avec des partenaires locaux dans le but de bonifier le soutien aux arts et aux lettres. Ces ententes permettent d'attribuer un soutien financier additionnel - en marge des programmes réguliers - pour répondre à des besoins ciblés propres à chacune des régions. Les sommes ainsi investies par le CALQ sont soit appariées, soit bonifiées par les partenaires locaux signataires des ententes (conférences régionales des élus, forums Jeunesse, municipalités, etc.).

En 2013-2014, un accord de coopération avec la nation Crie de la Baie-James a été entériné permettant ainsi de rejoindre la cible à 100 %, deux ans avant la fin de la période prévue. L'entente régionale conclue avec des partenaires de Montréal comprend également l'ajout d'un volet spécifique destiné au soutien des organismes autochtones.

Par ailleurs, six ententes régionales ont été renouvelées jusqu'en 2016 (Bas-Saint-Laurent, Centre-du-Québec, Lanaudière, Mauricie, Montréal, Vallée du Haut-Saint-Laurent) ainsi qu'une entente sur l'échange d'atelier-studio et de séjour/production avec les villes de Saguenay et Montréal. De plus, six ententes régionales ont été prolongées pour une année additionnelle (Abitibi-Témiscamingue, Capitale-Nationale, Laurentides, Longueuil, Montérégie-Est, Outaouais).

TABLEAU 3

CONTRIBUTION DU CALQ ET DE SES PARTENAIRES LOCAUX PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

Région administrative	$ CALQ	$ PARTENAIRES	$ TOTAL
Bas-Saint-Laurent	205 269	238 000	443 269
Saguenay-Lac-Saint-Jean	28 769	28 500	57 269
Capitale-Nationale	193 355	160 000	353 355
Mauricie	107 189	140 000	247 189
Estrie	138 771	185 000	323 771
Montréal	368 433	486 574	855 007
Outaouais	63 769	97 500	161 269
Abitibi-Témiscamingue	108 769	90 000	198 769
Côte-Nord	28 769	50 000	78 769
Nord-du-Québec	62 500	40 000	102 500
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	134 772	105 000	239 772
Chaudière-Appalaches	50 000	168 000	218 000
Lanaudière	65 134	156 250	221 384
Laurentides	133 769	172 500	306 269
Montérégie	145 658	157 000	302 658
Centre-du-Québec	146 769	169 591	316 360
Total	**1 981 695**	**2 443 915**	**4 425 610**

INDICATEUR 3.2 – Nombre et nature des actions réalisées dans le cadre du programme *Mécénat Placements Culture*
CIBLE 3.2.1 – Huit journées d'activités sur le mécénat dans différentes régions du Québec, au 31 mars 2016

CIBLE QUADRIENNALE ATTEINTE À 88 %

RÉSULTATS

En janvier 2013, le gouvernement du Québec appelle un groupe de gens d'affaires présidé par M. Pierre Bourgie à identifier des pistes de solution afin de stimuler la philanthropie culturelle au Québec.

Reconnaissant la pertinence et l'importance du programme *Mécénat Placements Culture* (MPC) administré par le CALQ, le Rapport Bourgie en recommande sa pérennisation et sa bonification, notamment par un accès plus rapide aux fonds et l'ajout d'une mesure d'appui au financement des tournées hors Québec.

Prenant appui sur les recommandations du groupe de travail, un nouveau programme est préparé pendant l'été et entre en vigueur le 1er octobre 2013. Il se décline en trois volets : le premier encourage la capitalisation à moyen et à long terme, le second répond aux besoins de financement à court terme et le troisième assure la diffusion d'activités artistiques à l'étranger.

En avril 2013, une séance d'information a lieu à Saint-Jérôme, portant ainsi à sept le nombre de régions différentes visitées sur une cible de huit. Depuis son annonce, le CALQ a présenté les nouveautés du programme MPC à de larges auditoires à quatre occasions : lors de la Journée du Mécénat dans le Grand Montréal à laquelle participaient plus de 70 organismes admissibles, aux représentants des fondations communautaires partenaires, aux membres du Regroupement des conseils régionaux de la culture du Québec en provenance de 11 régions et finalement à l'aide d'un webinaire rassemblant 293 personnes réparties dans 15 régions du Québec.

Au cours de l'exercice, le programme *Mécénat Placements Culture* a permis à 47 organismes culturels du Québec de réunir près de 12 M$ en dons privés et plus de 5 M$ du CALQ comme en fait foi le tableau suivant.

TABLEAU 4

ENGAGEMENTS *MÉCÉNAT PLACEMENTS CULTURE*

	Nb	$ CALQ	$ PRIVÉ
Ancien programme (avant le 1er octobre 2013)	1	250 000	250 000
Volet 1 – Capitalisation moyen/long terme	26	3 489 917	3 398 360
Volet 2 – Financement court terme	20	1 416 590	8 167 396
Volet 3 – Diffusion/tournées hors Québec			
TOTAL	**47**	**5 156 507**	**11 815 756**

INDICATEUR 3.3 – Nature du soutien à la coproduction internationale
CIBLE 3.3.1 – Appariement de 0,5 M$ de capitaux hors Québec dans la création d'œuvres originales québécoises, au 31 mars 2014

CIBLE BIENNALE ATTEINTE À 100 %

RÉSULTATS

La mesure de soutien à la coproduction internationale permet aux organismes québécois qui ont des projets de création de bénéficier d'une subvention de contrepartie pouvant atteindre 50 000 $. Elle vient appuyer l'investissement monétaire de coproducteurs établis à l'extérieur du Québec. Vingt-trois organismes ont été soutenus pendant cet exercice pour un total de 612 885 $ permettant de presque doubler la cible avec un total de 987 534 $ investi sur deux ans.

Trente-quatre producteurs provenant de 10 pays (Allemagne, Belgique, Brésil, Canada, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Portugal, Suède) se sont engagés dans le montage financier de ces nouvelles créations québécoises. Ce faisant, ils ont injecté 1,9 M$ de nouveaux capitaux dans l'économie locale de cinq régions du Québec (Capitale-Nationale, Laurentides, Laval, Montréal et Saguenay–Lac-Saint-Jean).

TABLEAU 5

SOUTIEN À LA COPRODUCTION INTERNATIONALE

	2013-2014		2012-2013	
Subventions ponctuelles aux organismes	Nb*	$	Nb*	$
Mesure d'aide à la coproduction	23	612 885	16	374 649

*Nb = nombre d'organismes

ORIENTATION 2 : Favoriser le rayonnement et la promotion des productions artistiques et littéraires au Québec, ailleurs au Canada et à l'international

AXE 2 : Une présence artistique affirmée sur différentes plateformes et dans les pôles majeurs de diffusion culturelle

OBJECTIF 4 : Miser sur la mobilité des artistes et la présence de productions québécoises dans les pôles majeurs de diffusion

INDICATEUR 4.1 – Nature du soutien accordé à la circulation des artistes et des productions

CIBLE 4.1.1 – Au moins deux projets structurants en matière de circulation et de diffusion au Québec soutenus, au 31 mars 2016

CIBLE QUADRIENNALE ATTEINTE À 50 %

RÉSULTATS

Le soutien du CALQ en matière de circulation des artistes et des créations sur l'ensemble du territoire québécois s'élève à 2 M$. Près de 600 000 $ sont notamment consacrés à deux projets structurants, dont celui porté par le Conseil québécois de la musique.

Circulation de la musique

Ce projet majeur du Conseil québécois de la musique favorise la circulation et la diffusion de spectacles musicaux en tous genres à travers le Québec : musique contemporaine, jazz, musique du monde, musique classique, production jeune public, etc. Une plateforme numérique recueille les offres de tournées des ensembles musicaux pour les proposer à la trentaine de diffuseurs participants. En 2013-2014, le programme a permis à 11 formations musicales d'offrir 57 représentations au public québécois.

La Danse sur les routes du Québec

Le renouvellement du soutien au programme *La Danse sur les routes du Québec* permet à six diffuseurs pluridisciplinaires additionnels de s'engager envers la danse portant ainsi à 20 le nombre de diffuseurs membres du réseau. Les nouveaux venus sont C.D. Spectacle de Gaspé, Diffusion Saguenay, Les Arts de la scène de Montmagny, la Maison des arts de Laval, la Ville d'Alma Spectacles et la Ville de Chateauguay.

Au-delà de ces deux projets structurants, la nature du soutien accordé à la circulation des artistes et des créations en soi québécois se décline principalement par la voie des deux programmes identifiés au tableau suivant.

TABLEAU 6

SOUTIEN À LA CIRCULATION AU QUÉBEC

	2013-2014		2012-2013	
Programme	Nb	$	Nb	$
Bourses de déplacement au Québec (artistes)	26	17 800	30	20 890
Projets de circulation d'œuvres ou de spectacles au Québec (organismes)	130	1 400 230	122	1 369 050
Total		**1 418 030**		**1 389 940**

CIBLE 4.1.2 – Soutien à la présence collective québécoise hors Québec dans le cadre de trois événements majeurs, par année

CIBLE ANNUELLE ATTEINTE À 100 %

RÉSULTATS

À la suite d'une restructuration administrative, tous les programmes d'action internationale ont été regroupés au sein d'une seule direction afin d'en optimiser les interventions (Direction du soutien à la diffusion et au rayonnement international). Plusieurs artistes, écrivains et organismes québécois ont présenté leurs œuvres et leurs productions artistiques à l'étranger. Mentionnons les performances de Philippe Hamelin (sculpture-installation) et Pierre Durette (peinture) qui ont respectivement remporté les médailles d'argent et de bronze aux VII[es] Jeux de la Francophonie à Nice, en septembre 2013. Ils étaient au nombre d'une délégation de neuf artistes et écrivains québécois sélectionnés (lors de l'exercice financier 2012-2013 du CALQ) pour participer aux concours culturels en peinture, sculpture-installation, photographie, conte, danse de création et littérature-nouvelle.

Par ailleurs, le CALQ a favorisé la participation collective de créateurs et d'organismes québécois aux événements internationaux suivants :

International Performing Arts for Youth (IPAY) (Pittsburgh, États-Unis)

IPAY est un marché spécialisé en spectacles pour la jeunesse dans le secteur des arts de la scène qui a lieu tous les ans aux États-Unis. Les compagnies jeune public québécoises y développent les contacts nécessaires au développement de tournées sur le marché américain. En 2013-2014, Cirque Alfonse (*Timber*), Tout à trac (*Pinocchio*) et L'Illusion, Théâtre de marionnettes (*Under the stars*) y présentaient leur production en sélection officielle. Le Théâtre Motus, récipiendaire du Prix du CALQ – Meilleure tournée au Canada et aux États-Unis en février 2014, avait également bénéficié de cette tribune pour promouvoir son spectacle *Baobab* en 2010.

En outre, Dynamo Théâtre et Geordie Productions (théâtre), Des mots d'la dynamite (arts multidisciplinaires), Ça s'en vient!!! – Les Parfaits Inconnus (arts du cirque), Le Moulin à musique (musique), PPS Danse, Sursaut compagnie de danse et Art Circulation (danse) complétaient la délégation québécoise présente à IPAY en janvier 2014.

Instants Video (Marseille, France)

À l'occasion de « Marseille capitale culturelle européenne » et avec le concours du Conseil québécois des arts médiatiques (CQAM), plus d'une quinzaine de vidéastes et de représentants de centres d'artistes en arts médiatiques du Québec ont participé à la manifestation *Instants Vidéo*, en novembre 2013, afin de souligner les 50 ans de la vidéo d'art. Exposition d'installations vidéo et présentation d'une table-ronde sur la diffusion en art vidéo étaient au nombre des activités réalisées par les participants québécois.

South by Southwest – Planète Québec 2014 (Austin, Texas, États-Unis)

Dix-huit bourses de déplacement ont été accordées aux formations Marie Davidson, Thus Owls, Foxtrott, Maica mia, Folly and the Hunter et No Joy pour soutenir leur participation en mars 2014 à l'événement *South by Southwest – Planète Québec*, véritable plaque tournante internationale de la musique indépendante.

Triennale d'arts médiatiques au National Art Museum of China (Beijing, Chine)

Quatre installations majeures d'artistes en arts numériques québécois seront présentées lors de l'exposition *ThingWorld : International Triennial of New Media Art*. Il s'agit de *La voix des choses* de Catherine Béchard et Sabin Hudon, *Sewing Machine Orchestra* de Martin Messier, *Être bien encadré* de Jonathan Villeneuve et *Rut* de Jean Pierre Gauthier. En plus de la présentation de ces quatre installations, l'opérateur du projet, le Groupe Molior, participera à la rédaction du contenu du catalogue de l'exposition.

Générations Cirque Québec au Cirque Théâtre Elbeuf (Elbeuf, France)

Quatre spectacles québécois seront présentés en rafale sur la piste du Cirque Théâtre Elbeuf (Pôle national des arts du cirque en France) et sous chapiteaux place du Champ de Foire. Les compagnies québécoises participantes offriront 15 représentations afin de mettre en valeur le talent québécois circassien dans ce haut-lieu du cirque européen fréquenté à la fois par le public et les professionnels.

- Les Improduits (*Impro Cirque*)
- Cirque Alfonse (*Timber*)
- Flip Fabrique/Créatzirque (*Attrape moi*)
- La Compagnie Et des Hommes et des Femmes (*Croisé*)

Festival Off d'Avignon (Avignon, France)

Quatre compagnies artistiques présenteront leur spectacle avec le concours de La Manufacture/Collectif contemporain à Avignon. Il s'agit d'une première incursion pour ces compagnies québécoises à cette prestigieuse manifestation internationale :

- Théâtre PàP (*Cinq visages pour Camille Brunelle*)
- Orange Noyée (*Un*)
- Rhizome (*Fade Out, Une beauté baroque, Arthy reçoit, Projet McQueen*)
- Les 7 doigts de la main (*Patinoire* en codiffusion avec la compagnie française le Théâtre du Chêne Noir)

INDICATEUR 4.2 – Nombre de pays visités par les artistes et les organismes découlant d'un soutien du CALQ aux activités internationales

RÉSULTATS

La présence d'artistes et d'organismes québécois soutenus par le CALQ se manifeste en 2013-2014 dans 65 pays, notamment grâce aux bourses de déplacement, aux possibilités de séjourner dans un studio ou un atelier-résidence, ou grâce aux subventions à la diffusion des spectacles et des œuvres hors Québec. Outre le Canada, on retrouve la France, les États-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Belgique et le Mexique parmi les pays les plus fréquentés.

Le CALQ et le Fondo Nacional para la Cultura y las Artes (FONCA) du Mexique ont d'ailleurs souligné 15 ans de collaboration cette année, illustrant un fructueux partenariat qui a permis à une centaine de créateurs de participer à cet échange d'artistes et d'ateliers-résidences.

Notons également la création d'une nouvelle résidence chorégraphique en Allemagne à la Fabrik [Potsdam] ainsi que la présence d'une première poète québécoise, Chantal Neveu, à la résidence de création littéraire en Bavière.

TABLEAU 7

NOMBRE DE PAYS VISITÉS PAR LES ARTISTES ET LES ORGANISMES

	2013-2014	2012-2013
Bourses de déplacement hors Québec et studios et ateliers-résidences (artistes)	55	61
Programmes de tournées ou circulation hors Québec (organismes)	47*	43*
Total	**65**	**68**

* Pays déjà inclus pour la plupart au nombre indiqué pour les bourses, à quelques exceptions près.

ENJEU 2 : Le virage numérique

ORIENTATION 3 : Appuyer le développement de nouveaux modèles de création, de diffusion et de gestion liés au virage numérique

AXE 3 : De nouvelles mesures de soutien et de nouveaux services pour les clientèles

OBJECTIF 5 : Favoriser l'intégration des technologies numériques par des mesures de soutien dans l'ensemble des disciplines

INDICATEUR 5.1 – Nombre et nature des mesures mises en œuvre par le CALQ en vue d'adapter son soutien au virage numérique

CIBLE 5.1.1 – Une discipline officiellement nommée « arts numériques » en 2012-2013

CIBLE ATTEINTE À 100 %

RÉSULTATS

Le CALQ a atteint sa cible dès l'exercice 2012-2013 en créant le secteur des arts numériques parmi ses disciplines officielles. Il a cependant poursuivi ses efforts en reconduisant la mesure de soutien *Plateformes et réseaux numériques* permettant la réalisation de 10 projets (422 450 $).

En 2013-2014, 35 % des projets d'artistes soutenus, toutes disciplines confondues, font appel aux technologies numériques. Il s'agit d'une augmentation de 5 % par rapport à l'exercice précédent. Cet engouement pour le numérique se confirme de plus avec 136 projets de créateurs désireux de participer au concours lancé par le CALQ pour la création d'œuvres Web originales qui seront diffusées sur la nouvelle plateforme *La Fabrique culturelle* de Télé-Québec.

CIBLE 5.1.2 – Un soutien à des projets de toutes disciplines, dans le cadre de la mesure *Plateformes et réseaux numériques*, au 31 mars 2016

CIBLE QUADRIENNALE ATTEINTE À 64 %

RÉSULTATS

En 2013-2014, le secteur du théâtre a obtenu un soutien dans le cadre de la mesure *Plateformes et réseaux numériques*. Cette discipline artistique fait partie des 11 ciblées (7 / 11).

Cette mesure s'est terminée avec la fin de l'exercice financier 2013-2014. Toutes les disciplines ont été couvertes lorsqu'il y a eu demande. Cette mesure n'étant pas reconduite, la cible est donc atteinte à 64 %.

TABLEAU 8

NOMBRE DE PROJETS SOUTENUS PAR DISCIPLINE ARTISTIQUE DANS LE CADRE DE LA MESURE *PLATEFORMES ET RÉSEAUX NUMÉRIQUES*

	2013-2014		2012-2013	
Discipline artistique	Nb	$	Nb	$
Arts du cirque	-	-	-	-
Arts multidisciplinaires	-	-	-	-
Arts numériques	1	17 142	1	33 300
Arts visuels	1	45 000	3	117 323
Cinéma et vidéo	-	-	2	88 169
Danse	1	50 000	2	90 600
Littérature	3	148 108	2	59 500
Métiers d'art	-	-	-	-
Musique	2	75 000	5	137 108
Recherche architecturale	-	-	-	-
Théâtre	2	87 200	-	-
Total	**10**	**422 450**	**15**	**526 000**

CIBLE 5.1.3 – Deux projets d'ententes pour des résidences d'artistes spécialisées dans les arts numériques, au 31 mars 2016

CIBLE QUADRIENNALE ATTEINTE À 100 %

RÉSULTATS

Le CALQ et l'Institut français ont signé une entente de création de résidences d'artistes spécialisées en arts numériques en juillet 2012 qui a permis à deux artistes québécois, Nans Bortuzzo et Matthew Biederman, de séjourner à Paris dans le courant de l'exercice financier 2013-2014.

La Chambre Blanche à Québec a, par ailleurs, accueilli un premier artiste en arts numériques issu de la francophonie africaine, Luc Fosther Diop, du Cameroun, dans le cadre du programme de bourse pour artistes UNESCO-Aschberg. Rappelons que cet accueil est rendu possible grâce à la collaboration de la Ville de Québec.

OBJECTIF 6 : Mettre à profit l'utilisation de services en ligne pour les clientèles du CALQ

INDICATEUR 6.1 – Développement de projets pilotes et d'outils relatifs à la prestation électronique de services (PES)
CIBLE 6.1.1 – Projets pilotes développés et outils opérationnels, au 31 mars 2016

RÉSULTATS

En avril 2012, les travaux de développement d'une prestation électronique de services (PES) étaient approuvés. Ce projet vise à soutenir progressivement, via le Web, les principaux échanges entre le CALQ et sa clientèle. La stratégie de mise en œuvre permet l'intégration graduelle de différents services électroniques afin de faciliter le dépôt des diverses demandes, les suivis et les redditions de comptes. La PES doit également permettre d'automatiser certaines tâches administratives et de diminuer le délai de traitement des dossiers.

Au cours de cet exercice, le CALQ a posé les jalons technologiques, rédigé une politique de confidentialité et mis en œuvre la solution d'authentification (*clicSÉQUR citoyen*). Les technologies ainsi que le scénario d'hébergement ont également été retenus. Fort des résultats obtenus avec les deux projets pilotes (consultation en ligne du statut des demandes de bourses en déplacement et partage des cahiers d'évaluation numérisés sur clés USB), le CALQ a procédé à une première mise en ligne sur invitation le 10 mars 2014 pour le programme de bourses de déplacement. Le nouveau module permet aux artistes et écrivains invités de consulter le statut de leur demande, connaître la réponse à celle-ci aussitôt qu'elle est disponible, recevoir des alertes courriels à chaque changement à leur dossier, consulter leur historique et mettre à jour leurs coordonnées.

ENJEU 3 : L'intervention culturelle concertée

ORIENTATION 4 : Développer les orientations du CALQ en synergie avec les milieux artistique et littéraire

AXE 4 : La concertation et la documentation des réalités du milieu

OBJECTIF 7 : Concerter et partager l'information sur les enjeux des arts et des lettres avec les milieux concernés

INDICATEUR 7.1 – Nombre d'activités de consultation et de concertation réalisées
CIBLE 7.1.1 – 10 activités, au 31 mars 2016

CIBLE QUADRIENNALE ATTEINTE À 70 %

RÉSULTATS

Danse traditionnelle

Un chantier sur la danse traditionnelle québécoise a mobilisé les acteurs de la discipline. Sous l'impulsion du CALQ, un comité d'orientation composé de Mario Boucher, Pierre Chartrand, Luk Fleury, Marie-Soleil Pilette et Lise Sirianni s'est réuni en mai, en juin et en septembre 2013 afin de réfléchir aux enjeux de la pratique et aux moyens à mettre en œuvre afin d'en assurer l'évolution. Les travaux ont culminé en septembre 2013 avec une rencontre des troupes et des écoles évoluant en danse traditionnelle au Québec. En octobre 2013, Maude Léonard s'ajoute au comité d'orientation. Un mandat est confié à l'association Danse traditionnelle Québec pour dresser un portrait de la situation du secteur afin de nourrir la réflexion et orienter la suite des travaux.

Arts visuels

La présence des artistes québécois en arts visuels sur la scène internationale est une source de préoccupation que partagent l'ensemble des intervenants de la discipline. En mai 2013, une initiative de Louise Déry, directrice de la Galerie de l'UQAM, a permis à Raphaëlle de Groot d'effectuer une performance remarquée à travers la Cité des Doges à l'ouverture de la Biennale de Venise. À la suite de cette première expérience concluante soutenue par le CALQ, une réflexion s'est amorcée autour des moyens à déployer afin d'accroître la présence des artistes québécois lors des grandes manifestations internationales. Une Table de concertation sur le rayonnement des arts visuels a donc été mise en place, conviant les représentants du réseau muséal et les acteurs-clés du milieu, à travailler à l'élaboration d'une stratégie d'action concertée à l'échelle internationale.

Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux, organismes de services et conseils régionaux de la culture

Une rencontre annuelle avec les associations professionnelles d'artistes, les regroupements nationaux d'organismes, les organismes de services et les conseils régionaux de la culture a eu lieu afin de réunir les forces vives du milieu et présenter les orientations 2013-2014 du CALQ.

Chantiers de réflexion

Afin de répondre aux défis posés par les changements démographiques, le virage numérique et la mondialisation, le CALQ a lancé quatre chantiers de réflexion portant sur le renouvellement générationnel, le rayonnement des arts et des lettres, l'interdisciplinarité et la pluridisciplinarité ainsi que sur la diversité culturelle. Le travail de réflexion s'est d'abord amorcé au sein des équipes du CALQ à l'automne 2013. Dès janvier 2014, les cinq commissions consultatives ont été mises à contribution afin de nourrir la première phase de consultation. Des comités d'orientation composés d'une cinquantaine d'intervenants de différents horizons ont ensuite été formés pour accompagner chacun des chantiers et apporter un éclairage sur les travaux de documentation et de consultation à mener ainsi que sur les choix stratégiques à effectuer. Notons que les travaux menés par les associations professionnelles d'artistes et les regroupements nationaux – notamment ceux menés par le Conseil québécois du théâtre sur les successions artistiques et les journées d'échanges tenues par le Regroupement des arts interdisciplinaires du Québec sur la pluridisciplinarité – seront pris en compte pour enrichir la démarche.

En outre, la structure de gouvernance du CALQ prévoit de réunir périodiquement ses commissions consultatives et certaines tables de concertation. Ainsi se sont réunies, en 2013-2014, la Commission des régions, la Commission de la diversité culturelle, celle des arts de la scène et de la diffusion, la Commission de la littérature et celle des arts visuels, des métiers d'art, de la recherche architecturale, des arts numériques, du cinéma et de la vidéo. Le CALQ a également tenu quatre réunions de la Table de concertation des partenaires publics de Montréal ainsi que trois réunions du Forum de concertation des partenaires publics responsables du financement des arts et des lettres à Québec.

INDICATEUR 7.2 – Nature du soutien aux associations, aux regroupements nationaux et aux organismes de services du secteur des arts et des lettres

RÉSULTATS

Le CALQ participe à la vitalité et à l'essor des milieux artistique et littéraire québécois, à la concertation et au partage d'information et de services en soutenant les associations professionnelles d'artistes, les regroupements nationaux et les organismes de services. En 2013-2014, le CALQ a ainsi accordé 4,2 M$ à 31 organismes du milieu associatif. Le tableau qui suit en présente une répartition disciplinaire.

TABLEAU 9

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES D'ARTISTES, REGROUPEMENTS NATIONAUX ET ORGANISMES DE SERVICES SELON LA DISCIPLINE ARTISTIQUE

	2013-2014		2012-2013	
Discipline artistique	Nb	$	Nb	$
Arts du cirque	1	135 000	1	116 800
Arts multidisciplinaires	1	38 700	1	30 000
Arts numériques	1	49 500	1	99 000
Arts visuels	3	626 795	4	629 888
Cinéma et vidéo	1	49 500	-	-
Danse	5	1 135 000	5	1 014 000
Littérature	6	476 470	6	464 470
Métiers d'art	-	-	-	-
Musique	4	538 208	4	473 208
Recherche architecturale	-	-	-	-
Théâtre	8	858 800	8	827 625
Arts et lettres[1]	1	275 000	1	245 000
Total	**31**	**4 182 973**	**31**	**3 899 991**

1 Conférence internationale des arts de la scène (CINARS)

OBJECTIF 8 : Poursuivre les collaborations en matière de recherche et de développement des connaissances, notamment sur les conditions de pratique des créateurs

INDICATEUR 8.1 – État d'avancement des projets en cours

CIBLE 8.1.1 – Réaliser le cycle quinquennal d'enquêtes sur les professions artistiques en collaboration avec l'Observatoire de la culture et des communications et d'autres partenaires

CIBLE QUADRIENNALE ATTEINTE À 80 %

RÉSULTATS

Le CALQ participe à une enquête sur les musiciens et les chanteurs menée par l'Observatoire de la culture et des communications du Québec. En cinq ans, trois enquêtes sur les professions artistiques ont été réalisées, ciblant tour à tour les écrivains québécois, les danseurs et chorégraphes et les artistes en arts visuels. Considérant les projets d'enquête réalisés ou en cours, la cible est atteinte à 80 %.

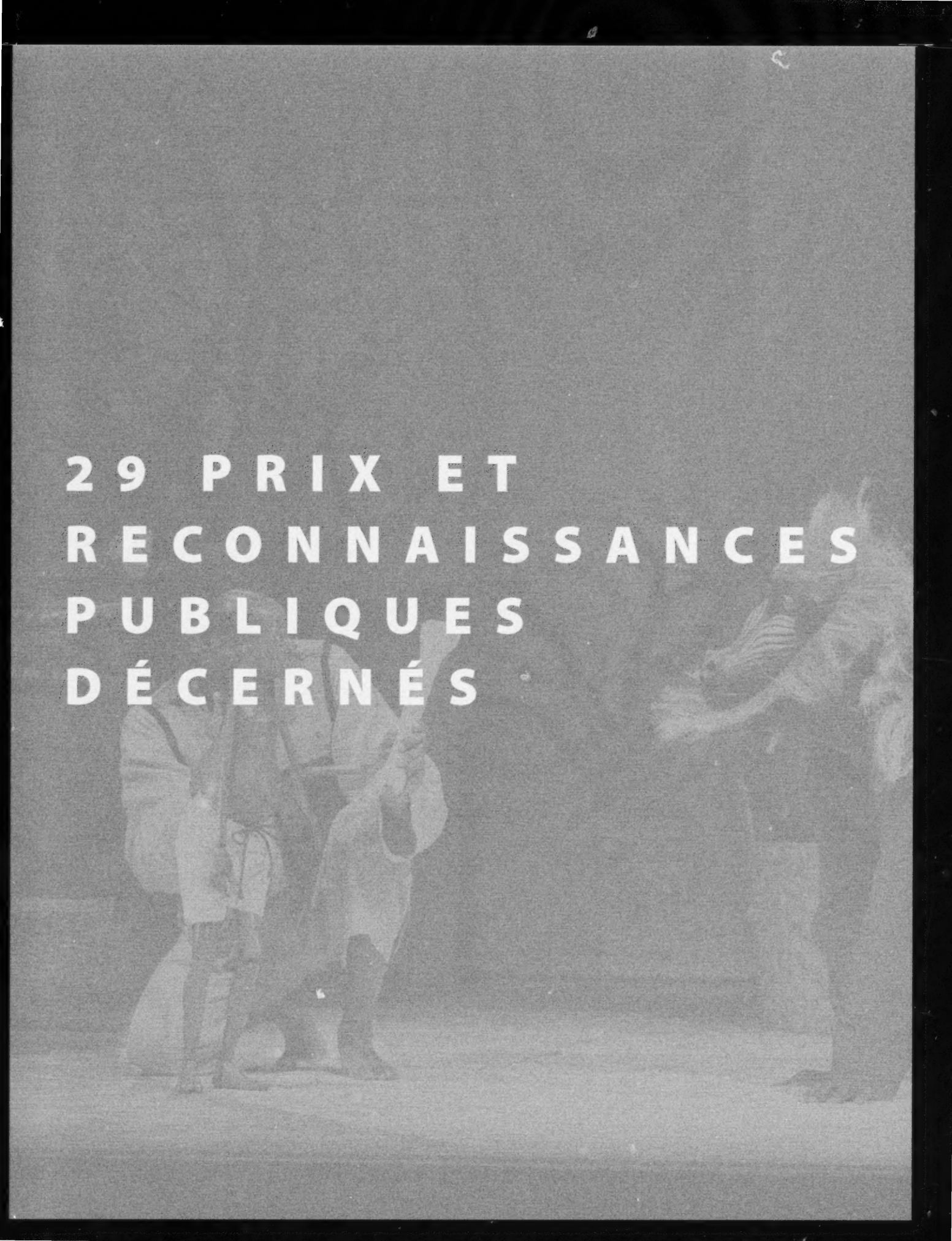

29 PRIX ET RECONNAISSANCES PUBLIQUES DÉCERNÉS

ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

Rapport de la direction

Les états financiers du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le CALQ reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et l'auditeur indépendant, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du CALQ, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Il peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

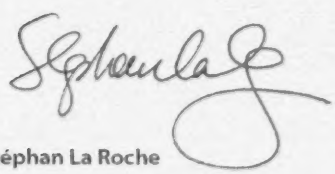

Stéphan La Roche
Président-directeur général

Québec, le 16 juin 2014

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des arts et des lettres du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des arts et des lettres du Québec au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Michel Samson, CPA auditeur, CA
Québec, le 16 juin 2014

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

De l'exercice clos le 31 mars 2014

	Budget $	2014 $	2013 $
REVENUS			
Contributions du gouvernement du Québec			
Aide financière	80 362 850	83 380 165	83 141 720
Administration	6 224 350	6 502 400	6 374 438
Virement de contributions reportées (note 9)	286 261	99 885	447 930
Intérêts	500 000	501 066	480 143
Autres revenus (note 3)	149 000	26 122	3 266
	87 522 461	**90 509 638**	**90 447 497**
CHARGES			
Subventions octroyées			
Théâtre	23 354 660	24 881 818	24 136 759
Arts du cirque	1 139 741	1 368 390	1 177 909
Musique	20 085 231	20 850 748	20 757 845
Arts numériques, cinéma et vidéo	5 574 942	6 021 452	5 761 636
Arts visuels	9 851 575	10 430 151	10 181 484
Danse	12 755 301	13 091 503	13 182 450
Littérature	3 584 336	4 031 627	3 704 368
Arts multidisciplinaires	1 370 566	1 520 442	1 416 464
Autres activités	1 542 644	1 542 983	1 594 410
Autres clientèles (MCC, SODEC et BAnQ *)	4 103 854	2 166 429	4 447 981
	83 362 850	85 905 543	86 361 306
Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs	(3 000 000)	(2 492 038)	(3 054 000)
	80 362 850	83 413 505	83 307 306
Frais d'administration (note 4)	7 158 130	7 089 318	7 103 509
	87 520 980	**90 502 823**	**90 410 815**
EXCÉDENT ANNUEL	**1 481**	**6 815**	**36 682**
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	54 098	54 098	17 416
EXCÉCENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	**55 579**	**60 913**	**54 098**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

* Ministère de la Culture et des Communications (MCC), Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 mars 2014

	2014 $	2013 $
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	15 019 698	16 463 293
Débiteurs	31 148	38 631
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	-	600 000
Intérêts courus à recevoir	20 115	18 340
	15 070 961	**17 120 264**
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	13 304 444	15 615 462
Provision pour vacances (note 7)	510 747	544 068
Provision pour congés de maladie (note 7)	737 682	726 474
Dettes (note 8)	375 130	286 476
Contributions reportées (note 9)	666 965	338 953
	15 594 968	**17 511 433**
DETTE NETTE	**(524 007)**	**(391 169)**
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 10)	551 584	364 841
Charges payées d'avance	33 336	80 426
	584 920	**445 267**
EXCÉDENT CUMULÉ	**60 913**	**54 098**

FONDS EN FIDÉICOMMIS (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

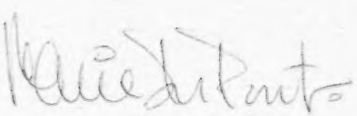

Mme Marie DuPont
Présidente du conseil d'administration

M. Luc Gallant
Président du comité de vérification

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

de l'exercice clos le 31 mars 2014

	Budget $	2014 $	2013 $
EXCÉDENT ANNUEL	**1 481**	**6 815**	**36 682**
Acquisition d'immobilisations corporelles	(650 115)	(334 660)	(253 891)
Amortissement des immobilisations corporelles	223 789	147 917	137 298
	(426 326)	**(186 743)**	**(116 593)**
Acquisition de charges payées d'avance		(45 084)	(109 808)
Utilisation de charges payées d'avance		92 174	57 447
		47 090	**(52 361)**
Augmentation de la dette nette	**(424 845)**	**(132 838)**	**(132 272)**
Dette nette au début de l'exercice	**(391 169)**	**(391 169)**	**(258 897)**
Dette nette à la fin de l'exercice	**(816 014)**	**(524 007)**	**(391 169)**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice clos le 31 mars 2014

	2014 $	2013 $
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	**6 815**	**36 682**
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	147 917	137 298
Virement des contributions reportées relatives au maintien d'actifs		(133 862)
	147 917	3 436
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement		
Débiteurs	7 483	(36 392)
Contributions à recevoir	600 000	543 080
Intérêts courus à recevoir	(1 775)	2 869
Charges payées d'avance	47 090	(52 361)
Créditeurs et charges à payer	(2 311 018)	(2 171 235)
Contributions reportées	328 012	(435 646)
Provision pour vacances	(33 321)	56 408
Provision pour congés de maladie	11 208	38 409
	(1 352 321)	(2 054 868)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de fonctionnement	**(1 197 589)**	**(2 014 750)**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(334 666)	(253 891)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement en immobilisations	**(334 660)**	**(253 891)**
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dettes effectuées	786 544	511 453
Dettes remboursées	(697 890)	(376 555)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	**88 654**	**134 898**
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 443 595)	(2 133 743)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	16 463 293	18 597 036
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	**15 019 698**	**16 463 293**
LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN COMPRENNENT :		
Encaisse	**15 019 698**	**16 463 293**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2014

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a été constitué en vertu de la *Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec* (RLRQ, chapitre C-57.02). Il exerce ses attributions dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires et des arts médiatiques, ainsi qu'en matière de recherche architecturale. Il a pour objet de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production et d'en favoriser le rayonnement au Québec et, dans le respect de la politique québécoise en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales, dans le reste du Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes. En vertu de l'article 985 de la *Loi sur les impôts*, et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le CALQ n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

Le CALQ administre les fonds en fidéicommis suivants : « Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent – Fonds relève du Bas-Saint-Laurent pour les arts et les lettres », « Conférence régionale des élus de Montréal – Fonds Montréal Immigration et Minorités visibles pour les arts et les lettres » et « Conférence régionale des élus de Montréal – Fonds ORAM CALQ-CRÉ 2008-2010 ».

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le CALQ utilise le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers du CALQ, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présenté dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la provision pour congés de maladie.

Les comptes du CALQ ne comprennent pas ceux des fonds en fidéicommis. L'information financière relative à ces derniers est présentée à la note 13.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

INSTRUMENTS FINANCIERS

L'encaisse, les débiteurs et les intérêts courus à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créditeurs et charges à payer (sauf ceux relatifs aux avantages sociaux), la provision pour vacances et la dette sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût.

REVENUS

Les revenus, y compris les gains, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent.

Les contributions sont comptabilisées dans les revenus de l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où ils sont autorisés par le cédant, où le CALQ satisfait à tous les critères d'admissibilités et où une estimation raisonnable des montants en cause est possible. Les contributions sont comptabilisées au poste Contributions reportées lorsqu'elles comprennent des stipulations répondant à la définition d'un passif. La comptabilisation aux revenus se fait au fur et à mesure que le passif est réglé.

CHARGES

L'aide financière octroyée est comptabilisée lorsqu'elle est autorisée et que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Les annulations d'aide financière octroyée sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse.

PASSIFS FINANCIERS

Avantages sociaux futurs

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que la direction ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers du CALQ sont employés normalement pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, selon une méthode logique et systématique, en fonction de leur durée de vie utile. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service. Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

CATÉGORIE	Méthode	Durée
Mobilier	Linéaire	5 ans
Audiovisuel	Linéaire	5 ans
Équipement informatique	Linéaire	3 ans
Développement informatique	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du CALQ de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

3. AUTRES REVENUS

	2014 $	2013 $
Revenus sur maintien d'actifs	21 511	3 266
Autres	4 611	
	26 122	**3 266**

4. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2014 $	2013 $
Traitements et avantages sociaux	5 451 596	5 474 596
Loyer	630 477	625 793
Fournitures et approvisionnements	124 244	113 625
Entretien et réparations	17 878	15 258
Honoraires professionnels	250 892	276 902
Publicité et communication	251 022	256 457
Frais de déplacement et représentation	211 428	200 816
Amortissement des immobilisations corporelles	147 917	137 298
Frais financiers	3 864	2 764
	7 089 318	**7 103 509**

5. RÉGIME D'EMPRUNT

Le CALQ est autorisé par le décret numéro 1061-2013 du gouvernement du Québec à emprunter à court terme, par marge de crédit ou à long terme un maximum de 2 018 282 $, et ce, jusqu'au 30 novembre 2014, auprès d'institutions financières ou du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement. Au 31 mars 2014, le total des billets court terme s'élève à 231 723 $ (2013 : 286 476 $). Le total des emprunts long terme s'élève à 143 407 $ (2013 : 0 $). Le détail des emprunts est présenté à la note 8.

6. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2014 $	2013 $
Traitements	214 105	280 876
Avantages sociaux	98 879	94 651
Autres dépenses	199 627	112 595
Aide financière	12 791 833	15 127 340
	13 304 444	**15 615 462**

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les employés participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) qui inclut les dispositions particulières offertes aux membres de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes sont interemployeurs à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2014, le taux de cotisations pour le RREGOP est passé de 9,18 % à 9,84 % de la masse salariale et celui du RRPE et du RRAS est passé de 12,30 % à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1er janvier 2014 (0,54 % au 1er janvier 2013) de la masse salariale cotisable qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, le CALQ doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2013 correspondant à 1,08 % de la masse salariale cotisable et à 11,46 % de la masse salariale cotisable pour l'année civile 2014.

Les cotisations du CALQ, incluant le montant de compensation à verser au RRPE, imputées aux opérations courantes s'élèvent à 385 167 $ (2013 : 320 479 $). Les obligations envers ces régimes se limitent aux cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

Les employés du CALQ peuvent accumuler des journées de congé de maladie non utilisées auxquelles ils ont droit annuellement et se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. De plus, les employés peuvent utiliser ces journées non utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation, notamment sur la base des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars :

	2014	2013
Taux d'indexation	0,8 % à 1,3 %	0,7 % à 1,3 %
Taux d'actualisation	1,4 % à 4,26 %	1,38 % à 3,84 %
Durée résiduelle moyenne des salariés actifs	2 à 20 ans	2 à 20 ans

	2014		2013	
	$	$	$	$
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début	544 068	726 474	487 660	688 065
Charges de l'exercice	365 332	152 758	406 018	209 028
Prestations versées au cours de l'exercice	(398 653)	(141 550)	(349 610)	(170 619)
Solde à la fin	**510 747**	**737 682**	**544 068**	**726 474**

8. DETTES

	$	%		2014 $	2013 $
	Valeur nominale	Taux d'intérêt	Échéance		
Billet à court terme (versement unique)	183 395	1,4140	2014-09-30	183 395	220 939
Billet à court terme (versement unique)	48 328	1,2777	2014-05-01	48 328	65 537
				231 723	**286 476**
Dette à long terme*	95 500	1,7240	2017-12-01	76 407	-
Dette à long terme*	67 000	2,6980	2018-10-01	67 000	-
				143 407	**-**
				375 130	**286 476**

* Les dettes ont été contractées avec le Fonds de financement

Les montants des versements à effectuer sur les dettes à long terme au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

2015 32 414 $
2016 32 465 $
2017 32 517 $
2018 32 570 $
2019 13 441 $

9. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

	2014 $	2013 $
Solde au début	338 953	908 461
Contributions de l'exercice :		
Aide financière et fonctionnement	427 897	30 000
Maintien d'actifs	-	(151 578)
	427 897	**(121 578)**
Virement de l'exercice :		
Aide financière et fonctionnement	99 885	465 646
Maintien d'actifs	-	(17 716)
	99 885	**447 930**
Solde à la fin	**666 965**	**338 953**

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Mobilier $	Audiovisuel $	Équipement informatique $	Développement informatique en cours $	Développement informatique $	Améliorations locatives $	**Total 2014** $
COÛT							
Solde au début	121 878	95 701	551 734	131 006	606 483	389 317	1 896 119
Acquisitions	4 828	-	51 377	13 083	265 372	-	334 660
Transferts	-	-	-	(131 006)	131 006	-	-
Solde à la fin	**126 706**	**95 701**	**603 111**	**13 083**	**1 002 861**	**389 317**	**2 230 779**
AMORTISSEMENT CUMULÉ							
Solde au début	77 322	59 965	440 257	-	564 417	389 317	1 531 278
Amortissement	11 489	9 601	69 515	-	57 312	-	147 917
Solde à la fin	**88 811**	**69 566**	**509 772**	**-**	**621 729**	**389 317**	**1 679 195**
VALEUR COMPTABLE NETTE	**37 895**	**26 135**	**93 339**	**13 083**	**381 132**	**-**	**551 584**

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	Mobilier	Audiovisuel	Équipement informatique	Développement informatique en cours	Développement informatique	Améliorations locatives	**Total 2013**
	$	$	$	$	$	$	$
COÛT							
Solde au début	94 468	87 671	464 289	-	606 483	389 317	1 642 228
Acquisitions	27 410	8 030	87 445	131 006	-	-	253 891
Solde à la fin	**121 878**	**95 701**	**551 734**	**131 006**	**606 483**	**389 317**	**1 896 119**
AMORTISSEMENT CUMULÉ							
Solde au début	66 192	49 377	371 279	-	517 815	389 317	1 393 980
Amortissement	11 130	10 588	68 978	-	46 602	-	137 298
Solde à la fin	**77 322**	**59 965**	**440 257**	**-**	**564 417**	**389 317**	**1 531 278**
VALEUR COMPTABLE NETTE	**44 556**	**35 736**	**111 477**	**131 006**	**42 066**	**-**	**364 841**

11. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des procédés en matière de gestion qui l'assurent de gérer les risques et minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Le risque associé aux débiteurs est réduit au CALQ puisque les principaux débiteurs proviennent du gouvernement du Québec. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du CALQ au risque de crédit. L'échéance des débiteurs est de 30 jours. Il n'y a pas de provision pour mauvaises créances. Il n'y a pas de risque de crédit relié à la trésorerie puisque le CALQ investit ses excédents de trésorerie auprès d'institutions financières réputées.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le CALQ ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'ils arrivent à échéance. Il considère qu'il détient suffisamment d'encaisse et de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. L'aide financière est versée au fur et à mesure que le bénéficiaire a respecté les modalités de versement inscrites dans la lettre d'entente, ce qui peut s'échelonner entre 10 jours et une année, dépendamment du programme. Le CALQ établit des prévisions budgétaires afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations. Pour l'échéancier de versement des dettes à long terme, l'information est présentée à la note 8.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les dettes à court terme du CALQ portent un taux d'intérêt fixe réduisant ainsi au minimum les risques liés aux flux de trésorerie et au taux d'intérêt car elles sont détenues jusqu'à échéance. Les dettes à long terme portent un taux d'intérêt fixe. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt auquel est exposé le CALQ est minime car il prévoit rembourser selon l'échéancier prévu.

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Certains membres du conseil d'administration font partie du personnel cadre d'organismes artistiques subventionnés par le CALQ. Les subventions octroyées à ces organismes l'ont été dans le cours normal des affaires du CALQ et ont été comptabilisées à la valeur d'échange. Ces subventions totalisent 1 123 824 $ (2013 : 2 050 726 $).

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le CALQ est apparenté avec tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et les entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec, ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le CALQ n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13. FONDS EN FIDÉICOMMIS

FONDS EN FIDÉICOMMIS – CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU BAS-SAINT-LAURENT – FONDS RELÈVE DU BAS-SAINT-LAURENT POUR LES ARTS ET LES LETTRES

Le CALQ agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le CALQ verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels ainsi qu'aux collectifs d'artistes et d'écrivains de la relève du Bas-Saint-Laurent selon ses modalités et procédures en vigueur.

En vertu de l'entente signée en 2006-2007, la Commission jeunesse du Bas-Saint-Laurent s'était engagée à verser à la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent une somme de 90 000 $ sur trois ans pour les années 2006-2007 à 2008-2009. La Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent s'était engagée pour sa part à verser au CALQ les sommes reçues de la Commission jeunesse du Bas-Saint-Laurent de même qu'une somme de 60 000 $, à raison de 20 000 $ par année. Ainsi, la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent a versé au CALQ un montant de 50 000 $ pour chacune de ces années et a aussi versé, en vertu de l'addenda 3, un montant de 50 000 $ pour 2009-2010 pour la mise en œuvre du volet 1 – Soutien aux artistes et aux écrivains de la relève. L'échéancier de versement a toutefois été modifié puisqu'un montant de 20 000 $, dont le versement était prévu pour 2009-2010, a été versé à l'avance en 2008-2009.

En vertu de l'addenda 1 à l'entente, la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent s'était engagée à verser un montant de 165 000 $ sur quatre ans dont 7 500 $ en 2006-2007 et 157 500 $ pour les années 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010, à raison de 52 500 $ par année pour la mise en œuvre du volet 2 – Soutien à la consolidation d'organismes professionnels.

En vertu de l'entente administrative 2012-2013, la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent s'était engagée à verser une somme additionnelle de 15 000 $ pour la mise en œuvre du volet 4 – Soutien à la création d'œuvres artistiques ou littéraires en lien avec la culture forestière au Bas-Saint-Laurent.

Le CALQ et la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent conviendront, au cours de l'exercice 2014-2015, de l'utilisation du solde du Fonds au 31 mars 2014.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 mars 2014

	2014 $	2013 $
Actif		
Encaisse	10 335	10 950
Intérêts courus	11	9
	10 346	10 959
Passif		
Aide financière à verser	-	750
Solde du Fonds	10 346	10 209
	10 346	10 959

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS

de l'exercice clos le 31 mars 2014

	2014 $	2013 $
Solde du Fonds au début	10 209	10 059
Augmentation		
Apports	-	15 000
Intérêts	137	150
	10 346	25 209
Diminution		
Aide financière octroyée	-	15 000
Solde du Fonds à la fin	10 346	10 209

FONDS EN FIDÉICOMMIS – CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE MONTRÉAL – FONDS MONTRÉAL IMMIGRATION ET MINORITÉS VISIBLES POUR LES ARTS ET LES LETTRES

Le CALQ agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le CALQ verse les sommes aux jeunes artistes et écrivains professionnels immigrants ou des minorités visibles de la région de Montréal selon ses modalités et procédures en vigueur.

Une nouvelle entente de partenariat pour ce fonds a été signée en décembre 2010 entre la Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, la Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, la Ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la francophonie canadienne, le Conseil des arts et des lettres du Québec, la Conférence régionale des élus de Montréal, le Conseil des Arts du Canada et le Conseil des arts de Montréal.

En vertu de cette entente, le Conseil des Arts du Canada, la Conférence régionale des élus de Montréal, la Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, le Conseil des arts de Montréal et le CALQ se sont engagés à verser respectivement 50 000 $, 40 000 $, 10 000 $, 10 000 $ et 50 000 $ par année au Fonds, pour les années 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 pour un total de 160 000 $ par année et de 480 000 $ au terme de l'entente.

La Fondation du Grand Montréal s'est jointe aux partenaires de l'entente pour les années 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 et a versé 10 000 $ par année.

Le CALQ et la Conférence régionale des élus de Montréal conviendront, au cours de l'exercice 2014-2015, de l'utilisation du solde du Fonds au 31 mars 2014.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 mars 2014

	2014 $	2013 $
Actif		
Encaisse	4 228	163 642
Intérêts courus	4	97
	4 232	163 739
Passif		
Aide financière à verser	–	160 000
Solde du Fonds	4 232	3 739
	4 232	163 739

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS

de l'exercice clos le 31 mars 2014

	2014 $	2013 $
Solde du Fonds au début	3 739	1 406
Augmentation		
Apports	10 000	160 000
Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs		2 000
Intérêts	493	333
	14 232	163 739
Diminution		
Aide financière octroyée	10 000	160 000
Solde du Fonds à la fin	4 232	3 739

FONDS EN FIDÉICOMMIS – CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE MONTRÉAL – FONDS ORAM CALQ-CRÉ 2008-2010

Le CALQ agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le CALQ verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels de la relève, de même qu'aux organismes professionnels favorisant l'émergence de la relève artistique de la région de Montréal, selon ses modalités et procédures en vigueur.

Une entente a été signée en janvier 2008 entre le CALQ et la Conférence régionale des élus de Montréal.

En vertu de cette entente, la Conférence régionale des élus de Montréal s'était engagée à verser au CALQ une somme de 75 000 $ sur deux ans, à raison de 37 500 $ par année pour les années 2008-2009 et 2009-2010.

Le CALQ et la Conférence régionale des élus de Montréal conviendront, au cours de l'exercice 2014-2015, de l'utilisation du solde du Fonds au 31 mars 2014.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 mars 2014

	2014 $	2013 $
Actif		
Encaisse	8 012	7 917
Intérêts courus	8	8
	8 020	7 925
Passif		
Aide financière à verser	2 500	2 500
Solde du Fonds	5 520	5 425
	8 020	7 925

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS

de l'exercice clos le 31 mars 2014

	2014 $	2013 $
Solde du Fonds au début	5 425	5 305
Augmentation		
Intérêts	95	120
Solde du Fonds à la fin	5 520	5 425

EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS RELATIFS À LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

La Déclaration de services aux citoyens du CALQ présente cinq engagements qu'il respecte : offrir des services personnalisés, permettre une grande accessibilité aux services, assurer l'équité et l'efficience des processus d'attribution de l'aide financière et de ses résultats, garantir le respect des règles d'éthique et de confidentialité et finalement, traiter toutes les plaintes en toute confidentialité et avec diligence.

- Les bureaux sont ouverts de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h à Montréal et à Québec (à l'exception de l'heure d'ouverture fixée à 9 h pour ce dernier). Un service de réception téléphonique avec numéros sans frais, ainsi que la possibilité de communiquer par courriel est également offert aux artistes, écrivains et organismes.
- Les artistes, écrivains et organismes qui formulent des demandes par courriel obtiennent une réponse dans un délai de 10 jours ouvrables dans 97 % des cas. Ils sont informés du responsable de leur dossier par un avis de réception lors du dépôt d'un projet ou d'une demande et peuvent en tout temps communiquer avec lui.
- L'ensemble des programmes sont disponibles en ligne. Les conditions d'admissibilité, les dates de tombée et les processus d'évaluation y sont clairement présentés.
- La liste des récipiendaires de bourses et de subventions ainsi que la liste des membres des jurys et comités, qui ont participé au processus d'évaluation, sont publiées en ligne dans le respect des règles d'éthique et de confidentialité.
- Dans la mesure du possible, un représentant du CALQ est présent lors de sessions de formation ou d'information sur ses programmes.

Les délais de traitement de dossiers établis dans les programmes à deux semaines ont été respectés dans 97 % des cas pour les demandes de bourses et 99 % des cas pour les demandes de subventions.

TABLEAU 10

Taux de respect des délais de traitement des demandes déposées dans l'ensemble des programmes du CALQ en 2013-2014

Délai de réponse	Respecté dans un délai de 2 semaines	+ de 2 semaines de retard	Total
	%	%	%
Bourses	96,95	3,05	100
Subventions	99,08	0,92	100

Note : Le délai de traitement d'un dossier correspond au temps écoulé entre la date d'inscription indiquée dans les programmes (ou la date du dépôt des demandes dans le cas des inscriptions en tout temps) et la date d'approbation de l'engagement financier. Les demandes dont les délais de décision sont tributaires d'ententes internationales, comme dans le cas de certains studios et ateliers-résidences, ou dont le processus décisionnel est purement administratif tel que l'attribution d'aides spéciales ne sont pas pris en compte.

UTILISATION DES RESSOURCES

RESSOURCES HUMAINES

La répartition de l'effectif par grands secteurs d'activité ou par orientations stratégiques

Au 31 mars 2014, le CALQ comptait un effectif (régulier et temporaire) de 77 personnes, comparativement à 73 l'année précédente.

TABLEAU 11

EFFECTIF EN POSTE AU 31 MARS (EN NOMBRE D'EMPLOYÉS)

Secteur d'activité ou orientation stratégique	2013-2014 (au 31 mars 2014)	2012-2013 (au 31 mars 2013)	Écart
Personnel d'encadrement	9	8	1
Professionnels	41	39	2
Employés de soutien	27	26	1
TOTAL	**77**	**73**	**4**

Pour réaliser ses mandats et la gestion de ses programmes, le CALQ comptait sur un effectif (régulier et temporaire) s'établissant à 70,25 équivalant temps complet (ETC) utilisé pour l'exercice financier comparativement à 70,76 en 2012-2013 et à 71,1 en 2011-2012. Ce résultat est attribuable aux efforts déployés afin de réduire ses dépenses. Par ailleurs, plusieurs ententes permettant la réduction du temps de travail telles que prévues aux conventions collectives des employés ont été conclues (aménagement de préretraite progressive, réduction volontaire du temps de travail, etc.).

TABLEAU 12

EFFECTIF UTILISÉ AU 31 MARS (EN ÉQUIVALANT TEMPS COMPLET ETC)

Secteur d'activité ou orientation stratégique	2013-2014 (au 31 mars 2014)	2012-2013 (au 31 mars 2013)	Écart
Personnel d'encadrement	8,0	7,98	0,02
Professionnels	37,27	37,22	0,05
Employés de soutien	24,98	25,56	-0,58
TOTAL	**70,25**	**70,76**	**-0,51**

Note : L'effectif utilisé représente le cumulatif des heures travaillées et payées entre le 1er avril et le 31 mars.

La mobilisation du personnel et le climat de travail

L'année 2013-2014 fut marquée par l'adoption de la *Politique-cadre de gestion des ressources humaines* qui a pour but de définir un mode de gestion des ressources humaines permettant l'accomplissement de la mission, des engagements et des orientations du CALQ ainsi que le développement et la valorisation des personnes qui y travaillent. Cette politique poursuit quatre grands objectifs :

1. Planifier et organiser les politiques, les procédures et les programmes de gestion des ressources humaines de façon stratégique et intégrée;

2. Préciser les attentes du CALQ à l'endroit des membres de son personnel;
3. Maintenir un climat de travail stimulant où chaque employé pourra s'épanouir et contribuer à la réalisation de la mission du CALQ;
4. Favoriser le développement du CALQ par le biais du développement professionnel des individus qui le constituent.

De plus, le CALQ a adopté une *Politique de reconnaissance et de valorisation* qui souligne la contribution essentielle des ressources humaines dans la réalisation de la mission de l'organisation, augmente le sentiment d'appartenance et contribue à l'amélioration de la qualité de vie au travail. En outre, le CALQ a actualisé sa *Politique de formation et de perfectionnement.*

Par ailleurs, 11 rencontres consultatives avec les employés du CALQ ont été tenues, comparativement à quatre pour l'année précédente. Ces rencontres ont eu lieu par l'entremise des comités de relations professionnelles prévus aux conventions collectives.

Au cours des mois d'avril et mai 2013, le président-directeur général a effectué une tournée des directions afin d'entendre les préoccupations du personnel. Il a par la suite exposé son plan de restructuration administrative et annoncé le lancement de quatre chantiers de réflexion. Les rencontres préparatoires sur chacun des chantiers (rayonnement des arts et des lettres, diversité culturelle, interdisciplinarité et pluridisciplinarité, renouvellement générationnel) ont permis au personnel d'échanger sur différentes thématiques et enjeux d'intérêts afin de contribuer au développement de solutions concrètes pour répondre aux défis rencontrés par les créateurs et organismes québécois.

Finalement, cinq séances du conseil d'administration ont été suivies d'une rencontre d'information avec les employés. Le président-directeur général a présenté un compte rendu des décisions du conseil d'administration. Ces rencontres s'ajoutent aux réunions d'équipe qui se déroulent dans chaque direction. Notons que l'information d'intérêt général est transmise périodiquement à l'ensemble du personnel par le bulletin électronique interne, dynamisé par une nouvelle facture visuelle.

La formation et le perfectionnement du personnel

En 2013-2014, le nombre moyen de jours de formation équivalait à 1,46 jour par employé. Les frais de formation et de perfectionnement s'élèvent à 62 655 $ représentant 1,15 % de la dépense totale du poste budgétaire *Traitements et avantages sociaux* qui totalisent 5 451 595 $. Le CALQ a à cet égard organisé une activité de sensibilisation aux notions de harcèlement, conflit et incivilité en milieu de travail de même qu'une mise à niveau de connaissances informatiques à la suite de l'actualisation de certains logiciels.

TABLEAU 13

RÉPARTITION DES DÉPENSES TOTALES DESTINÉES À LA FORMATION ET AU DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL SELON LE CHAMP D'ACTIVITÉ

Champ d'activité	2013-2014	2012-2013
	$	$
Favoriser le développement des compétences	43 226	31 528
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	5 149	231
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	11 971	2 245
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	825	3 403
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	1 484	2 528
Dépenses totales	**62 655**	**39 935**

TABLEAU 14

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FORMATION

Exercice financier	Proportion de la masse salariale (%)	Jours de formation par personne	Montants alloués par personne ($)
2013-2014	1,15	1,46	814 $
2012-2013	0,73	0,61	547 $

TABLEAU 15

JOURS DE FORMATION SELON LES CATÉGORIES D'EMPLOI

Exercice financier	Cadres	Professionnels	Employés de soutien
2013-2014	16,01	59,31	37,29
2012-2013	2,43	15,25	27,04

La planification de la main-d'œuvre

Le taux de roulement du personnel a été de 8,96 %, comparativement à 8,2 % pour l'exercice précédent, une augmentation qui est attribuable au nombre de départs à la retraite plus élevé en 2013-2014. En ce qui concerne l'évolution de l'effectif, six postes réguliers ont été pourvus.

TABLEAU 16

NOMBRE D'EMPLOYÉS AYANT PRIS LEUR RETRAITE PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

Exercice financier	Cadres	Professionnels	Employés de soutien
2013-2014	0	3	1
2012-2013	0	0	2

TABLEAU 17

TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE (TAUX DE ROULEMENT) DU PERSONNEL RÉGULIER

Exercice financier	Taux de départ volontaire (%)
2013-2014	8,96
2012-2013	8,20

RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

TABLEAU 18

POURCENTAGE DE LA DÉPENSE SUR LE BUDGET TOTAL[1]

Budget total	2013-2014		2012-2013	
	$	%	$	%
Revenus totaux de l'exercice	**90 509 638**		**90 447 497**	
Dépenses de l'exercice				
Aide financière accordée	85 905 543		86 361 306	
Annulation de l'aide financière accordée au cours des exercices antérieurs	(2 492 038)		(3 054 000)	
Sous-total aide financière	83 413 505	92,2	83 307 306	92,1
Administration interne	7 089 318	7,8	7 103 509	7,9
Dépenses totales de l'exercice	**90 502 823**		**90 410 815**	
Surplus / (déficit) d'exercice	6 815		36 682	
Excédent cumulé au début	54 098		17 416	
Excédent cumulé à la fin	60 913		54 098	

1 En raison de l'arrondissement décimal, les totaux peuvent différer de la somme des parties.

TABLEAU 19

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU CALQ ET DU PROGRAMME *MÉCÉNAT PLACEMENTS CULTURE*

Dépenses de fonctionnement	2013-2014		2012-2013	
	$	Ressources humaines (ETC)	$	Ressources humaines (ETC)
CALQ	6 922 568	68,7	6 778 611	68,8
Mécénat Placements Culture	166 750	1,6	324 898	2,0
TOTAL	**7 089 318**	**70,3**	**7 103 509**	**70,8**

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

TABLEAU 20

DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES EN 2013-2014

	Dépenses et investissements prévus (000$)	Dépenses et investissements réels (000$)	Explication sommaire des écarts
Total des activités d'encadrement	38,9	53	Poursuite des efforts de réduction de dépenses, notamment suite à une directive du Conseil du trésor.
Total des activités de continuité	564,9	564,0	
Total des projets	526,4	271,5	
Total des dépenses et investissements en ressources informationnelles	1130,2	888,5	

TABLEAU 21

LISTE ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Projet	Avancement	Explication sommaire des écarts
Développement de la prestation électronique de services (PES) du CALQ	17 %	s.o.

TABLEAU 22

LISTE ET RESSOURCES AFFECTÉES AUX PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Projet	Ressources humaines prévues (ETC)	Ressources humaines utilisées (ETC)	Ressources financières prévues ($)	Ressources financières utilisées ($)	Explication sommaire des écarts
Développement de la prestation électronique de services (PES) du CALQ	4,3	2,9	526,4	271,5	Réalisation du projet par les ressources humaines internes parallèlement aux activités régulières.

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ DU WEB

TABLEAU 23

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ DU WEB POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013-2014 – SITE WEB INFORMATIONNEL DU CALQ

Suivi	Actions de développement
Liste des sections ou sites Web pas encore conformes	Au 31 mars 2014, le site Web informationnel comprenait près de 700 pages statiques. Elles ont été construites à partir de modèles établis en 2001 qui répondaient aux standards en vigueur à l'époque mais qui ne sont pas conformes aux standards d'accessibilité actuels. En vertu du principe des droits acquis (clause grand-père), la mise en place des standards se fera de façon progressive au fur et à mesure de l'intégration de contenu au nouveau gestionnaire de contenu qui est un choix technologique lié au développement de la prestation électronique de services (PES).
Prévision d'une refonte	Tel que mentionné, le contenu du site Web sera intégré à un nouveau gestionnaire de contenu adopté pour répondre aux besoins de la PES.
Réalisation d'un audit de conformité	Cette opération sera réalisée à une date ultérieure.
Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards	Le système de gestion de contenu libre WordPress a été choisi en raison de sa flexibilité, de sa vaste panoplie de fonctionnalités et de sa popularité. La firme de consultants Sigmund Inc. a été engagée pour conseiller le CALQ au sujet de la mise à jour du système et de la migration des contenus. Le mandat de la firme consiste à valider et bonifier l'approche d'organisation de l'information, afin que l'appel d'offres corresponde aux besoins. Le fournisseur a pris note des contraintes en lien avec le respect des standards d'accessibilité. Le remplacement progressif des images par du texte et l'ajout de textes décrivant les images se sont poursuivis sur le site informationnel actuel. L'offre d'assistance pour remplir les formulaires téléchargeables non accessibles a été maintenue. En mars 2014, la page Web intitulée *Accessibilité*, qui contenait les principales dispositions prises pour rendre le site informationnel conforme aux standards d'accessibilité, a été mise à jour afin de présenter également l'information relative à l'accessibilité des services en ligne du CALQ.
Liste des obstacles et des situations particulières	Le site Web est mis à jour avec FrontPage2000, logiciel dont la production a cessé en 2003. L'intégration et la mise à jour des contenus essentiels à l'accomplissement de la mission du CALQ constituent un obstacle en raison des ressources humaines limitées consacrées à cette tâche.
Élaboration d'un plan d'action et démarche de sensibilisation et de formation	Le CALQ veillera à la conformité du site informationnel face aux standards et à la mise en accessibilité des contenus existants au fil du transfert graduel vers le nouveau gestionnaire de contenu. Il est sensibilisé à l'importance d'adopter les meilleures pratiques de conception d'interfaces afin d'appliquer les *Standards sur l'accessibilité du Web* du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) québécois. Les membres du personnel désignés pour produire les documents destinés à une diffusion Web ainsi qu'à l'intégration de contenu recevront une formation et assisteront à l'une des sessions de perfectionnement offertes par le Centre de leadership et de développement des compétences (CLDC) du Centre de services partagés du Québec.
Ressources mises à contribution et cadre de gouvernance	Une seule personne est affectée à l'intégration et à la mise à jour du contenu du site Web actuel. Le mandat de la firme de consultants engagée par le CALQ comporte un suivi de la conformité du projet par rapport aux exigences stipulées dans l'appel d'offre. Les rôles et responsabilités en matière de gestion des contenus du site informationnel seront révisés sur la base de l'expérience vécue à l'occasion de la transition.

TABLEAU 24

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ DU WEB POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013-2014 – DÉVELOPPEMENT DE LA PRESTATION ÉLECTRONIQUE DE SERVICES (PROJET PES)

Suivi	Actions de développement
Élaboration d'un plan d'action	Un devis d'essais a été produit à partir de la liste de vérification présentée au document *Architecture informationnelle – Volet accessibilité*. Ce devis regroupe les exigences applicables au contexte de la PES du CALQ. Il est utilisé afin de soutenir les essais d'accessibilité préalables à chaque mise en ligne.
Liste des sections ou sites Web pas encore conformes Prévision d'une refonte Réalisation d'un audit de conformité Liste des obstacles et des situations particulières Démarche de sensibilisation et de formation Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards	Le CALQ a procédé à une première mise en ligne de sa PES le 10 mars 2014. Cette mise en ligne est réservée aux artistes et aux écrivains ayant déposé une demande de bourse de déplacement, sur invitation seulement. Préalablement à cette mise en production, le CALQ a réalisé des essais d'accessibilité et divers ajustements dans le but de rendre sa PES accessible dans le respect des ressources disponibles au projet. Les activités prévues dans le cadre des essais d'accessibilité d'une mise en ligne sont les suivantes : – À l'aide du devis d'essais issu du document *Architecture informationnelle – Volet accessibilité*, vérification à l'effet que la solution rencontre les exigences des standards sur l'accessibilité du Web. – Essai des fonctions internes des navigateurs qui permettent d'augmenter la taille du texte.
Ressources mises à contribution Existence d'un cadre de gouvernance	Le *Manuel d'organisation de projet PES* prévoit les rôles et responsabilités suivants en lien avec l'accessibilité : – La conseillère en communication et webmestre valide les interfaces produites en veillant à la considération des meilleures pratiques de conception d'interfaces et des *Standards sur l'accessibilité du Web* du SCT québécois. – L'équipe de projet réalise tous les travaux d'architecture, d'analyse et de réalisation dans le respect des orientations, règles et directives gouvernementales, notamment en matière d'accessibilité.

RÈGLES POUR LES BONIS AU RENDEMENT

Le programme de boni annuel

Au début de l'exercice, les attentes gouvernementales et celles du conseil d'administration sont communiquées au président-directeur général. Au terme de l'exercice, la présidente du conseil d'administration procède à l'évaluation du rendement du président-directeur général en respectant les critères d'évaluation du rendement des titulaires d'un emploi supérieur. Le montant du boni accordé correspond à une cote d'évaluation globale en se référant aux politiques et directives gouvernementales pertinentes en vigueur et plus particulièrement au Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif. En 2013-2014, le gouvernement a suspendu l'octroi des bonis aux titulaires d'emplois supérieurs et dirigeants d'organismes.

Le 11 février 2013, le secrétaire du Conseil du trésor faisait parvenir une lettre à l'ensemble des dirigeants d'organismes hors fonction publique visés par la *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette*. Dans cette lettre, il faisait état de la volonté gouvernementale de reconduire pour une année supplémentaire l'interdiction prévue à la loi de verser une rémunération additionnelle fondée sur le rendement pour le personnel de direction et d'encadrement des organismes de l'administration.

TABLEAU 25

BONIS AU RENDEMENT ACCORDÉS EN 2013-2014 POUR LA PÉRIODE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT DU 1ER AVRIL 2012 AU 31 MARS 2013

	Nombre de bonis au rendement	Montant total
Cadres	-	0
Cadres juridiques		
Titulaire d'un emploi supérieur à temps plein	-	0
TOTAL	**-**	**0**

MESURES DE RÉDUCTION DES DÉPENSES

La politique de réduction des dépenses approuvée par le conseil d'administration et entérinée par le gouvernement prévoit les mesures suivantes :

- une réduction graduelle des dépenses de fonctionnement de nature administrative devant atteindre au moins 10 % au terme de l'exercice débutant en 2013;
- une réduction de 25 % des dépenses de publicité, de formation et de déplacement dès l'exercice débutant en 2010;
- une réduction de l'équivalent de 1 % de la masse salariale dès l'exercice financier débutant en 2010. Cette réduction devra être récurrente et augmentée à chaque exercice jusqu'à l'exercice débutant en 2013 du même montant.

Les résultats attendus de ces mesures et les résultats atteints après la quatrième ou dernière année d'application sont les suivants :

TABLEAU 26

MESURES DE RÉDUCTION DE DÉPENSES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013-2014

	Cible de réduction $	Réduction réalisée $
Dépenses de fonctionnement de nature administrative	97 000 $	270 900 $
Dépenses de publicité, formation et déplacement	46 800 $	82 700 $
Masse salariale	97 100 $	99 500 $

ALLÉGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

L'implantation d'un nouveau programme de soutien au fonctionnement pour les organismes œuvrant en danse, en littérature, en théâtre et pour les éditeurs de périodiques culturels amorcé en 2012-2013 s'est poursuivie pour s'étendre à l'ensemble des disciplines. Le soutien s'offre désormais sur une base de deux ou quatre ans. Ce modèle permet, d'une part, de pallier la difficulté qu'avaient les organismes à suivre le rythme imposé des inscriptions annuelles et, d'autre part, de diminuer la charge bureaucratique du CALQ.

Le CALQ a intégré la numérisation des documents d'évaluation pour les demandes de bourses (cahier d'évaluation numérisé fourni sur une clé USB sécurisée aux membres de comités de sélection) aux processus officiels de gestion de 2013-2014. Ce changement permet notamment une économie considérable du temps de travail accordé à la préparation et à la production des cahiers d'évaluation tout en augmentant le temps alloué aux membres des jurys et comités de sélection pour procéder à l'évaluation des dossiers.

Le 10 mars 2014, le CALQ a procédé à une première mise en ligne de *Mon dossier CALQ*, un module de prestation électronique de services. Disponible sur invitation aux demandeurs d'une bourse de déplacement, ce premier service permet aux artistes et aux écrivains de consulter le statut de leur demande, de connaître la réponse à celle-ci aussitôt qu'elle est disponible, de recevoir des alertes courriels à chaque changement à leur dossier, de consulter leur historique et de mettre à jour leurs coordonnées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

FAITS SAILLANTS

La deuxième année du plan d'action de développement durable 2012-2015 se distingue par des activités de sensibilisation à fort contenu et la réalisation de l'ensemble des interventions inscrites au cadre de gestion environnementale.

Une formation sur le nouveau plan d'action de développement durable et son arrimage avec l'Agenda 21 de la culture a été offerte à l'ensemble du personnel. De plus, cinq chroniques thématiques ainsi qu'un bulletin spécial pour souligner la *Journée de l'environnement dans l'Administration publique* (avril 2013) ont été publiés dans le journal interne.

L'exercice financier 2013-2014 correspond également au lancement de la première mise en ligne de la prestation électronique de services. La transmission des dossiers aux membres des jurys et comités de sélection sur clé USB plutôt qu'en format papier a notamment engendré une augmentation de 80 % des dossiers numérisés et une économie potentielle de près de 45 000 feuilles de papier. Globalement, pour l'ensemble de ses activités, le CALQ a procédé à une réduction de 11 % d'achat de papier.

Enfin, deux projets ont été soutenus en lien avec la culture forestière pour une deuxième année consécutive, dans le cadre de l'entente régionale avec le Bas-Saint-Laurent impliquant notamment la Commission sur les ressources naturelles et le territoire.

Orientations privilégiées par le CALQ

Orientation 1 – Informer, sensibiliser, éduquer, innover
Orientation 3 – Produire et consommer de façon responsable
Orientation 6 – Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée
Orientation 7 – Sauvegarder et partager le patrimoine collectif
Orientation 8 – Favoriser la participation à la vie collective
Orientation 9 – Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

ACTIVITÉS RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2013-2014

OBJECTIF 1 DE LA STRATÉGIE
Mieux faire connaître le concept de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL
Mieux faire connaître le concept de développement durable au personnel et aux clientèles du CALQ ainsi que les éléments de la stratégie gouvernementale et favoriser les échanges pour en tenir compte dans les activités régulières.

ACTION
Poursuivre les actions du comité interne de développement durable.

INDICATEUR	CIBLES
Nombre et type d'activités effectuées.	• Effectuer au moins six activités par année. • Avoir sondé le personnel d'ici le 31 mars 2015.

RÉSULTATS

Le comité interne de développement durable a poursuivi ses activités et s'est réuni à deux reprises pour discuter d'enjeux ponctuels et assurer la réalisation du cadre de gestion environnementale.

Par ailleurs, le CALQ a réalisé le nombre d'activités prévues à sa cible annuelle. Six chroniques ont été publiées dans le bulletin interne incluant un numéro spécial soulignant la Journée de l'environnement dans l'Administration publique. Le Chantier gouvernemental en culture du ministère de la Culture et des Communications du Québec, le projet de compensation de gaz à effet de serre Carbone Boréal du groupe de recherche de l'Université du Québec à Chicoutimi et le premier Rapport sur l'application de la *Loi sur le développement durable* comptent parmi les sujets traités. Une séance de formation sur le nouveau plan d'action de développement durable et son arrimage avec l'Agenda 21 de la culture a été offerte à l'ensemble des employés. Enfin, un sondage a été réalisé auprès du personnel du bureau de Montréal sur les modes de déplacements utilisés pour se rendre au travail en vue d'en documenter les pratiques.

OBJECTIF 6 DE LA STRATÉGIE

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et organismes gouvernementaux.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Appliquer des mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de la gestion environnementale et de la mise en œuvre de pratiques d'acquisitions écoresponsables.

ACTION

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.

INDICATEURS	CIBLE
• État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale. • Nombre d'activités de promotion de pratiques écoresponsables.	Avoir réalisé 100 % des actions du cadre de gestion environnementale d'ici le 31 mars 2014.

RÉSULTATS

Au terme de l'exercice 2013-2014, les 25 interventions prévues au cadre de gestion environnementale sont réalisées. La cible est donc atteinte à 100 %.

De plus, le CALQ a publié deux chroniques sur des pratiques écoresponsables (ciblant principalement le transport) et mis en place un outil visant à encourager le covoiturage lors des déplacements du personnel entre Québec et Montréal.

OBJECTIF 19 DE LA STRATÉGIE
Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.

OBJECTIF 4 DE L'AGENDA 21
Reconnaître la spécificité culturelle des nations amérindiennes et de la nation inuite ainsi que l'apport de leurs cultures, leurs savoirs et leurs traditions à la construction de l'identité culturelle québécoise. Favoriser la connaissance, la sauvegarde, la transmission et la mise en valeur de ces cultures au sein de leurs communautés et auprès de l'ensemble de la population québécoise.

OBJECTIF 17 DE L'AGENDA 21
Reconnaître et respecter la relation étroite existant entre culture et territoire chez les nations amérindiennes et la nation inuite. Participer à la préservation ainsi qu'à la mise en valeur de leurs savoirs et usages traditionnels, et reconnaître l'importance du territoire dans la survie culturelle et identitaire autochtone.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL
Soutenir la création et la production artistique et littéraire par des investissements ciblés.

ACTION
Soutenir la création et la production des artistes autochtones.

INDICATEUR	CIBLE
Nombre de bourses et montants attribués selon le programme.	Avoir créé un concours liant création et diffusion pour les artistes autochtones et inuits en partenariat avec le Musée de la civilisation, à Québec, d'ici le 31 mars 2015.

RÉSULTATS

Même si la cible a été atteinte en 2012-2013, le CALQ poursuit ses efforts en ce sens. En outre, tous ses programmes sont accessibles à l'ensemble des Québécois, y compris les Autochtones. La proportion des artistes s'identifiant à la communauté autochtone qui a reçu un soutien en 2013-2014 est de près de 1,5 % pour 0,9 % d'artistes demandeurs.

Dans le cadre du *Programme de bourses pour les artistes et écrivains autochtones de Montréal*, le CALQ a accordé trois bourses (28 000 $). À la suite des accords conclus avec l'administration régionale Kativik et l'Institut culturel Avataq dans la région du Nord-du-Québec, 52 500 $ ont été versés auxquels s'ajoute une subvention spéciale de 4 500 $ pour couvrir des frais relatifs à la participation collective d'artistes du Nunavik au *Northern Lights Trade Show and Conference*. Enfin, une subvention de 10 000 $ a été accordée à l'Association crie d'artisanat autochtone à la suite d'une entente de coopération.

OBJECTIF 19 DE LA STRATÉGIE

Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.

OBJECTIF 11 DE L'AGENDA 21

Reconnaître et promouvoir la culture comme levier d'un développement économique durable, à l'échelle locale, régionale et nationale. Mettre en valeur les retombées économiques de la culture québécoise. Élaborer de nouveaux modèles de soutien économique de la culture et de valorisation du mécénat. Valoriser l'entrepreneuriat culturel sous toutes ses formes. Soutenir la présence culturelle québécoise sur la scène internationale et l'inclure dans les planifications économiques locales et régionales.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Consolider les partenariats favorisant la diversification des investissements et la vitalité culturelle des territoires.

ACTIONS

A) Stimuler, dans les différentes régions du Québec, la notion de mécénat culturel en tant que levier d'un développement culturel et économique durable.

B) Poursuivre la mise en œuvre d'ententes en collaboration avec des partenaires régionaux pour le soutien d'artistes et d'organismes sur ces territoires.

INDICATEURS

A) Nombre et nature des actions réalisées dans le cadre du programme *Mécénat Placements Culture*.

B) Nombre d'ententes effectives pour la durée du plan, soit un cycle de trois ans.

CIBLES

Six journées d'activités sur le mécénat dans différentes régions du Québec, au 31 mars 2015.

RÉSULTATS

La cible a été atteinte en 2012-2013 en matière de mécénat, mais le CALQ poursuit ses activités de promotion à l'échelle du Québec. (Voir objectif 3 des Résultats liés au Plan stratégique 2012-2016, indicateur 3.2).

Par ailleurs, on compte plusieurs régions touchées par une entente de partenariat signée (6) ou prolongée (6) au cours de l'exercice, dont trois ententes pour la région de la Montérégie (Vallée du Haut-Saint-Laurent, Montérégie-Est et Longueuil). (Voir objectif 3 des Résultats liés au Plan stratégique 2012-2016, indicateur 3.1).

OBJECTIF 23 DE LA STRATÉGIE
Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.

OBJECTIF 2 DE L'AGENDA 21
Valoriser le rôle des artistes, des créateurs de toutes disciplines et des professionnels de la culture en tant que porteurs du renouvellement de l'identité culturelle québécoise et vecteurs de la diversité des expressions culturelles. Soutenir la création, la production et la diffusion sur tout le territoire, en protégeant la liberté d'expression et en responsabilisant l'ensemble des acteurs de la société envers l'importance d'assurer le développement viable du système culturel québécois.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL
Favoriser le rayonnement et la promotion des productions artistiques et littéraires au Québec, ailleurs au Canada et à l'international.

ACTION
Miser sur la mobilité des artistes et la présence de productions québécoises dans les pôles majeurs de diffusion.

INDICATEUR	CIBLES
Nature du soutien accordé à la circulation des artistes et des productions.	• Au moins deux projets structurants en matière de circulation et de diffusion au Québec soutenus par le CALQ, d'ici le 31 mars 2015. • Soutien à la présence collective québécoise hors Québec dans le cadre de trois événements majeurs, par année.

RÉSULTATS

Le CALQ a soutenu le projet *Circulation de la musique* et a bonifié le soutien de *La danse sur les routes au Québec*, afin d'augmenter de six le nombre de diffuseurs additionnels présentateurs de spectacles de danse au Québec. La cible demeure cependant à 50 %.

Par ailleurs, la présence collective d'artistes québécois a été soutenue dans six événements majeurs dont l'International Performing Arts for Youth, Générations Cirque Québec (Cirque Théâtre Elbeuf, France) et South by Southwest – Planète Québec 2014 (Austin, Texas, É.-U.), surpassant ainsi sa cible annuelle établie à trois. Une délégation de neuf artistes et écrivains québécois a également participé aux VII[es] Jeux de la Francophonie à Nice du 7 au 15 septembre 2013.

Rappelons que la présence d'artistes et d'organismes québécois soutenus par le CALQ s'est manifestée dans 65 pays au cours de l'exercice. (Voir objectif 4 des Résultats liés au Plan stratégique 2012-2016, indicateur 4.1 et 4.2).

OBJECTIF 24 DE LA STRATÉGIE
Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL
Concerter et partager l'information sur les enjeux des arts et des lettres avec les milieux culturels concernés.

ACTIONS
A) Soutenir les associations professionnelles d'artistes et les regroupements nationaux d'organismes.
B) Consulter les milieux artistique et littéraire.
C) Sonder les membres des associations professionnelles d'artistes.

INDICATEURS	CIBLES
A) Nature du soutien aux associations et regroupements nationaux. B) Nombre d'activités de consultation et de concertation menées par le CALQ. C) Taux de réponse au sondage auprès des membres d'associations professionnelles.	Huit activités de consultation et de concertation, d'ici le 31 mars 2015.

RÉSULTATS

En 2013-2014, 31 associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services ont été soutenus pour un montant total de 4,2 M$. Au cours de l'exercice, le CALQ a effectué trois activités de consultation et de concertation, lesquelles s'ajoutent aux quatre réalisées en 2012-2013. La cible est donc atteinte à 88 %.
(Voir objectif 7 des Résultats liés au Plan stratégique 2012-2016, indicateurs 7.1 et 7.2).

OBJECTIF 26 DE LA STRATÉGIE
Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

OBJECTIF 8 DE L'AGENDA 21
Favoriser, grâce aux arts et la culture, le dialogue interculturel entre les Québécoises et Québécois de toutes les origines. Multiplier les occasions d'interactions entre les artistes de toutes les origines et la société québécoise afin de favoriser l'intégration et l'inclusion. Combattre l'intolérance, la discrimination et le racisme.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL
Soutenir la création et la production artistique et littéraire par des investissements ciblés.

ACTION
Soutenir les projets issus de l'immigration récente et des minorités visibles.

INDICATEUR	CIBLES
Nombre de bourses offertes et montants accordés.	S.O.

RÉSULTATS

En 2013-2014, 20 bourses ont été accordées à des artistes issus de l'immigration récente et des minorités visibles dans le cadre du programme *Vivacité Montréal* (120 000 $ du CALQ et 40 000 $ de la part d'autres partenaires). Notons que la contribution du CALQ a plus que doublé depuis le dernier exercice (50 000 $ en 2012-2013).

En complément, mentionnons que le CALQ a créé une Commission consultative sur la diversité culturelle et donné le coup d'envoi à quatre chantiers de réflexion, dont un portant sur la diversité culturelle. (Voir la section sur le Plan d'action gouvernementale 2008-2015 *La diversité : une valeur ajoutée*).

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

La *Politique linguistique du Conseil des arts et des lettres du Québec* encadre et adapte à sa mission l'application de la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue dans l'Administration*. En 2013-2014, le CALQ a continué d'appliquer la politique linguistique en vigueur depuis le 29 mars 2010, qui est diffusée sur son site Web. La composition du comité chargé de son application a été modifiée à la suite du départ d'une de ses membres.

La Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres (DCPAL) a le mandat de veiller au respect et à l'application de la Charte de la langue française et de la politique linguistique du CALQ. Elle veille à ce que l'information diffusée sous forme imprimée ou électronique, sur le site Web ainsi que sur les réseaux sociaux, soit rédigée avec soin et rigueur. La DCPAL répond aux questions des employés concernant l'usage de la langue et les sensibilise à l'importance d'utiliser un français exemplaire en publiant dans le bulletin interne des chroniques linguistiques axées sur des questions qui surgissent fréquemment dans le contexte de travail. Dans son bulletin de liaison, *À L'ŒUVRE*, elle a fait la promotion des VII^es^ Jeux de la Francophonie et des artistes québécois médaillés ainsi que fait état de la distinction de l'Ordre des francophones d'Amérique reçu par Émile Lansman (membre de la Commission internationale du théâtre francophone). En outre, la DCPAL travaille en collaboration avec les conseillers en francisation de l'Office québécois de la langue française.

GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

La *Loi 10 modifiant la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec*, sanctionnée le 12 juin 2009, a pour effet d'assujettir le CALQ à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et d'introduire dans sa loi constitutive de nouvelles règles de gouvernance.

En 2013-2014, conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et à la *Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec*, le CALQ a assuré le fonctionnement régulier du conseil d'administration ainsi que des trois comités obligatoires et du comité des programmes.
De plus, il a procédé à la réalisation des mesures suivantes :

- l'adoption des modifications au *Code d'éthique et de déontologie régissant les employés du Conseil des arts et des lettres du Québec;*
- l'adoption d'un programme d'accueil des nouveaux membres du conseil d'administration (formation sur la gouvernance);
- l'adoption des critères d'évaluation du fonctionnement du conseil et des membres du conseil d'administration;
- l'adoption des politiques des ressources humaines.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DES COMITÉS

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique s'intéresse principalement aux règles et aux pratiques de la gouvernance, aux questions relatives à l'éthique et à la déontologie, à la composition du conseil d'administration et de ses comités ainsi qu'à l'évaluation de la performance des instances et des personnes concernées. Au terme de chaque année, le comité de gouvernance et d'éthique procède à l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses membres conformément aux critères approuvés par celui-ci.

En 2013-2014, le comité de gouvernance a tenu quatre réunions de travail qui ont porté principalement sur les sujets suivants :

- la révision du *Code d'éthique et de déontologie régissant les employés du Conseil des arts et des lettres du Québec;*
- la recommandation au conseil d'administration d'un programme d'accueil des nouveaux membres du C.A. (formation sur la gouvernance);
- la recommandation au conseil d'administration d'une modification au Règlement de régie interne du conseil d'administration du CALQ;
- la révision des critères d'évaluation des administrateurs ainsi que des critères d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration en vue de leur approbation par le conseil d'administration;
- l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration;
- l'examen et l'approbation d'un plan de travail visant l'élaboration de recommandations concernant la révision des processus décisionnels du CALQ.

Comité de vérification

Le comité de vérification s'intéresse principalement à l'intégrité de l'information financière, à la vérification interne et externe, aux états financiers, à la mise en place de mécanismes de contrôle interne, d'un processus de gestion des risques et d'un plan d'utilisation optimale des ressources.

En 2013-2014, les membres de ce comité se sont réunis à trois occasions autour des sujets suivants :

- le rapport du Vérificateur général du Québec et les états financiers au 31 mars 2013;
- l'analyse du budget 2013-2014 et ses mises à jour;
- la planification des travaux de vérification interne pour 2013-2014;
- l'examen de la budgétisation pour 2014-2015.

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines s'intéresse principalement à la mise en place des politiques des ressources humaines, à l'élaboration d'un profil de compétences et d'expérience et des critères d'évaluation du président-directeur général, à la sélection et à un programme de planification de la relève des dirigeants.

En 2013-2014, le comité des ressources humaines a tenu trois réunions de travail portant essentiellement sur les sujets suivants :

- la recommandation au conseil d'administration des modifications au Plan d'organisation administrative supérieure (POAS) du CALQ;
- l'examen et la recommandation au conseil d'administration de la *Politique de reconnaissance et de valorisation*, de la *Politique de formation et de perfectionnement*, de la *Politique-cadre de gestion des ressources humaines* et de la *Politique de suppléance temporaire du président-directeur général* du CALQ;
- la recommandation au conseil d'administration des modifications au *Règlement No 2 concernant les conditions de travail des cadres* du CALQ.

Comité des programmes

Le comité des programmes a la responsabilité de formuler des avis sur les orientations disciplinaires, sur la gestion des programmes d'aide financière et sur les recommandations des commissions consultatives. Il a également le mandat d'approuver certaines subventions aux organismes en lieu et place du conseil d'administration.

En 2013-2014, cinq réunions ont eu lieu et les travaux de ce comité ont porté essentiellement sur les sujets suivants :

- analyse et recommandations au conseil d'administration pour l'aide financière liée au programme de soutien au fonctionnement pour les organismes;
- attribution de subventions pour le fonctionnement d'organismes artistiques;
- recommandation au conseil d'administration des candidats à la banque de personnes-ressources;
- étude et recommandations au conseil d'administration concernant les demandes de révision de la part d'organismes soutenus au fonctionnement;
- attribution de l'aide financière de plus de 50 000 $ à des projets ponctuels d'organismes;
- recommandations au conseil d'administration pour le soutien financier dans le cadre de mesures spécifiques (*Gestion des nouveaux lieux, Mesure Plateformes et réseaux numériques, Mesure de soutien aux sorties culturelles en milieu scolaire*).

Commissions consultatives

Conformément à son règlement de régie interne, le conseil d'administration du CALQ a créé, en 2005, des commissions consultatives dont il détermine la composition et dont le mandat est de formuler des avis au CALQ principalement dans le cadre de la révision des programmes, le développement de nouvelles mesures et la mise à jour des orientations disciplinaires. Les commissions suivantes ont été formées : la commission des arts visuels, des arts médiatiques et des métiers d'art; la commission de la littérature; la commission des arts de la scène et de la diffusion; la commission jeunesse et la commission des régions. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a procédé au changement d'appellation de la commission des arts visuels, des arts médiatiques et des métiers d'art, a aboli la commission jeunesse et a créé la commission de la diversité culturelle. Au total, en 2013-2014, les commissions se sont réunies à six occasions.

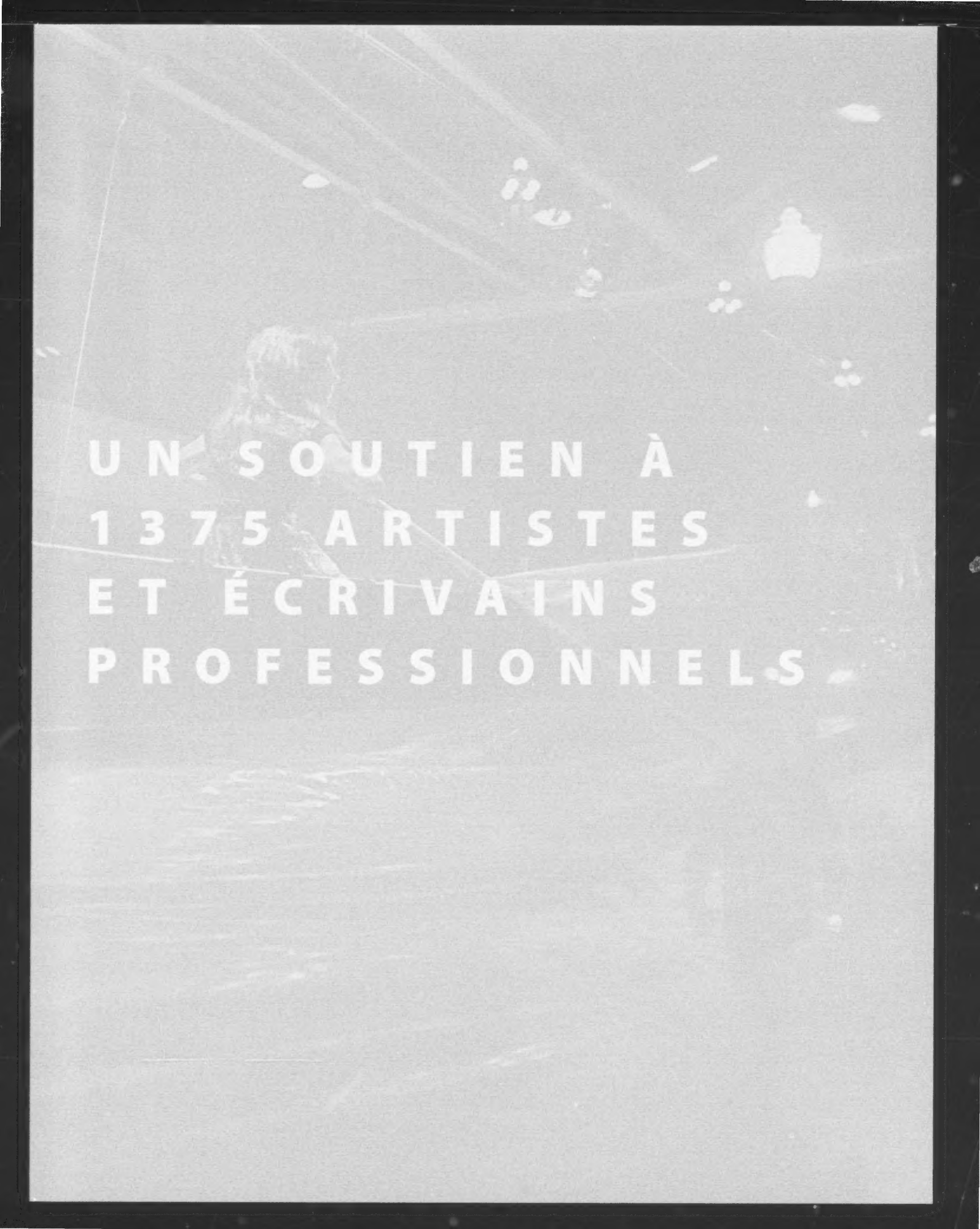

UN SOUTIEN À 1375 ARTISTES ET ÉCRIVAINS PROFESSIONNELS

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 mars 2014, le conseil d'administration comptait 15 membres dont 7 femmes et 8 hommes. À cette date, les membres se qualifiant comme administrateurs indépendants, conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, sont Michel Biron, Marie DuPont, Luc Gallant, Annie Gauthier, Jo-Ann Kane, Clément Laberge, Marc Lalonde et Maude Thériault.

MEMBRES SORTANTS

Yvan Gauthier, nommé le 6 avril 2009 pour un deuxième mandat, a été remplacé le 8 avril 2013. Jusqu'alors, il était président du comité des programmes.
Charles-Mathieu Brunelle, nommé le 12 mars 2009, a été remplacé le 6 février 2014. M. Brunelle était président du comité des ressources humaines.
Luc Courchesne, nommé le 21 mai 2008, a été remplacé le 17 avril 2013. Jusqu'alors, M. Courchesne était membre du comité des ressources humaines.
Louise Lemieux-Bérubé, nommée le 12 mars 2009, a été remplacée le 8 mai 2013. Jusqu'à cette date, elle était membre du comité de gouvernance et d'éthique.

MARIE DUPONT
Présidente du conseil d'administration

Membre et présidente du conseil d'administration nommée le 28 octobre 2009 pour un premier mandat d'une durée de cinq ans.

Diplômée de l'Université d'Ottawa et de la London Film School, Marie DuPont a occupé plusieurs postes de gestion. Pendant plus de dix ans, elle a été directrice générale de l'Orchestre Métropolitain du Grand Montréal. Depuis 1996, elle est directrice générale du Forum économique international des Amériques et, en 2004, elle devient rédactrice en chef de la revue Forces et directrice de Décision Média. Elle a également œuvré dans le domaine du cinéma et de la télévision durant plusieurs années.

Photo : André Cornellier

STÉPHAN LA ROCHE
Président-directeur général

Nommé le 27 mars 2013 et entré en fonction le 8 avril 2013 pour un premier mandat d'une durée de cinq ans. Il préside le comité des programmes.

Avocat de formation et gestionnaire culturel, Stéphan La Roche possède une vaste connaissance du milieu des arts et des lettres ainsi que des enjeux liés aussi bien à son développement qu'à son rayonnement. Au cours de ses divers mandats, il a touché à l'ensemble des disciplines artistiques. Avant sa nomination, Stéphan La Roche occupait depuis 2008 le poste de directeur de la musique et de la danse au sein du CALQ où il avait assumé simultanément les fonctions de directeur de l'action territoriale de 2009 à 2011. Il avait effectué un précédent mandat au CALQ à titre de secrétaire du conseil et directeur de la planification et de la coordination, de 1997 à 1998.

Auparavant, Stéphan La Roche a été directeur général du Bureau de la Capitale-Nationale de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec. Il a été associé à la relance du Palais Montcalm de Québec d'abord comme chargé de projet responsable de la mise en place du concept de maison de la musique, puis à titre de directeur général. De 2001 à 2004, il a été directeur des services culturels à la Délégation générale du Québec à Paris après avoir été directeur de cabinet adjoint au ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Photo : Stéphane Bourgeois - Hélène Bouffard

PAULE BEAUDRY

Nommée le 7 mars 2013 pour un premier mandat d'une durée de quatre ans, elle est membre du comité des programmes et de la commission des arts de la scène et de la diffusion.

Paule Beaudry évolue principalement dans le milieu des arts de la scène depuis 25 ans, dont dix à titre de directrice générale de La danse sur les routes du Québec (DSR), un poste qu'elle occupe toujours. Au cours de son mandat, elle est notamment parvenue à faire doubler les sommes attribuées à la diffusion de la danse et à faire de *Parcours Danse* une manifestation artistique et professionnelle reconnue. En 2010, La DSR a reçu le prix du Centre National des Arts pour sa contribution exceptionnelle aux activités de tournées au Canada. Paule Beaudry est vice-présidente du conseil d'administration des Prix de la danse de Montréal, membre du conseil d'administration des Arts et la Ville et membre du comité Nouvelles pratiques artistiques et diffusion pluridisciplinaire du Conseil des arts de Montréal.

Auparavant, Paule Beaudry a été, entre autres, directrice générale adjointe de Réseau Scènes, coordonnatrice de la programmation pour Les journées de la culture, coordonnatrice du développement international de l'Association québécoise des marionnettistes, coordonnatrice de la Journée internationale du Théâtre pour le Conseil québécois du théâtre et directrice générale d'Initiascène.

Photo : Maude Léger

MICHEL BIRON

Nommé le 30 novembre 2011 pour un premier mandat d'une durée de quatre ans, il préside la commission de la littérature.

Détenteur d'un doctorat en lettres de l'Université de Liège (Belgique) et d'une maîtrise en études françaises de l'Université de Montréal, Michel Biron est professeur titulaire au Département de langue et littérature françaises de l'Université McGill. Spécialiste de la littérature québécoise, de la littérature belge de langue française et du roman français de la fin du 19e siècle, il dirige depuis 2002 la Chaire de recherche du Canada en littérature québécoise et littératures francophones. De nombreux prix ont jalonné sa carrière, dont le Prix Gabrielle-Roy et le Prix Jean-Éthier-Blais attribués en 2008 à *Histoire de la littérature québécoise* (Éditions Boréal, avec François Dumont et Élisabeth Nardout-Lafarge), le Prix Jean-Éthier-Blais 2001 du meilleur ouvrage critique sur la littérature québécoise pour *L'absence du maître. Saint-Denys Garneau, Ferron, Ducharme* (Les Presses de l'Université de Montréal) et le Prix du rayonnement des lettres belges à l'étranger, qui lui fut décerné en 2006 sur proposition de la Commission des Lettres de la Communauté française de Belgique. Ses travaux actuels portent sur l'histoire littéraire, la sociocritique et l'art du roman.

Photo : Pascal Brissette

ALAN CÔTÉ

Nommé le 30 octobre 2013 pour un deuxième mandat d'une durée de quatre ans, il préside la commission des régions et est membre du comité des programmes.

Alan Côté a fait des études en littérature et en animation culturelle à l'Université du Québec à Montréal ainsi que des études en interprétation - option théâtre, au Cégep Lionel-Groulx avant de s'établir dans son village natal de Petite-Vallée, en Gaspésie. En 1983, il fonde le Café de la Vieille Forge. Il prend la direction artistique du Festival en chanson de Petite-Vallée en 1990 et, depuis 1998, il dirige l'ensemble des activités du Village en chanson de Petite-Vallée soit : le Théâtre de la Vieille Forge, le café-terrasse-exposition, le Camp de formation en chanson et le réputé Festival qui révèle chaque année des nouveaux créateurs dans le paysage de la chanson québécoise. Alan Côté a siégé au Conseil de la culture de la Gaspésie pendant plusieurs années et a occupé le poste de vice-président du Réseau organisateur de spectacles de l'Est du Québec (ROSEQ).

SYLVIE COTTON

Nommée le 17 avril 2013 pour un premier mandat d'une durée de quatre ans, elle préside la commission des arts visuels, des métiers d'art, de la recherche architecturale, des arts numériques, du cinéma et de la vidéo et est membre du comité des programmes.

Sylvie Cotton est une artiste interdisciplinaire dont la recherche est liée aux pratiques de la performance, de l'art action, du dessin et de l'écriture, bien qu'elle fasse aussi régulièrement appel aux formes installatives pour la réalisation de projets d'exposition. Ses œuvres s'ouvrent sur la création de situations menant à l'instauration d'un rapport avec l'autre ou à une infiltration dans le monde de l'autre. Principalement, son travail s'inscrit *in situ* et *in spiritu* dans des lieux privés ou publics, et les résultats sont présentés dans des galeries et des festivals ou se déploient hors les murs dans d'autres types d'espaces publics (rue, ascenseur, parc ou restaurant, par exemple). L'activité de résidence est également utilisée comme un médium de création performative. Elle a présenté ses projets de performance ou d'installation au Québec, aux États-Unis, en Europe et au Japon.

Détentrice d'une maîtrise en muséologie de l'Université du Québec à Montréal, Sylvie Cotton est aussi auteure et commissaire. Elle a fondé la galerie-centre d'artistes DARE-DARE en 1985 et a été directrice de la galerie Skol de 1993 à 1997.

Photo : Nat Gorry

LUC GALLANT

Nommé le 17 mars 2010 pour un premier mandat d'une durée de quatre ans, il préside le comité de vérification et est membre du comité des ressources humaines et du comité de gouvernance et d'éthique.

Luc Gallant est comptable agréé. Il est associé délégué au cabinet KPMG. Auparavant, il a été directeur et associé chez Raymond Chabot Grant Thornton.

ANNIE GAUTHIER

Nommée le 5 février 2014 pour un premier mandat d'une durée de quatre ans.

Détentrice d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion d'organismes culturels de HEC Montréal et d'un baccalauréat en arts visuels et médiatiques–création de l'Université du Québec à Montréal, Annie Gauthier est directrice générale du Musée d'art de Joliette depuis 2012. Elle avait auparavant assumé la même fonction à la Conférence des collectifs et des centres d'artistes autogérés. Elle a aussi coordonné le programme d'aide organisationnel, la Brigade volante pour les centres d'artistes, au Conseil des arts du Canada, où elle a débuté à titre d'agente de programme en arts visuels. Elle a siégé au conseil d'administration du Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec où elle a aussi, par la suite, pris en charge le service de développement professionnel. Elle a été directrice administrative de la *Revue Esse art + opinions* et de La Centrale, galerie Powerhouse. Elle a prononcé plusieurs conférences et dispensé des ateliers en développement de carrière pour les artistes en voie de professionnalisation. Elle cumule aussi une dizaine d'années de pratique en tant qu'artiste professionnelle, entre autres, comme membre de Women With Kitchen Appliances, un collectif qui allie l'art performance à des pratiques audio et vidéo.

Photo : Musée d'art de Joliette

JO-ANN KANE

Nommée le 28 mars 2012 pour un premier mandat d'une durée de quatre ans, elle est membre du comité de vérification et de la commission des arts visuels, des métiers d'art, de la recherche architecturale, des arts numériques, du cinéma et de la vidéo.

Historienne de l'art, Jo-Ann Kane détient une maîtrise en muséologie et un baccalauréat en histoire de l'art de l'Université du Québec à Montréal. Conservatrice de la Collection d'œuvres d'art de la Banque Nationale du Canada depuis 2002, elle continue d'exercer ses fonctions à titre de contractuelle. Elle est également présidente de l'Association des collections d'entreprises du Québec.

De 1997 à 2000, elle est conservatrice de la collection d'art d'Hydro-Québec. Dans le cadre de ses fonctions comme conseillère et conservatrice invitée, Jo-Ann Kane réalise plusieurs projets d'envergure. Parmi ses principaux clients, mentionnons Rio Tinto International, Standard Life (Canada), Investissement Standard Life, SDC du Village, Norton Rose, Metfin Group (Toronto) et Bennett Jones (Toronto). En 2010, elle est nommée ambassadrice de la Faculté des Arts de l'UQÀM. En 2013, elle siège au groupe de travail sur la philanthropie culturelle mis sur pied par le gouvernement du Québec. Elle est également membre des comités d'acquisition du Musée national des beaux-arts du Québec, ainsi que du Bureau d'art public de Montréal.

Photo : Christian Perreault

CLÉMENT LABERGE

Nommé le 19 juin 2013 pour un premier mandat d'une durée de quatre ans.

Détenteur d'un baccalauréat en enseignement de la physique au secondaire de l'Université Laval, Clément Laberge s'est très tôt passionné pour tout ce qui concerne l'utilisation des technologies dans le domaine de l'éducation et de la culture. Il a joué un rôle important dans le développement du cyberespace éducatif québécois, notamment à titre de cofondateur de l'infobourg et en fondant en 1996 une des premières entreprises d'édition numérique au Québec.

Son intérêt pour les défis liés à l'édition numérique l'a amené à participer à la fondation d'une autre entreprise, avant de déménager à Paris où il a travaillé pendant trois ans comme directeur des développements numériques pour le Groupe Éditis. À son retour au Québec, en 2008, il a coordonné, chez De Marque, le déploiement du principal entrepôt de livres numériques québécois, ainsi que d'autres infrastructures semblables en France et en Italie. En 2013, il a été nommé vice-président principal chez De Marque, qui est aujourd'hui un acteur de premier plan dans le domaine de la diffusion de contenus culturels numériques. Au cours des dernières années, plusieurs médias québécois et français ont reconnu l'apport déterminant de Clément Laberge à la culture, en le sélectionnant comme personnalité d'affaires du monde de l'édition.

Photo : Louise Leblanc

MARC LALONDE

Nommé le 22 mai 2013 pour un premier mandat d'une durée de quatre ans, il est membre du comité de vérification et du comité de gouvernance et d'éthique.

Formé à l'École supérieure de danse du Québec, Marc Lalonde a dansé aux Grands Ballets Canadiens avant de joindre le Calgary City Ballet puis la compagnie montréalaise Howard Richard Danse. Il est directeur général de l'École nationale de cirque depuis 1999 et est l'un des cofondateurs de la Tohu dont il est secrétaire-trésorier.

Bachelier en philosophie et en sciences économiques de l'Université de Montréal, il détient une maîtrise en administration des affaires de HEC Montréal. Il a assumé la direction générale de l'Orchestre de chambre I Musici de Montréal de 1993 à 1999. Il a siégé à la Commission consultative des arts de la scène du CALQ de 2002 à 2009 et a présidé l'Association des écoles supérieures d'art de Montréal de 2005 à 2009. Il est membre du conseil d'administration de la Fédération européenne des écoles de cirque professionnelles, vice-président d'En Piste et membre du comité-conseil de la Chaire de gestion des arts Carmelle et Rémi-Marcoux de HEC Montréal.

SYLVAIN MASSÉ

Nommé le 20 février 2013 pour un premier mandat d'une durée de quatre ans, il préside la commission des arts de la scène et de la diffusion et est membre de la commission des régions et du comité des programmes.

Acteur et animateur, Sylvain Massé est le cofondateur du Théâtre Motus dont il a été le président et le codirecteur artistique jusqu'en 2012. Il a également été président du Conseil québécois du théâtre de 2009 à 2012 et préside le Conseil montérégien de la culture et des communications depuis 2011.

Diplômé de l'Option-Théâtre du Cégep de Saint-Hyacinthe en 1990, il a joué au cinéma notamment dans *Séraphin : un homme et son péché* et *Monica la mitraille*, et à la télévision dans plusieurs séries dont *L'auberge du chien noir*, *Les Bougon - c'est aussi ça la vie*, *Cornemuse*, *Caserne 24*, *L'Ombre de l'épervier*, *Omertà - La loi du silence*, et *4 et demi*. En 2008, il a animé *Virée en VR*, parcourant les plus belles routes d'Amérique du Nord. Au théâtre, il a été de la distribution d'une trentaine de pièces dont *L'homme de la Mancha*, *Charbonneau et le chef*, *Des hommes d'honneurs*, *Edgar et ses Fantômes* et *Pour en finir avec... Cyrano*. Il détient également un diplôme en littérature du Cégep Édouard-Montpetit.

Photo : Robert Etcheverry

RÉGIS ROUSSEAU

Nommé le 7 mars 2013 pour un premier mandat d'une durée de quatre ans, il est membre du comité des programmes et de la commission des régions.

Directeur du Conservatoire de musique de Saguenay, Régis Rousseau est diplômé de cette même institution (Premier Prix en orgue en 1987), de l'Université Concordia (Artist Diploma en 1989) et de l'Université de Montréal (Doctorat en interprétation en 1994). Il s'est aussi perfectionné en France. Ses nombreux intérêts l'ont poussé à assumer différentes fonctions dans le domaine artistique : concertiste et accompagnateur, organiste titulaire dans plusieurs églises dont Très-Saint-Nom-de-Jésus à Montréal, chef de chœur et professeur d'orgue. Il est cofondateur du Festival Orgue et Couleurs (Montréal) qu'il a dirigé de 1999 à 2008. À ce titre, il recevait en 2002 le prix Opus – Directeur artistique de l'année décerné par le Conseil québécois de la musique, organisme qu'il a présidé ensuite de 2006 à 2008. Il a sept disques compacts à son actif dont un en solo consacré à des œuvres de Pachelbel, *Le premier Noël* avec le ténor Marc Hervieux et *Chorals ornés pour orgue et bande électroacoustique* du compositeur québécois, Yves Daoust.

Photo : Michel Pinault

MAUDE THÉRIAULT

Nommée le 7 mars 2013 pour un premier mandat d'une durée de quatre ans, elle préside le comité de gouvernance et d'éthique et est membre du comité des ressources humaines et de la commission des arts visuels, des métiers d'art, de la recherche architecturale, des arts numériques, du cinéma et de la vidéo.

Architecte, administratrice et enseignante, Maude Thériault participe à toutes les étapes des projets d'architecture de la firme Daniel Paiement, architecte, qu'elle a cofondée en 1980 et dont elle assume la coordination générale et administrative. Elle est professeure d'histoire au Cégep de Chicoutimi où elle a également enseigné l'architecture. Détentrice d'un baccalauréat en architecture de l'Université de Montréal, ainsi que d'un baccalauréat en histoire et d'une maîtrise en administration des affaires pour cadres de l'Université du Québec à Chicoutimi, elle est vice-présidente de l'Ordre des architectes du Québec et siège à son conseil d'administration depuis 2012. La même année, elle a reçu la médaille de l'Assemblée nationale pour son engagement continu et remarquable envers les institutions et organismes de sa région.

Elle a également été directrice pour la recherche sur les maladies héréditaires, cofondatrice de l'organisme social Friprix, et représentante du Saguenay-Lac-Saint-Jean au Secrétariat de la Condition féminine du Québec, ainsi qu'au sein de l'Association québécoise de la Fibrose kystique.

Photo : Alain Carrier

KIM THÚY LY THANH

Nommée le 8 mai 2013 pour un premier mandat d'une durée de quatre ans, elle préside la commission de la diversité culturelle et est membre de la commission de la littérature.

Née au Viêt-Nam en 1968, Kim Thúy Ly Thanh a émigré au Québec avec ses parents à l'âge de 10 ans. Elle relate ce parcours dans son premier livre, *Ru* (Éditions Libre Expression), publié en 2009, qui remporta l'adhésion du public, les louanges de la critique et plusieurs prix prestigieux au Québec et à l'étranger dont le Prix du Gouverneur général, le Prix du Grand public *La Presse* et le Grand Prix RTL-*LIRE* 2010. Détentrice de baccalauréats en droit et en traduction de l'Université de Montréal, Kim Thúy a exercé plusieurs métiers avant d'amorcer sa carrière littéraire. Elle a travaillé comme avocate chez Stikeman, Elliott, agente consulaire au Consulat canadien à Saigon, interprète chez AT&T et adjointe au ministère des Relations internationales avant de devenir propriétaire et chef du *Resto-boutique Ru de Nam*. Depuis 2007, elle se consacre exclusivement à l'écriture et a publié *À toi* (avec Pascal Janovjak) et *Mãn* (Éditions Libre Expression).

Photo : Rafal Mallow

TABLEAU 27

ASSIDUITÉ DES MEMBRES AUX SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS EN 2013-2014

	Conseil d'administration	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité de vérification	Comité des ressources humaines	Comité des programmes
Nombre de séances en 2013-2014	**6**	**4**	**3**	**3**	**5**
Paule Beaudry	6/6				5/5
Michel Biron	5/6		0/1		
Charles-Mathieu Brunelle	2/4			1/2	
Alan Côté	6/6				5/5
Sylvie Cotton	3/6				3/5
Marie DuPont	5/6				
Luc Gallant	5/6	4/4	3/3	2/3	
Annie Gauthier	1/2				
Jo-Ann Kane	5/6		2/3		
Clément Laberge	3/4				
Marc Lalonde	5/5	4/4	2/2		
Stéphan La Roche	6/6				5/5
Louise Lemieux-Bérubé	0/1				
Kim Thúy Ly Thanh	3/5				
Sylvain Massé	5/6				4/5
Régis Rousseau	6/6				5/5
Maude Thériault	6/6	4/4		3/3	

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION

Les membres du conseil d'administration du CALQ, à l'exception du président-directeur général, ne sont pas rémunérés sauf dans les cas prévus au décret 1082-93 du 11 août 1993. Ils ont droit au remboursement de leurs dépenses dans le cadre de leurs fonctions.

Le traitement, les allocations, les indemnités et les autres conditions d'emploi du président-directeur général sont établis par décret du Conseil des ministres.

Rémunération globale des dirigeants

La rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés du CALQ prend en considération le salaire annuel de base. Le salaire annuel de base du président-directeur général est établi selon les règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein. Les échelles des titulaires d'un emploi supérieur sont adoptées par le gouvernement par décrets.

TABLEAU 28

LISTE DES CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS EN 2013-2014

Dirigeants	Rémunération totale[1]
	$
Président-directeur général[2]	
Stephan La Roche	132 695
Directeur des ressources humaines, de l'administration et du mécénat[3]	
Louis-Yves Nolin	53 354
Directeur du soutien aux organismes de création et de production	
Alain Filion	111 429
Directeur du soutien à la diffusion et au rayonnement international	
Réjean Perron	99 632
Secrétaire générale et Directrice de la planification et des affaires institutionnelles	
Marie Daveluy	99 632

1. La rémunération totale présentée est celle de l'année 2013-2014 et constitue le salaire de base. Aucun boni n'a été versé durant cette période.
2. M. La Roche est entré en fonction le 8 avril 2013. Son salaire annuel est de 134 239 $.
3. M. Nolin est entré en fonction le 18 septembre 2013. Son salaire annuel est de 120 000 $.

Assurance collective

Les dirigeants du CALQ bénéficient de l'assurance collective SSQ Vie. Ce régime d'assurance collective assure les protections du régime personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic du Québec. Les taux de prime applicables sont déterminés par l'assureur annuellement et reflètent des taux de primes à assumer par l'employé et par l'employeur. Les primes assumées par l'employeur reflètent un montant fixe pour l'assurance accident maladie selon la protection individuelle, monoparentale ou familiale et un pourcentage pour l'assurance salaire de longue durée (de base et complémentaire).

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le CALQ a répondu aux exigences de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., chapitre A-2.1) et du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* notamment par la diffusion sur son site Web d'un grand nombre de renseignements et de documents.

En 2013-2014, le CALQ a reçu deux demandes d'accès à des documents en vertu de la *Loi d'accès à l'information*. Ces deux demandes ont fait l'objet d'une réponse positive et, par conséquent, les documents demandés ont été acheminés aux requérants. Dans les deux cas, les délais imposés par la Loi ont été respectés.

Les demandes de données à des fins de statistiques, que le CALQ reçoit régulièrement, sont traitées de manière à protéger les renseignements personnels et les informations confidentielles qu'elles peuvent contenir. En 2013-2014, aucun vol de renseignements personnels n'a été constaté. En matière de sécurité des bases de données comportant des renseignements personnels, le CALQ maintient ses niveaux d'exigence.

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL 2008-2013 *LA DIVERSITÉ : UNE VALEUR AJOUTÉE*

Le ministère de la Culture et des Communications du Québec ainsi que les organismes qui relèvent de son autorité, tel le CALQ, participent au plan d'action gouvernemental de 21 mesures *La diversité : une valeur ajoutée*, reconduit jusqu'en 2015.

Le CALQ est plus précisément concerné par la mesure 1.3 « Assurer une meilleure représentation de la diversité culturelle dans le secteur de la culture et des communications et sensibiliser l'industrie des communications quant à son impact possible sur les préjugés et le racisme ». Les moyens d'action ciblés 1.3B et 1.3C font l'objet d'un suivi annuel de la part du CALQ.

Moyen d'action 1.3B

Inscrire dans les plans stratégiques des organismes et des sociétés d'État, conformément aux orientations formulées par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, des mesures précises permettant l'atteinte des objectifs suivants :

- accompagner les artistes et orienter les organismes artistiques issus des communautés culturelles vers les circuits professionnels qui leur permettront un meilleur accès au soutien disponible;
- mieux rejoindre les publics provenant de communautés culturelles et faciliter leur participation à la vie culturelle québécoise.

RÉSULTATS

Le nouveau président-directeur général a donné le coup d'envoi à quatre chantiers de réflexion qui permettront au CALQ de mieux documenter l'évolution des milieux artistique et littéraire et d'adapter ses interventions et ses programmes aux nouvelles réalités d'un univers culturel en mutation. L'un de ces chantiers se penche sur la diversité culturelle.

Le 30 janvier 2014, le CALQ a annoncé le renouvellement de son soutien aux organismes œuvrant à la diversité des expressions culturelles et au métissage des courants sur le territoire de Montréal qui couvrira une nouvelle période de trois ans en collaboration avec le Conseil des arts de Montréal, la Conférence régionale des élus de Montréal, le Forum jeunesse de l'île de Montréal et le ministère de l'Immigration et des communautés culturelles du Québec. Un budget de 700 000 $ sur trois ans est spécifiquement réservé pour appuyer ces mesures.

Dans la même foulée, le programme *Vivacité Montréal*, destiné aux jeunes créateurs professionnels immigrants ou des minorités visibles a été renouvelé. Le CALQ a augmenté sa contribution au programme et bonifié à 15 000 $ le montant maximal des bourses accordées par projet. Cette initiative fait d'ailleurs également partie du Plan d'action de développement durable 2012-2015 du CALQ.

Notons par ailleurs le soutien aux organismes Diversité artistique Montréal (DAM), Culture Montréal, Vision diversité et Destins Croisés.

Moyen d'action 1.3C

Accroître la représentation des Québécois des communautés culturelles aux paliers décisionnels, dans les jurys et les comités consultatifs en matière de culture et de communication :

- en sollicitant des candidatures provenant des communautés culturelles au moment des consultations effectuées dans le cadre du processus de nomination à des postes décisionnels;
- en exigeant des organismes et des sociétés d'État, conformément aux orientations qui leur sont transmises, de susciter des candidatures provenant des communautés culturelles lors de la formation de jurys ou de commissions consultatives.

RÉSULTATS

En 2013-2014, le CALQ a réuni une majorité de représentants issus de diverses communautés culturelles et représentant une variété de disciplines artistiques au sein d'une nouvelle commission consultative. Présidée par Kim Thúy Ly Thanh et composée de 18 membres, la Commission de la diversité culturelle a le mandat de formuler des recommandations au conseil d'administration afin que le CALQ puisse mieux répondre aux besoins des créateurs et organismes issus des communautés culturelles. Les travaux de réflexion de la Commission se pencheront également sur la représentation des communautés culturelles au sein du personnel du CALQ et de ses jurys et comités. Elle pourra également orienter les travaux du chantier sur la diversité culturelle. La Commission s'est réunie à deux occasions (novembre 2013 et mars 2014).

De plus, les boursiers du programme *Vivacité Montréal* sont tous invités à faire partie de la banque de personnes-ressources à partir de laquelle sont constitués les jurys, comités consultatifs et comités de sélection qui analysent les dossiers présentés au CALQ.

Le CALQ poursuit sa veille statistique sur l'évolution du nombre de boursiers et le profil des membres de la banque de personnes-ressources qui affirment appartenir à un groupe ethnoculturel. Ceux-ci ne sont toutefois pas tenus de répondre à la question sur l'appartenance à ce groupe.

En 2013-2014, cette banque de personnes-ressources (4 271 personnes) comptait, 696 personnes (16 %) affirmant appartenir à un groupe ethnoculturel anglais (370), autochtone (16) ou autre (310).

La composition des jurys et des comités d'évaluation du CALQ reflète une diversité des tendances et des pratiques. En 2013-2014, 359 personnes distinctes ont participé aux processus d'évaluation. Pour chaque comité et jury, les principes de diversité de la population selon le sexe (51 % de femmes pour 49 % d'hommes), le lieu de résidence (53 % régions et 47 % métropole) ou encore la langue (86 % français et 14 % autres) et l'origine ethnoculturelle ont été observés (86 % Québécois et 14 % autres).

Pour chacune de ses commissions consultatives, le CALQ s'est donné comme règle interne de réserver au moins un siège à un membre issu d'une communauté culturelle.

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Le CALQ est un organisme subventionnaire qui s'adresse aux artistes, aux écrivains et aux organismes artistiques et littéraires sans but lucratif. Il n'applique pas de tarification à ses clientèles. Il a néanmoins participé à la démarche du ministère de la Culture et des Communications concernant l'inventaire des services tarifés.

RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Aucune recommandation du Vérificateur général n'a été formulée pour 2013-2014.

ANNEXE 1 • TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

Note : En raison de l'arrondissement décimal, les pourcentages totaux de certains tableaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des parties.

TABLEAU 29

RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE DU CALQ SELON LA DISCIPLINE ARTISTIQUE EN 2013-2014
(excluant le programme *Mécénat Placements Culture* et l'aide financière aux comités et jurys)

	Artistes		Organismes		Total	
Discipline artistique	$	%	$	%	$	%
Arts du cirque	64 240	0,6	1 304 150	1,9	1 368 390	1,7
Arts multidisciplinaires	118 110	1,1	1 402 332	2,0	1 520 442	1,9
Arts numériques	292 816	2,8	1 607 118	2,3	1 899 934	2,4
Arts visuels	2 577 846	24,7	6 873 427	9,9	9 451 273	11,8
Cinéma et vidéo	2 631 429	25,2	1 490 089	2,1	4 121 518	5,1
Danse	616 740	5,9	12 211 509	17,5	12 828 249	16,0
Littérature	1 500 623	14,4	2 281 004	3,3	3 781 627	4,7
Métiers d'art	305 426	2,9	135 250	0,2	440 676	0,5
Musique	1 787 482	17,1	17 740 187	25,4	19 527 669	24,4
Recherche architecturale	61 324	0,6	212 500	0,3	273 824	0,3
Théâtre	484 800	4,6	23 507 651	33,7	23 992 451	29,9
Autres secteurs d'activités[1]	-	-	946 260	1,4	946 260	1,2
Total	**10 440 836**	**100,0**	**69 711 477**	**100,0**	**80 152 313**	**100,0**

1. Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ), conseils régionaux de la culture (CRC), instituts culturels, organismes pluridisciplinaires (ex.: Conférence internationale des arts de la scène - CINARS).

TABLEAU 30

RÉPARTITION DU SOUTIEN FINANCIER AUX ARTISTES ET AUX ORGANISMES SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE EN 2013-2014 (excluant le programme *Mécénat Placements Culture* et l'aide financière aux comités et jurys)

	Artistes		Organismes		Total	
Région administrative	$	%	$	%	$	%
Bas-Saint-Laurent	166 243	1,6	1 201 872	1,7	1 368 115	1,7
Saguenay–Lac-Saint-Jean	98 142	0,9	1 421 750	2,0	1 519 892	1,9
Capitale-Nationale	676 081	6,5	13 290 343	19,1	13 966 424	17,4
Mauricie	169 850	1,6	963 029	1,4	1 132 879	1,4
Estrie	321 595	3,1	1 177 415	1,7	1 499 010	1,9
Montréal	7 266 848	69,6	45 017 718	64,6	52 284 566	65,2
Outaouais	173 777	1,7	440 799	0,6	614 576	0,8
Abitibi-Témiscamingue	107 048	1,0	507 419	0,7	614 467	0,8
Côte-Nord	14 750	0,1	121 769	0,2	136 519	0,2
Nord-du-Québec	-	-	67 000	0,1	67 000	0,1
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	117 565	1,1	849 122	1,2	966 687	1,2
Chaudière-Appalaches	177 851	1,7	350 444	0,5	528 295	0,7
Laval	78 952	0,8	532 929	0,8	611 881	0,8
Lanaudière	201 790	1,9	837 229	1,2	1 039 019	1,3
Laurentides	377 287	3,6	704 869	1,0	1 082 156	1,4
Montérégie	419 364	4,0	1 419 111	2,0	1 838 475	2,3
Centre-du-Québec	73 693	0,7	696 185	1,0	769 878	1,0
Hors Québec[1]	-	-	112 474	0,2	112 474	0,1
Total	**10 440 836**	**100,0**	**69 711 477**	**100,0**	**80 152 513**	**100,0**

1. Organismes soutenus dans le cadre de la Commission internationale du théâtre francophone (CITF), d'ententes spéciales destinées à l'accueil d'artistes en résidence et de subventions spéciales pour des projets à l'international.

TABLEAU 31

RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ARTISTES ET AUX ÉCRIVAINS SELON LA DISCIPLINE ARTISTIQUE EN 2013-2014 (incluant les membres de collectifs)

	Bourses demandées		Bourses accordées		Bourse moyenne	Taux de réponse (%)		Total accordé (%)	
Discipline artistique	Nb	$	Nb	$	$	Nb	$	Nb	$
Arts du cirque	57	404 637	15	64 240	4 283	26,3	15,9	1,0	0,6
Arts multidisciplinaires	88	700 377	34	118 110	3 474	38,6	16,9	2,2	1,1
Arts numériques	161	1 747 529	46	292 816	6 366	28,6	16,8	2,9	2,8
Arts visuels	1 348	16 109 805	335	2 577 846	7 695	24,9	16,0	21,3	24,7
Cinéma et vidéo	746	17 198 371	198	2 631 429	13 290	26,5	15,3	12,6	25,2
Danse	353	3 211 141	101	616 740	6 106	28,6	19,2	6,4	5,9
Littérature	695	8 644 616	187	1 500 623	8 025	26,9	17,4	11,9	14,4
Métiers d'art	152	2 051 506	41	305 426	7 449	27,0	14,9	2,6	2,9
Musique	1 619	10 404 039	525	1 787 482	3 405	32,4	17,2	33,3	17,1
Recherche architecturale	23	242 821	12	61 324	5 110	52,2	25,3	0,8	0,6
Théâtre	293	2 507 027	82	484 800	5 912	28,0	19,3	5,2	4,6
Total	**5 535**	**63 221 869**	**1 576**	**10 440 836**	**6 625**	**28,5**	**16,5**	**100,0**	**100,0**

TABLEAU 32

BOURSES ACCORDÉES AUX ARTISTES ET AUX ÉCRIVAINS SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE EN 2013-2014 (incluant les membres de collectifs)

	Bourses demandées		Bourses accordées		Bourse moyenne	Taux de réponse (%)		Total accordé (%)	
Région administrative	Nb	$	Nb	$	$	Nb	$	Nb	$
Bas-Saint-Laurent	87	807 527	25	166 243	6 650	28,7	20,6	1,6	1,6
Saguenay–Lac-Saint-Jean	43	542 511	12	98 142	8 179	27,9	18,1	0,8	0,9
Capitale-Nationale	470	4 724 438	115	676 081	5 879	24,5	14,3	7,3	6,5
Mauricie	102	928 191	28	169 850	6 066	27,5	18,3	1,8	1,6
Estrie	193	1 596 215	54	321 595	5 955	28,0	20,1	3,4	3,1
Montréal	3 574	44 337 627	1 059	7 266 848	6 862	29,6	16,4	67,2	69,6
Outaouais	92	993 474	18	173 777	9 654	19,6	17,5	1,1	1,7
Abitibi-Témiscamingue	87	667 466	21	107 048	5 098	24,1	16,0	1,3	1,0
Côte-Nord	18	172 005	4	14 750	3 688	22,2	8,6	0,3	0,1
Nord-du-Québec	1	3 750	-	-	-	-	-	-	-
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	63	647 244	20	117 565	5 878	31,7	18,2	1,3	1,1
Chaudière-Appalaches	122	1 017 421	29	177 851	6 133	23,8	17,5	1,8	1,7
Laval	53	569 366	13	78 952	6 073	24,5	13,9	0,8	0,8
Lanaudière	111	1 002 396	27	201 790	7 474	24,3	20,1	1,7	1,9
Laurentides	180	1 937 408	44	377 287	8 575	24,4	19,5	2,8	3,6
Montérégie	279	2 963 267	82	419 364	5 114	29,4	14,2	5,2	4,0
Centre-du-Québec	60	311 563	25	73 693	2 948	41,7	23,7	1,6	0,7
Total	**5 535**	**63 221 869**	**1 576**	**10 440 836**	**6 625**	**28,5**	**16,5**	**100,0**	**100,0**

TABLEAU 33

BOURSES ACCORDÉES AUX ARTISTES ET AUX ÉCRIVAINS SELON LE TYPE DE SOUTIEN EN 2013-2014
(incluant les membres de collectifs)

	Bourses demandées		Bourses accordées		Bourse moyenne	Taux de réponse		Total accordé (%)	
Type de soutien	Nb	$	Nb	$	$	Nb	$	Nb	$
Bourse de carrière	16	1 240 000	6	250 000	41 667	37,5	20,2	0,4	2,4
Commandes d'œuvres	76	747 084	25	204 050	8 162	32,9	27,3	1,6	2,0
Déplacement	1 207	1 907 606	746	953 674	1 278	61,8	50,0	47,3	9,1
Ententes régionales (artiste)	499	3 224 065	135	717 315	5 313	27,1	22,2	8,6	6,9
Perfectionnement	143	795 061	36	134 344	3 732	25,2	16,9	2,3	1,3
Prix du CALQ	220	1 072 000	22	122 000	5 545	10,0	11,4	1,4	1,2
Promotion	25	413 658	3	58 000	19 333	12,0	14,0	0,2	0,6
Recherche et création	2 988	49 444 647	540	7 351 571	13 614	18,1	14,9	34,3	70,4
Spectacles littéraires ou de contes et œuvres littéraires hypermédiatiques	22	333 846	5	69 980	13 996	22,7	21,0	0,3	0,7
Studios et ateliers-résidences	334	3 996 700	53	532 900	10 055	15,9	13,3	3,4	5,1
Bourses spéciales	5	47 202	5	47 002	9 400	100,0	99,6	0,3	0,5
Total	**5 535**	**63 221 869**	**1 576**	**10 440 836**	**6 625**	**28,5**	**16,5**	**100,0**	**100,0**

TABLEAU 34

RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES SELON LA DISCIPLINE ARTISTIQUE EN 2013-2014
(excluant le programme *Mécénat Placements Culture*)

	Organismes demandeurs		Organismes soutenus		Subvention moyenne	Taux de réponse		Total accordé (%)	
Discipline artistique	Nb	$	Nb	$	$	Nb	$	Nb	$
Arts du cirque	18	2 278 625	15	1 304 150	86 943	83,3	57,2	2,1	1,9
Arts multidisciplinaires	32	2 561 103	22	1 402 332	63 742	68,8	54,8	3,1	2,0
Arts numériques	30	2 370 890	22	1 607 118	73 051	73,3	67,8	3,1	2,3
Arts visuels	141	10 671 270	103	6 873 427	66 732	73,0	64,4	14,7	9,9
Cinéma et vidéo	43	2 550 103	30	1 490 089	49 670	69,8	58,4	4,3	2,1
Danse	94	14 959 203	76	12 211 509	160 678	80,9	81,6	10,8	17,5
Littérature	66	2 951 487	60	2 281 004	38 017	90,9	77,3	8,6	3,3
Métiers d'art	9	493 563	7	135 250	19 321	77,8	27,4	1,0	0,2
Musique	207	24 407 545	160	17 740 187	110 876	77,3	72,7	22,8	25,4
Recherche architecturale	5	306 050	4	212 500	53 125	80,0	69,4	0,6	0,3
Théâtre	256	29 931 169	175	23 507 651	134 329	68,4	78,5	25,0	33,7
Autres secteurs d'activités[1]	27	1 029 950	27	946 260	35 047	100,0	91,9	3,9	1,4
Total*	**928***	**94 510 958**	**701***	**69 711 477**	**99 446**	**75,5**	**73,8**	**100,0**	**100,0**

1. OCCQ, CRC, instituts culturels, organismes pluridisciplinaires (ex.: CINARS).

* Certains organismes ont présenté des demandes dans plus d'une discipline. Toutes disciplines confondues, 903 organismes distincts ont présenté une demande au CALQ et 684 organismes distincts ont été soutenus.

TABLEAU 35

RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE EN 2013-2014 (excluant le programme *Mécénat Placements Culture*)

	Organismes demandeurs		Organismes soutenus		Subvention moyenne	Taux de réponse		Total accordé (%)	
Région administrative	Nb	$	Nb	$	$	Nb	$	Nb	$
Bas-Saint-Laurent	24	1 714 784	22	1 201 872	54 631	91,7	70,1	3,2	1,7
Saguenay–Lac-Saint-Jean	24	2 009 297	18	1 421 750	78 986	75,0	70,8	2,6	2,0
Capitale-Nationale	107	16 849 096	87	13 290 343	152 763	81,3	78,9	12,7	19,1
Mauricie	13	1 242 084	11	963 029	87 548	84,6	77,5	1,6	1,4
Estrie	19	1 573 316	17	1 177 415	69 260	89,5	74,8	2,5	1,7
Montréal	539	61 104 889	400	45 017 718	112 544	74,2	73,7	58,5	64,6
Outaouais	13	642 869	13	440 799	33 908	100,0	68,6	1,9	0,6
Abitibi-Témiscamingue	13	628 328	11	507 419	46 129	84,6	80,8	1,6	0,7
Côte-Nord	5	162 669	5	121 769	24 354	100,0	74,9	0,7	0,2
Nord-du-Québec	2	67 500	2	67 000	33 500	100,0	99,3	0,3	0,1
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	13	1 268 158	10	849 122	84 912	76,9	67,0	1,5	1,2
Chaudière-Appalaches	14	519 289	13	350 444	26 957	92,9	67,5	1,9	0,5
Laval	8	728 365	7	532 929	76 133	87,5	73,2	1,0	0,8
Lanaudière	18	1 186 358	12	837 229	69 769	66,7	70,6	1,8	1,2
Laurentides	22	1 240 049	14	704 869	50 348	63,6	56,8	2,0	1,0
Montérégie	31	1 964 098	22	1 419 111	64 505	71,0	72,3	3,2	2,0
Centre-du-Québec	10	930 895	8	696 185	87 023	80,0	74,8	1,2	1,0
Hors Québec[1]	29	678 914	12	112 474	9 373	41,4	16,6	1,8	0,2
Total*	**904***	**94 510 958**	**684**	**69 711 477**	**101 917**	**75,7**	**73,8**	**100,0**	**100,0**

1. Organismes soutenus dans le cadre de la Commission internationale du théâtre francophone (CITF), d'ententes spéciales destinées à l'accueil d'artistes en résidence et de subventions spéciales pour des projets à l'international.

* Un organisme a présenté une demande dans deux régions différentes en raison d'une relocalisation. Toutes régions confondues, 903 organismes distincts ont présenté une demande au CALQ.

TABLEAU 36

RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES SELON LA NATURE DU SOUTIEN EN 2013-2014 (excluant le programme *Mécénat Placements Culture*)

	Organismes demandeurs		Organismes soutenus		Subvention moyenne	Taux de réponse		Total accordé (%)
Nature du soutien[1]	Nb	$	Nb	$	$	Nb	$	$
Soutien au fonctionnement	483	73 416 630	440	58 267 455	132 426	91,1	79,4	83,6
Soutien à des projets[2]	723	21 094 328	490	11 444 022	23 355	67,8	54,3	16,4
Total		**94 510 958**		**69 711 477**			**73,8**	**100,0**

1. Des organismes peuvent être soutenus à la fois pour du fonctionnement et des projets.
2. Inclut les ententes régionales, les accords de coopération, les ententes spécifiques avec des organismes ou des municipalités et les subventions spéciales.

RÉPARTITION DU SOUTIEN FINANCIER PAR DISCIPLINE ARTISTIQUE SELON LE PROGRAMME OU LE VOLET EN 2013-2014

TABLEAU 37

ARTS DU CIRQUE	$
Bourses aux artistes professionnels	**64 240**
Recherche et création	52 150
Déplacement	7 590
Autres volets	4 500
Subventions aux organismes	**1 304 150**
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	135 000
Circulation de spectacles au Québec	129 000
Diffuseurs spécialisés	15 000
Diffusion hors Québec des arts de la scène	331 150
Organismes de création et de production en arts de la scène	580 000
Soutien aux projets de production	14 000
Subventions ou mesures ponctuelles de subventions aux organismes[1]	100 000
Total	**1 368 390**

1. Mesure d'aide à la coproduction.

TABLEAU 38

ARTS MULTIDISCIPLINAIRES	$
Bourses aux artistes	**118 110**
Recherche et création	66 000
Déplacement	27 770
Ententes régionales	24 340
Subventions aux organismes	**1 402 332**
Accueil de spectacles étrangers au Québec	13 473
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	38 700
Circulation de spectacles au Québec	15 000
Diffuseurs spécialisés	120 000
Diffusion hors Québec des arts de la scène	41 200
Ententes régionales	42 750
Événements nationaux et internationaux	187 750
Organismes de création et de production en arts de la scène	752 950
Soutien aux organismes artistiques professionnels autochtones	15 000
Soutien aux projets de production	85 000
Subventions ou mesures ponctuelles de subventions aux organismes[1]	90 509
Total	**1 520 442**

1. Mesure d'aide à la coproduction.

TABLEAU 39

ARTS NUMÉRIQUES	$
Bourses aux artistes	**292 816**
Recherche et création	174 300
Déplacement	40 016
Ententes régionales	20 000
Autres	58 500
Subventions aux organismes	**1 607 118**
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	49 500
Ententes[1]	22 167
Ententes régionales	10 000
Soutien au fonctionnement	1 107 966
Soutien aux projets	136 800
Subventions ou mesures ponctuelles de subventions aux organismes[2]	190 685
Subventions spéciales	90 000
Total	**1 899 934**

1. Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence, ententes spécifiques de développement culturel avec les municipalités.
2. Mesure d'aide à la coproduction, Mesure ponctuelle d'aide à la traduction, *Plateformes et réseaux numériques*.

TABLEAU 40

ARTS VISUELS	$
Bourses aux artistes	**2 577 846**
Recherche et création	1 744 456
Déplacement	253 866
Ententes régionales	145 024
Autres volets	434 500
Subventions aux organismes	**6 873 427**
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	409 800
Édition et promotion de périodiques culturels	394 000
Ententes[1]	120 121
Ententes régionales	216 733
Soutien au fonctionnement	5 230 073
Soutien aux projets	331 600
Soutien aux organismes artistiques professionnels autochtones	12 000
Subventions ou mesures ponctuelles de subventions aux organismes[2]	110 000
Subventions spéciales	49 100
Total	**9 451 273**

1. Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence, ententes spécifiques de développement culturel avec les municipalités.
2. Mesure d'aide à la coproduction, Mesure ponctuelle d'aide à la traduction, *Plateformes et réseaux numériques*.

TABLEAU 41

CINÉMA ET VIDÉO	$
Bourses aux artistes	**2 631 429**
Recherche et création	2 258 848
Déplacement	112 745
Ententes régionales	114 836
Autres volets	145 000
Subventions aux organismes	**1 490 089**
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	49 500
Édition et promotion de périodiques culturels	138 000
Ententes[1]	2 262
Ententes régionales	17 200
Soutien au fonctionnement	1 098 209
Soutien aux projets	154 918
Subventions ou mesures ponctuelles de subventions aux organismes[2]	30 000
Total	**4 121 518**

1. Entente spéciale pour l'accueil d'artistes en résidence.
2. Aide spéciale pour les opérateurs.

TABLEAU 42

DANSE	$
Bourses aux artistes	**616 740**
Recherche et création	409 700
Déplacement	47 000
Ententes régionales	41 140
Autres volets	118 900
Subventions aux organismes	**12 211 509**
Accueil de spectacles étrangers au Québec	269 950
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	1 135 000
Circulation de spectacles au Québec	288 700
Diffuseurs spécialisés	1 548 000
Diffusion hors Québec des arts de la scène	1 387 000
Ententes[1]	55 110
Ententes régionales	44 333
Événements nationaux et internationaux	595 000
Organismes de création et de production en arts de la scène	6 288 703
Soutien aux projets de production	416 400
Subventions ou mesures ponctuelles de subventions aux organismes[2]	175 013
Subventions spéciales	8 300
Total	**12 828 249**

1. Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence, entente spécifique de développement culturel avec les municipalités.
2. Mesure d'aide à la coproduction, Mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel, Plateformes et réseaux numériques.

TABLEAU 43

LITTÉRATURE ET CONTE	$
Bourses aux écrivains et aux conteurs	**1 500 623**
Recherche et création	1 098 307
Déplacement	118 056
Spectacles littéraires ou de contes et œuvres littéraires hypermédiatiques	69 980
Ententes régionales	92 000
Autres volets	122 280
Subventions aux organismes	**2 281 004**
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	162 125
Édition et promotion de périodiques culturels	709 380
Ententes[1]	43 211
Ententes régionales	64 367
Soutien au fonctionnement	848 780
Soutien aux projets	265 430
Subventions ou mesures ponctuelles de subventions aux organismes[2]	167 711
Subventions spéciales	20 000
Total	**3 781 627**

1. Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence, entente spécifique de développement culturel avec les municipalités
2. Aide spéciale pour les opérateurs, Mesure d'aide à la coproduction, *Plateformes et réseaux numériques*

TABLEAU 44

MÉTIERS D'ART	$
Bourses aux artistes	**305 426**
Recherche et création	210 030
Déplacement	26 296
Ententes régionales	20 270
Autres	48 830
Subventions aux organismes	**135 250**
Ententes régionales	26 750
Soutien au fonctionnement	57 500
Soutien aux projets	31 000
Subventions spéciales	20 000
Total	**440 676**

TABLEAU 45

MUSIQUE ET CHANSON	$
Bourses aux artistes	**1 787 482**
Chanson	*929 892*
Musique classique	*333 750*
Musique non classique	*523 840*
Recherche et création	1 041 742
Déplacement	282 985
Ententes régionales	124 605
Autres volets	338 150
Subventions aux organismes	**17 740 187**
Accueil de spectacles étrangers au Québec	13 510
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	538 208
Circulation de spectacles au Québec	285 300
Diffuseurs spécialisés	942 411
Diffusion hors Québec des arts de la scène	755 550
Édition et promotion de périodiques culturels	27 000
Ententes[1]	27 357
Ententes régionales	209 270
Événements nationaux et internationaux	2 595 285
Organismes de création et de production en arts de la scène	11 875 423
Soutien aux projets de production	189 281
Subventions ou mesures ponctuelles de subventions aux organismes[2]	142 592
Subventions spéciales	139 000
Total	**19 527 669**

1. Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence, entente spécifique de développement culturel avec les municipalités.
2. Aide spéciale pour les opérateurs, Mesure d'aide à la coproduction, Mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel, *Plateformes et réseaux numériques*.

TABLEAU 46

RECHERCHE ARCHITECTURALE	$
Bourses aux artistes	**61 324**
Recherche et création	50 424
Déplacement	8 500
Autres volets	2 400
Subventions aux organismes	**212 500**
Édition et promotion de périodiques culturels	24 000
Ententes[1]	13 500
Fonctionnement pour les organismes en arts visuels, métiers d'art et en recherche architecturale	130 000
Soutien à des projets pour les organismes en arts visuels, métiers d'art et en recherche architecturale	15 000
Subventions ou mesures ponctuelles de subventions aux organismes[2]	30 000
Total	**273 824**

1. Entente spéciale pour l'accueil d'artistes en résidence.
2. Aide spéciale pour les opérateurs.

TABLEAU 47

THÉÂTRE	$
Bourses aux artistes	**484 800**
Recherche et création	245 614
Déplacement	28 850
Ententes régionales	135 100
Autres volets	75 236
Subventions aux organismes	**23 507 651**
Accueil de spectacles étrangers au Québec	190 454
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	858 800
Circulation de spectacles au Québec	599 230
Diffuseurs spécialisés	2 817 363
Diffusion hors Québec des arts de la scène	1 023 830
Édition et promotion de périodiques culturels	87 500
Ententes[1]	15 000
Ententes régionales	149 477
Événements nationaux et internationaux	1 399 625
Organismes de création et de production en arts de la scène	15 045 904
Prix et reconnaissances publiques (CALQ)	10 000
Projets structurants en diffusion spécialisée	73 200
Soutien aux organismes artistiques professionnels autochtones	23 000
Soutien aux projets de production	692 000
Subventions ou mesures ponctuelles de subventions aux organismes[2]	441 268
Subventions spéciales	81 000
Total	**23 992 451**

1. Ententes spécifiques de développement culturel avec les municipalités.
2. Aide spéciale pour les opérateurs, Mesure d'aide à la coproduction, Mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel, Mesure ponctuelle d'aide à la traduction, *Plateformes et réseaux numériques*.

TABLEAU 48

AUTRES SECTEURS D'ACTIVITÉS	$
Subventions aux organismes	**946 260**
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services[1]	275 000
Ententes[2]	496 800
Ententes régionales	40 000
Subventions ou mesures ponctuelles de subventions aux organismes[3]	105 000
Subventions spéciales	29 460
Total	**946 260**

1. Conférence internationale des arts de la scène.
2. Accords de coopération, ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence, ententes spécifiques avec un organisme (Observatoire de la culture et des communications du Québec).
3. Aide spéciale pour les opérateurs.

TABLEAU 49

SOUTIEN ACCORDÉ EN 2013-2014 POUR DES ACTIVITÉS INTERNATIONALES

Bourses aux artistes et aux écrivains	Nb	$
Déplacement hors Québec	720	935 874
Studios et ateliers-résidences	51	512 900
Bourses spéciales	3	7 002
Total pour les artistes	**774**	**1 455 776**

Subventions aux organismes	Nb	$
Diffusion hors Québec des arts de la scène	214	3 478 630
Commission internationale du théâtre francophone (CITF)	7	60 100
Accueil de spectacles étrangers au Québec	24	487 387
Soutien à des projets en arts numériques[1]	8	71 800
Soutien à des projets en cinéma et vidéo[1]	12	97 918
Soutien à des projets en arts visuels, en métiers d'art et en recherche architecturale[1]	18	156 500
Soutien à des projets en littérature[1]	13	87 275
Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence	40	209 498
Prix du CALQ pour la meilleure tournée au Canada et aux États-Unis	1	10 000
Subventions ou mesures ponctuelles de subventions aux organismes[2]	41	980 328
Subventions spéciales	37	542 935
Total pour les organismes	**415**	**6 182 371**
GRAND TOTAL		**7 638 147**

1. Incluant l'accueil, la circulation d'œuvres et la prospection hors Québec.
2. Aides spéciales pour les opérateurs, Mesure d'aide à la coproduction, Mesure ponctuelle d'aide à la traduction.

RÉSULTATS DU PROGRAMME *MÉCÉNAT PLACEMENTS CULTURE*

TABLEAU 50

RÉPARTITION DU SOUTIEN FINANCIER ENGAGÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME *MÉCÉNAT PLACEMENTS CULTURE* EN 2013-2014 SELON LA DISCIPLINE ARTISTIQUE

	Organismes admissibles au CALQ		Autres organismes[1]		Total	
Discipline artistique	Nb	$	Nb	$	Nb	$
Arts visuels	3	83 701	2	500 000	5	583 701
Cinéma et vidéo	-	-	1	92 400	1	92 400
Danse	3	263 254	-	-	3	263 254
Littérature	1	250 000	-	-	1	250 000
Métiers d'art	1	150 000	-	-	1	150 000
Musique	9	1 323 079	2	206 363	11	1 529 442
Recherche architecturale	1	30 677	1	125 000	2	155 677
Théâtre	14	889 367	-	-	14	889 367
Autres secteurs d'activités[2]	-	-	9	1 242 666	9	1 242 666
Total général	**32**	**2 990 078**	**15**	**2 166 429**	**47**	**5 156 507**

1. Organismes admissibles au ministère de la Culture et des Communications (musées, organismes d'enseignement des arts, etc.), à la Société de développement des entreprises culturelles ou à Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
2. Histoire, archives, patrimoine, sciences et technologies, activités pluridisciplinaires, etc.

TABLEAU 51

RÉPARTITION DU SOUTIEN FINANCIER ENGAGÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME *MÉCÉNAT PLACEMENTS CULTURE* EN 2013-2014 SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE

	Organismes admissibles au CALQ		Autres organismes[1]		Total	
Région administrative	Nb	$	Nb	$	Nb	$
Bas-Saint-Laurent	1	38 750	-	-	1	38 750
Saguenay–Lac-Saint-Jean	-	-	-	-	-	-
Capitale-Nationale	6	792 487	2	410 000	8	1 202 487
Mauricie	-	-	-	-	-	-
Estrie	1	148 014	-	-	1	148 014
Montréal	19	1 606 669	10	1 363 957	29	2 970 626
Outaouais	-	-	-	-	-	-
Abitibi-Témiscamingue	1	30 000	-	-	1	30 000
Côte-Nord	-	-	-	-	-	-
Nord-du-Québec	-	-	-	-	-	-
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	-	-	1	82 472	1	82 472
Chaudière-Appalaches	2	284 878	2	310 000	4	594 878
Laval	-	-	-	-	-	-
Lanaudière	-	-	-	-	-	-
Laurentides	1	78 376	-	-	1	78 376
Montérégie	1	10 904	-	-	1	10 904
Centre-du-Québec	-	-	-	-	-	-
Total	**32**	**2 990 078**	**15**	**2 166 429**	**47**	**5 156 507**

1 Organismes admissibles au ministère de la Culture et des Communications (musées, organismes d'enseignement des arts, etc.), à la Société de développement des entreprises culturelles ou à Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

ANNEXE 2 •
DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS 2013-2014 EN VIGUEUR DEPUIS LE 1ER AVRIL 2011

La Déclaration de services aux citoyens du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) est l'occasion de réaffirmer son engagement à offrir des services et une information de qualité au milieu artistique et à la population. Le CALQ souhaite faire connaître sa mission et renseigner la population sur le soutien qu'il apporte aux artistes, aux écrivains et aux organismes artistiques œuvrant à l'essor de la culture dans tout le Québec.

Le CALQ est une société d'État qui relève du ministre de la Culture et des Communications.

MISSION

Le Conseil des arts et des lettres du Québec a pour mission de soutenir, sur l'ensemble du territoire québécois, la recherche et la création artistique et littéraire, l'expérimentation, la production et la diffusion dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires, des arts médiatiques et de la recherche architecturale. Il soutient également le rayonnement des artistes, des écrivains, des organismes artistiques et de leurs œuvres au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger.

CLIENTÈLES

Les services du CALQ s'adressent principalement aux artistes et aux écrivains ainsi qu'aux organismes sans but lucratif québécois œuvrant dans les domaines spécifiés dans son mandat. Toutefois, le CALQ estime que ses interventions bénéficient à l'ensemble des citoyens et citoyennes puisque les activités artistiques qu'il soutient contribuent à l'épanouissement culturel de la population sur tout le territoire du Québec ainsi qu'au développement économique des travailleurs bénéficiant de l'activité du secteur des arts et des lettres.

NOS SERVICES

SERVICES OFFERTS AUX CITOYENS

- accès immédiat de l'information par notre site Web
- service de renseignements
- publication de divers documents (bulletins et études)
- réseautage par les réseaux sociaux

SERVICES OFFERTS À NOS CLIENTÈLES

- soutien financier par l'entremise de programmes d'aide sous diverses formes adaptés à chacun des domaines relevant de sa mission :
  - programmes de subventions aux organismes sans but lucratif
  - programme de bourses aux artistes et aux écrivains
- soutien financier résultant d'un partenariat avec des instances régionales pour la création de programmes d'aide financière spécifiques à chacune des régions administratives
- gestion du processus d'attribution des fonds par la formation de jurys et de comités formés de pairs
- gestion du programme *Mécénat Placements Culture* visant les clientèles du CALQ, du ministère de la Culture et des Communications, de Bibliothèque et Archives nationales et de la Société de développement des entreprises culturelles

- reconnaissance aux artistes et aux écrivains par la remise de prix à la création artistique dotés d'un montant en collaboration avec des partenaires régionaux ou des organismes représentatifs du milieu ;
- organisation d'activités pour informer la clientèle des activités du CALQ (rencontres de consultation, conférences de presse, sessions d'information) et diffusion de l'information par les réseaux sociaux.

ENGAGEMENTS

1 Des services personnalisés

1.1 Nous vous accueillons et servons avec courtoisie, respect et équité à nos bureaux et nous vous offrons un service de réception téléphonique personnalisé, un numéro de téléphone sans frais ainsi qu'une boîte de réception par courriel (info@calq.gouv.qc.ca).

1.2 Nous tentons de répondre le plus rapidement possible aux demandes de renseignements par voie téléphonique ou sur rendez-vous. Nous nous engageons à répondre aux demandes reçues par courriel dans un délai de 10 jours ouvrables.

1.3 Bien que nous privilégions un interlocuteur unique dans le traitement des dossiers et invitions les artistes, les écrivains et les organismes à communiquer d'abord avec la personne responsable de leur dossier pour obtenir des renseignements concernant leur demande, nous avons prévu des mécanismes qui permettront d'assurer un suivi par un tiers dans des délais raisonnables en cas d'absence de la personne responsable.

2. Accessibilité de nos services

2.1 Nos programmes sont disponibles à nos bureaux et sur notre site Web. Dans la majorité des cas, les programmes sont disponibles au moins deux mois avant la date limite d'inscription.

2.2 Nous nous assurons, dans la mesure du possible, de la présence d'un membre de notre personnel pour participer aux rencontres d'information en réponse aux demandes que nous recevons de la part des artistes, des écrivains, d'organismes, d'écoles professionnelles et autres groupes ou institutions reliés au milieu artistique dans toutes les régions du Québec.

2.3 Notre site Web présente des renseignements complets et régulièrement actualisés sur nos activités et nos politiques, dans un format accessible et compatible avec les logiciels de reconnaissance de texte.

2.4 Nos bureaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

2.5 Le siège social du CALQ est à Québec, et il dispose d'un deuxième bureau à Montréal. Pour mieux accommoder sa clientèle, la réception du bureau de Montréal est ouverte dès 8 h 30 jusqu'à midi, et de 13 h à 17 h. Le bureau de Québec est ouvert de 9 h à midi et de 13 h à 17 h. Toutefois, les jours d'inscription aux programmes, la réception reste ouverte le midi.

3. Équité et efficience des processus d'attribution de l'aide financière et de ses résultats

3.1 Nos critères et notre processus d'évaluation sont clairement identifiés dans chacun de nos programmes d'aide financière.

3.2 Nous veillons à assurer la crédibilité de l'évaluation des demandes par l'application rigoureuse et constante de nos processus et procédures.

3.3 Les jurys et comités consultatifs qui participent aux évaluations sont constitués de personnes compétentes qui disposent des outils pertinents leur permettant de faire leurs recommandations.

3.4 Nous sommes soucieux d'assurer à nos clientèles le traitement de leur dossier avec diligence. Nous entendons respecter les délais de traitement des dossiers tel que stipulé dans chacun de nos programmes.

3.5 Nous diffusons sur différents supports de communication les résultats relatifs à l'attribution de l'aide financière et son processus dans un souci de transparence et de clarté en rendant disponibles :

- les noms des artistes, des écrivains et des organismes auxquels nous accordons un soutien financier six mois après la date d'inscription;
- les noms des membres d'un jury, d'un comité consultatif ou d'un comité de sélection trois mois après l'annonce des résultats aux organismes et aux artistes;
- les décisions concernant le soutien financier en région par voie de communiqués de presse et les noms des membres d'un comité de sélection trois mois après la fin de leur mandat qui est généralement d'une année.

3.6 Nous consultons régulièrement nos clientèles par l'entremise de nos commissions consultatives et par des rencontres ponctuelles avec des représentants issus des milieux artistiques, littéraires et régionaux.

3.7 Notre présence sur les deux plus grands réseaux dans le domaine des réseaux sociaux (Facebook, Twitter) permet de rejoindre des clientèles qui ne consultent pas nécessairement les médias et de recevoir des commentaires susceptibles d'améliorer nos services ou de préciser l'orientation de nos interventions.

4. Garantie du respect des règles d'éthique et de confidentialité

Nous nous assurons que les règles concernant l'éthique et les conflits d'intérêts soient respectées. Par ailleurs, nous garantissons la confidentialité des renseignements que nous détenons dans le respect des lois en vigueur au Québec.

5. Traitement des plaintes

Si vous estimez que le service que vous avez reçu n'est pas satisfaisant, vous pouvez en faire part à la secrétaire du CALQ (secretaireduconseil@calq.gouv.qc.ca) qui s'engage en toute confidentialité à analyser votre plainte et à vous donner une réponse avec diligence.

ANNEXE 3 •
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉGISSANT LES ADMINISTRATEURS

Approuvé par le conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec le 24 mars 2004 et modifié le 15 février 2012

PRÉAMBULE

Considérant que les membres du conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec doivent se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (ci-après désigné le « Règlement »), adopté dans le cadre de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q.,c. M-30, a. 3.01 et 3.02; 1997, c.6, a. 1) (ci-après désignée la « Loi sur le ministère du Conseil exécutif ») ;

Considérant que les membres du conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec sont aussi assujettis aux principes et règles édictés par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (L.R.Q., c. G-1.02) (ci-après désignée la « Loi sur la gouvernance »), de la *Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec* (L.R.Q. c. C-57.02) (ci-après désignée « Loi sur le Conseil ») et du *Règlement de régie interne du conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec* (L.R.Q., c. 57.02) (ci-après désigné le « Règlement de régie interne ») ;

Considérant que la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, le Règlement, la Loi sur la gouvernance, la Loi sur le Conseil et le Règlement de régie interne prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux administrateurs ;

Considérant que les membres du conseil d'administration du CALQ désirent doter le CALQ d'un code d'éthique et de déontologie propre au CALQ ;

En considérant ce qui précède, les membres du conseil d'administration du CALQ ont adopté le code d'éthique et de déontologie qui suit :

1. DÉFINITIONS

Les mots et expressions définis au préambule de ce Code ont, dans ce Code, la même signification que celle qui y est donnée au préambule.

Les mots et expressions suivants, qu'ils soient utilisés dans ce Code ou dans son préambule, auront le sens suivant, sauf stipulation contraire et sauf si le contexte commande une interprétation contraire.

« administrateur » : désigne un membre du conseil d'administration du CALQ ;

« artiste » : désigne un artiste ou un écrivain professionnel, un collectif d'artistes ou d'écrivains professionnels, admissible à un programme, une bourse ou toute autre aide financière du CALQ en vertu de la Loi sur le Conseil ;

« Code » : désigne ce code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du CALQ adopté par le conseil d'administration du CALQ en vertu de la loi, du Règlement ou de la Loi sur la gouvernance ;

« comité de gouvernance » : désigne le comité de gouvernance et d'éthique du CALQ, prévu par la Loi sur la gouvernance ;

« CALQ » : le Conseil des arts et des lettres du Québec ;

« organisme visé » : désigne un organisme sans but lucratif ou une association culturelle admissible à un programme, une bourse ou toute autre aide financière du CALQ en vertu de la Loi sur le Conseil ;

« personnes liées » : désigne des personnes liées à un administrateur, ayant un lien par :

i. le sang ;
ii. le mariage ;
iii. l'union civile ;
iv. l'union de fait ;
v. l'adoption ;

aux fins de ce Code, sont également liés à un administrateur :

vi. l'enfant d'une personne visée aux alinéas ii à iv de cette définition ;
vii. un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit ; et
viii. la personne morale qui est contrôlée par l'administrateur ou par une personne visée aux alinéas i à iv et vi de cette définition ; ou par un groupe de ces personnes agissant conjointement ;
ix. toute personne qu'un administrateur pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle ou un tiers, en raison de son statut, de son titre ou autrement.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉGISSANT LES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

CHAPITRE I – PRINCIPES ET VALEURS

Article 1

Le CALQ encourage ses administrateurs à se comporter de façon à préserver la confiance des organismes visés, des artistes et des citoyens dans sa réputation, son intégrité, son objectivité et son impartialité.

Article 2

Le CALQ accomplit une mission d'intérêt public en raison des services qu'il est appelé à rendre aux organismes visés, aux artistes et aux citoyens, et du fait que ces services sont financés par l'ensemble de la collectivité. Le CALQ doit donc remplir cette mission non seulement avec efficacité, mais aussi dans le respect de valeurs fondamentales.

Ces impératifs s'appuient sur des valeurs éthiques qui servent d'assise aux membres de l'administration publique et qui sont contenues dans la *Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise*. Les plus fondamentales de ces valeurs auxquelles adhère le CALQ sont les suivantes :

1. La compétence : L'administrateur s'acquitte de ses devoirs avec professionnalisme. Il met à contribution ses connaissances, ses habiletés et son expérience dans l'atteinte des résultats visés. Il est responsable de ses décisions et de ses actes ainsi que de l'utilisation judicieuse des ressources et de l'information mises à sa disposition ;

2. L'impartialité : L'administrateur fait preuve de neutralité et d'objectivité. Il prend ses décisions dans le respect des règles applicables et en accordant à tous un traitement équitable. Il remplit ses devoirs sans considérations partisanes ;

3. L'intégrité : L'administrateur se conduit de manière juste et honnête. Il évite de se mettre dans une situation où il se rendrait redevable à quiconque pourrait l'influencer indûment dans l'accomplissement de ses devoirs ;

4. La loyauté : L'administrateur est conscient qu'il peut être perçu comme un représentant du CALQ auprès des organismes visés, des artistes et des citoyens. En conséquence, il s'acquitte de ses devoirs dans le respect des orientations et décisions prises par les instances du CALQ ;

5. Le respect : L'administrateur manifeste de la considération à l'égard de toutes les personnes avec qui il interagit dans l'accomplissement de ses devoirs. Il fait preuve de courtoisie, d'écoute et de discrétion à l'égard des personnes avec lesquelles il entre en relation dans l'accomplissement de ses devoirs. Il fait également preuve de diligence et évite toute forme de discrimination.

CHAPITRE II – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Article 3

Ce Code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité du CALQ, de favoriser la transparence au sein du CALQ et de responsabiliser ses administrateurs.

Article 4

Ce Code énonce les normes d'éthique et les règles de déontologie visant à baliser les comportements des administrateurs du CALQ. Il s'inspire des normes d'éthique et des règles de déontologie régissant les administrateurs publics énoncées dans le Règlement et vise à le compléter.

Article 5

En cas de divergence entre les normes et les règles contenues dans ce Code et celles prévues au Règlement, les normes et les règles les plus exigeantes s'appliquent.

CHAPITRE III – DEVOIRS ET OBLIGATIONS

Article 6

Tout administrateur du CALQ est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, notamment le Règlement, la Loi sur la gouvernance ainsi que ceux établis par ce Code, tant qu'il demeure administrateur et dans l'année suivant la fin de ses fonctions.

Article 7

L'administrateur doit également agir avec bonne foi, compétence, prudence, diligence, efficacité, assiduité, équité, impartialité, honnêteté, intégrité et loyauté dans l'exercice de ses fonctions.

Article 8

Dans la mesure où il n'est pas dans une situation de conflit d'intérêts, l'administrateur qui, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

Article 9
L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, se conformer aux principes suivants :

1. il doit exercer ses fonctions et organiser ses affaires personnelles de façon à préserver la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité du CALQ ;

2. il doit avoir une attitude irréprochable et se doit de respecter la lettre et l'esprit de la loi, notamment du Règlement et de la Loi sur la gouvernance ;

3. il doit avoir une conduite qui puisse résister à l'examen le plus minutieux; pour s'acquitter de cette obligation, il ne lui suffit pas simplement d'observer la loi ;

4. il doit éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts réelle ou potentielle de nature à entraver l'exercice de ses fonctions et la poursuite des buts du CALQ ; l'intérêt public doit toujours prévaloir dans le cas où les intérêts d'un titulaire entrent en conflit avec ses fonctions ;

5. mis à part les cadeaux, les marques d'hospitalité et les autres avantages d'une valeur modeste, il lui est interdit de solliciter ou d'accepter des transferts de valeurs économiques ;

6. il lui est interdit d'outrepasser ses fonctions pour venir en aide à des personnes physiques ou morales, dans leurs rapports avec le CALQ ;

7. il lui est interdit d'utiliser à son profit ou au profit d'un tiers des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions et qui, de façon générale, ne sont pas accessibles au public ;

8. il lui est interdit d'utiliser directement ou indirectement à son profit ou au profit d'un tiers les biens du CALQ, sauf avec l'approbation préalable du CALQ ; et

9. l'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein du CALQ.

Article 10
L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher l'administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration du CALQ exige le respect de la confidentialité.

Article 11
L'administrateur respecte la confidentialité des discussions et échanges avec d'autres membres du CALQ ainsi que des décisions de ce dernier, dans la mesure où elles ne sont pas encore publiques, de même que de l'information qui lui est communiquée ou transmise dans le cadre de ses fonctions.

Article 12
L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisanes.

Article 13
L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Article 14
L'administrateur, appelé ou invité à représenter officiellement le CALQ à l'externe, doit au préalable obtenir l'autorisation du président-directeur général et il ne peut d'aucune manière lier autrement le CALQ. Tout semblable engagement ou représentation doit être compatible avec les buts, codes, orientations et politiques du CALQ.

Article 15
L'administrateur adopte, dans ses relations avec les personnes physiques et morales faisant affaires avec le CALQ ainsi qu'avec les membres de son personnel, une attitude empreinte de courtoisie, de respect et d'ouverture, de manière à assurer des échanges productifs et une collaboration fructueuse, à agir avec équité et à éviter tout abus.

Article 16
Sous réserve des dispositions de l'article 17 du présent Code, l'administrateur ne peut avoir un intérêt direct personnel, ou indirect, dans un organisme visé, mettant en conflit son intérêt personnel et celui du CALQ.

Article 17
Tout administrateur doit déclarer par écrit au secrétaire du CALQ, le cas échéant, tout intérêt direct ou indirect susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts.

Article 18
Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle qui est de nature à compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de la fonction d'administrateur et à la poursuite des buts du CALQ, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un avantage indu à une tierce personne.

Est réputé un intérêt direct le fait qu'un administrateur présente une demande d'aide financière au CALQ, à titre personnel, pour le compte ou par l'intermédiaire d'un organisme visé ou d'un artiste.

Est réputé un intérêt direct le fait pour un administrateur d'avoir été, au cours des deux dernières années précédant sa nomination, un employé d'un organisme visé ou d'un artiste.

Est réputé un intérêt indirect pour un administrateur le fait qu'une demande d'aide financière soit présentée par une personne liée, par un organisme visé ou par un artiste avec qui il a ou est susceptible d'avoir des liens d'affaires relativement à la demande d'aide financière sous examen.

Article 19
Constituent, mais de manière non limitative, un conflit d'intérêts les situations suivantes :

1. l'utilisation, à ses propres fins ou au profit d'un tiers, de renseignements confidentiels ou privilégiés auxquels un administrateur a accès dans le cadre de ses fonctions, ou encore des biens, équipements et services du CALQ ;

2. l'utilisation par un administrateur de ses prérogatives ou fonctions en vue de rechercher un gain ou un profit ou d'en retirer un avantage personnel ou pour le profit d'un tiers ;

3. la participation à une délibération ou à une décision du CALQ, sachant qu'un conflit réel ou potentiel existe, afin de l'influencer et d'en retirer un avantage personnel ou pour celui d'un tiers ;

4. le soutien privilégié à un organisme visé ou à un artiste dans ses rapports avec le CALQ, en vue d'accorder un traitement de faveur à l'organisme visé ou à l'artiste ;

5. la sollicitation d'une aide par un administrateur pour un proche, un associé ou une personne liée ;

6. le dépôt ou la transmission au CALQ d'une demande d'aide d'un organisme visé ou d'un artiste ;

7. la nomination ou la soumission de candidature d'un administrateur à un prix du CALQ, aux studios et ateliers-résidences et aux bourses de carrière.

Article 20
L'administrateur sollicitant ou recevant une aide financière pour lui même, pour un artiste ou encore pour un organisme visé au sein duquel il assume des responsabilités, ou d'un promoteur d'un projet admissible au soutien du CALQ ne se trouve pas en conflit d'intérêts, si :

1. il déclare son intérêt et ne participe, ni n'influence de quelque manière les délibérations et la décision du CALQ, et ;

2. se retire de la réunion du CALQ ou de tout comité du CALQ pour la durée des délibérations et du vote relatifs à telle aide financière.

Article 21
Dans la mesure où la transparence permet de sauvegarder le climat de confiance nécessaire à la réputation d'impartialité, d'indépendance et d'intégrité du CALQ, l'existence d'une situation de conflit d'intérêts apparent n'entraîne pas en soi une impossibilité d'agir de la part de l'administrateur visé.

Article 22
L'administrateur peut être admissible au soutien financier du CALQ dans la mesure où il respecte les critères des programmes et les processus d'attribution en vigueur. Toutefois, cette aide est sujette aux limites suivantes :

1. dans le cas d'un organisme visé, l'aide accordée correspond à celle versée l'année précédant la nomination de l'administrateur ou l'augmentation accordée n'est ni indue, ni disproportionnée au regard des autres organismes demandeurs ou bénéficiaires et a fait l'objet d'un avis d'un comité consultatif formé de pairs ;

2. dans le cas d'un organisme visé, si ce dernier n'a pas encore été subventionné, la subvention accordée n'est ni indue, ni disproportionnée au regard des autres organismes demandeurs ou bénéficiaires et a fait l'objet d'un avis d'un comité consultatif formé de pairs ;

3. dans le cas d'un artiste, si le conseil d'administration du CALQ entérine les recommandations du jury qui a évalué la demande.

Article 23
Un administrateur qui déclare avoir un intérêt susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts s'abstient de prendre part à toute délibération ou décision risquant d'être entachée ou reliée de quelque façon à telle situation.

À cette fin, il doit notamment se retirer de la réunion du CALQ ou d'un comité du CALQ pour la durée des délibérations et du vote relatifs à la question qui le place dans une situation de conflit d'intérêts.

L'obligation de se retirer n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail, aux honoraires et aux modalités d'attribution de l'aide financière au sein du CALQ.

Article 24
Le secrétaire du CALQ doit faire état dans le procès-verbal de la réunion du CALQ de chaque cas de déclaration d'intérêt d'un administrateur, de son retrait de la réunion ou du fait qu'il n'a pas pris part à la discussion ou à la décision, ni qu'il a participé au vote sur la question, le cas échéant.

Article 25
L'administrateur doit produire au secrétaire du CALQ, dans les trente jours de sa nomination et, par la suite annuellement dans les trente jours du début d'un nouvel exercice financier, une déclaration écrite faisant état de ses intérêts dans un organisme visé ou des responsabilités qu'il occupe au sein d'un organisme visé, ainsi que des droits qu'il peut faire valoir contre le CALQ, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

L'administrateur doit de plus déposer par écrit auprès du secrétaire du CALQ une mise à jour de cette déclaration dès qu'un changement survient.

Le dépôt de la déclaration est consigné au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration par le secrétaire du CALQ.

Les déclarations et leurs mises à jour sont conservées par le secrétaire du CALQ dans un registre qui ne peut être consulté que par les membres du conseil d'administration du CALQ.

CHAPITRE IV – MÉCANISMES D'APPLICATION

Article 26
Le président du conseil doit s'assurer du respect de ce Code par les administrateurs.

Article 27
Un administrateur qui estime se trouver dans une situation qui soulève ou est susceptible de soulever des difficultés en regard d'une disposition de ce Code peut consulter le secrétaire du CALQ sur cette situation.

Article 28
Dans le respect du mandat du comité de gouvernance, le secrétaire du CALQ se doit :

1. d'évaluer périodiquement les normes d'éthique et les règles de déontologie énoncées à ce Code et de proposer au besoin des mises à jour ;

2. d'assurer la formation des administrateurs et la transmission de l'information à ces derniers quant au contenu et aux modalités d'application de ce Code ;

3. de donner des conseils à tout administrateur confronté à une situation que ce dernier estime problématique ;

4. d'examiner toute situation problématique concernant le respect ou l'application de ce Code, d'en informer le président du conseil du CALQ et avec l'accord de ce dernier, de la soumettre, au besoin, à l'attention du comité de gouvernance ;

5. de convoquer au besoin, avec l'accord du président du conseil du CALQ, le comité de gouvernance quant à toute modification devant être apportée au présent Code.

Article 29
Le comité de gouvernance a notamment pour fonctions :

1. d'élaborer des règles de gouvernance et un code d'éthique et de déontologie pour la conduite des affaires du CALQ ; et

2. d'élaborer un code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil d'administration du CALQ, aux dirigeants nommés par le CALQ et aux employés de celui-ci et de ses filiales en propriété exclusive, sous réserve des dispositions d'un règlement pris en vertu des articles 3.0.1 et 3.0.2 de la Loi sur le ministère et sous réserve de la *Loi sur la fonction publique* (chapitre F-3.1.1) lorsque celle-ci s'applique.

Article 30
Le comité de gouvernance se compose majoritairement de membres indépendants. Le président-directeur général ne peut être membre de ce comité et celui-ci doit être présidé par un membre indépendant.

Le comité de gouvernance se réunit au moins deux fois par année et tient sa séance à l'endroit fixé par l'avis de convocation conformément à l'article 39 du Règlement de régie interne.

Article 31
En vertu des articles 37 et suivants du Règlement, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour agir à l'égard des administrateurs publics nommés ou désignés par le gouvernement ou un ministre.

L'administrateur doit donc s'en remettre à ces dispositions pour connaître le processus disciplinaire qui lui est applicable ainsi que les sanctions qui peuvent lui être imposées en cas de manquement au Règlement ainsi qu'au présent Code.

Article 32
Le président du conseil doit saisir sans délai par écrit le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif de toute situation de manquement au présent Code. Copie de sa lettre doit également être envoyée à l'administrateur en cause.

RAPPORT 2013-2014 EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Les administrateurs du CALQ sont tenus de respecter les normes d'éthique et les règles de déontologie énoncées au *Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Conseil des arts et des lettres du Québec* et dans le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* adopté en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c. M-30).

Outre le *Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs*, qui a été mis à jour en 2011-2012, le CALQ est également doté de codes d'éthique et de déontologie pour les employés et pour les membres des jurys, des comités et les appréciateurs.

En 2013-2014, aucun cas de transgression du *Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du CALQ* n'a été porté à l'attention du ministère du Conseil exécutif.

Mis en place en 2009-2010 en vertu de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité de gouvernance et d'éthique a poursuivi, en 2013-2014, son travail de mise à jour des règles de gouvernance et d'éthique au sein du conseil d'administration.

BUREAUX DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

Québec (siège social)
79, boul. René-Lévesque Est, 3e étage
Québec (Québec)
G1R 5N5
Téléphone : 418 643-1707
Sans frais : 1 800 608-3350

Montréal
500, place d'Armes, 15e étage
Montréal (Québec)
H2Y 2W2
Téléphone : 514 864-3350

Publication disponible en version PDF : **www.calq.gouv.qc.ca**

Rédaction et coordination
Secrétariat général et direction de la planification et des affaires institutionnelles

Révision et production
Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres

Conception graphique : David design

Impression : Imprimerie l'Empreinte

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014
ISBN : 978-2-550-71353-1
(version imprimée)
ISBN : 978-2-550-71354-8 (PDF)

Plusieurs documents concernant les activités du CALQ peuvent être consultés sur son site à la rubrique *Publications*.

La forme masculine est utilisée sans discrimination et désigne autant les femmes que les hommes.

Ce rapport annuel de gestion est imprimé sur un papier Rolland Enviro 100, fabriqué au Québec à partir d'énergie biogaz et contenant 100 % de fibres postconsommation.
Ce papier est certifié Éco-Logo, procédé sans chlore et FSC Recyclé.

www.calq.gouv.qc.ca

Conseil des arts et des lettres
Québec